



STRATÉGIE

CLIMATIQUE
ET RESPONSABLE

2025

PUBLIÉ EN JUIN 2026

LA FRANÇAISE

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

SOMMAIRE

Edito.....	4
-------------------	----------

Mot d'Introduction.....	6
--------------------------------	----------

01 – Présentation de l'entité.....	8
---	----------

A – Présentation de l'entité	9
---	----------

B – Démarche ESG	11
-------------------------------	-----------

• Liste des produits financiers en vertu de l'article 8 et 9 du règlement Disclosure (SFDR)	11
--	----

• Démarche ESG Actifs Financiers.....	12
---------------------------------------	----

• Démarche ESG Actifs Immobiliers	16
---	----

C – Informations aux clients	20
---	-----------

D – Adhésion de l'entité à des initiatives	21
---	-----------

02 – Organisation de l'entité.....	23
---	-----------

A – Moyens internes déployés par l'entité.....	24
---	-----------

• Description des ressources financières, humaines et techniques.....	24
---	----

• Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes	26
--	----

B – Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.....	27
---	-----------

• Instances de pilotage et de surveillance	27
--	----

• Politique de rémunération.....	31
----------------------------------	----

03 – Stratégie d'engagement	33
--	-----------

A – Politique Stewardship	34
--	-----------

• Actifs Financiers	34
---------------------------	----

• Actifs Immobiliers.....	35
---------------------------	----

B – Politique de vote	35
------------------------------------	-----------

C – Politique d'engagement	37
---	-----------

• Actifs Financiers	37
---------------------------	----

• Actifs Immobiliers.....	39
---------------------------	----



04 – Approche des enjeux environnementaux..... 40

A – Taxonomie Européenne et combustibles fossiles	41
• Actifs Financiers	41
• Actifs Immobiliers.....	42
B – Stratégie d’alignement avec les objectifs internationaux de l’Accord de Paris.....	42
• Actifs Financiers	43
• Actifs Immobiliers.....	46
C – Stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	51
• Actifs Financiers	51
• Actifs Immobiliers.....	55



05 – Gestion des risques ESG 57

A – Groupe La Française	58
• Risques liés à la Gouvernance	58
B – Actifs Financiers.....	63
• Dispositif de Contrôle.....	63
• Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	63
• Indicateurs suivis	65
• Qualité des données	73
C – Actifs Immobiliers	74
• Identification, évaluation et priorisation des risques de durabilité.....	74
• Estimations quantitatives.....	79
• Qualité des données	83



06 – Indicateurs et Objectifs.....84

A – Indicateurs.....	85
• Actifs Financiers	85
• Actifs Immobiliers.....	90
B – Objectifs.....	91
• Groupe La Française.....	91
• Actifs Financiers	94
• Actifs Immobiliers.....	96



07 – Annexes104

A – Annexes quantitatives	105
• Indicateurs quantitatifs Crédit Mutuel Asset Management.....	106
• Indicateurs quantitatifs La Française REM	110
B – Article 29 – autres sociétés de gestion.....	114
• Article 29 – CIC Private Debt.....	115
• Article 29 – Crédit Mutuel Impact.....	135
• Article 29 – New Alpha Asset Management.....	151

EDITO

Quand le monde se polarise, faire le choix de la nuance

Dans un contexte où les discours manichéens semblent gagner du terrain, il est impératif de rester à l'écoute de toutes les opinions et tendances pour cartographier les défis futurs et y répondre avec nos compétences de façon simple et efficace. Cette démarche est indispensable pour naviguer dans un monde où les opinions tranchées et les simplifications excessives peuvent masquer la réalité. En prenant le temps d'écouter et de comprendre les différentes perspectives, nous pouvons mieux appréhender les enjeux à venir et élaborer des solutions adaptées.

Le Groupe La Française se distingue aujourd'hui par une diversité d'expertises et des domaines d'excellence qui se complètent et s'enrichissent mutuellement. En tant que multi-spécialistes, nous offrons une gamme de stratégies distinctes, qui seules ou combinées en stratégies cross-assets, permettent de répondre aux divers besoins et profils de risque de nos clients. Cette approche polyvalente et intégrée est ce qui permet à nos clients de rester résilients face aux turbulences des marchés. En tant qu'investisseurs, nous veillons à maintenir une vision à long terme, même dans les périodes de turbulence, et nous nous engageons activement pour influencer positivement les entreprises dans lesquelles nous investissons.

Être un investisseur responsable en 2025 a nécessité de revenir aux bases et de ne pas se laisser submerger par les demandes contradictoires. La souveraineté et la défense ont été à ce titre des sujets de questionnement. L'ESG aurait pu nous enfermer dans ses trois dimensions avec une vision du durable dans sa version la plus exigeante. 2025 a permis d'intégrer et de préciser l'ESG dans toutes ses nuances : durabilité, transition, souveraineté, rythme d'innovation et objectifs à tenir pour ne pas trop augmenter les risques physiques de plus en plus présents. Cette approche holistique et nuancée nous permet de mieux anticiper les défis futurs et de proposer des solutions durables et adaptées.

Le rôle d'un gérant d'actifs est avant tout de gérer et donc d'analyser au mieux les entreprises dans lesquelles il investit pour anticiper les opportunités et les risques. C'est dans ce cadre que l'ESG est intégré depuis des années dans nos gestions ? Au sein du Groupe La Française, à l'instar de l'approche mutualiste du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, nous intégrons quotidiennement ces éléments en restant à l'écoute du monde qui nous entoure pour adapter sans dénaturer nos capacités d'analyse et d'investissement. Nous nous efforçons de rester agiles et réactifs tout en conservant une rigueur et une éthique irréprochables.

Notre rôle de gérant pour compte de tiers, nous oblige tant en termes de compréhension des besoins (nous sommes un pont entre l'épargne et les marchés) que d'engagement (pour accompagner les entreprises sans jusqu'au boutisme auprès des clients). Cette responsabilité nous pousse à accompagner nos clients de manière proactive et à les aider à naviguer dans un environnement économique complexe et en constante évolution.

Ne pas céder à l'urgence, éviter les raccourcis, prendre le temps de réfléchir et de poser les tenants et aboutissants, servir nos clients de manière intelligente pour les aider à financer et à se projeter dans un monde plus désirable, voilà ce que nous avons cherché à accomplir en 2025 et ce qui nous anime au sein du Groupe La Française. Cette approche réfléchie et mesurée est au cœur de notre philosophie et de notre engagement envers nos clients. Nous nous efforçons de leur offrir des solutions durables et adaptées, tout en restant fidèles à nos valeurs et à notre éthique.

C'est ce que nous développons dans ce rapport, qui, au-delà de répondre à une exigence réglementaire, met en lumière nos réalisations et nos ambitions. Ce rapport est le reflet de notre engagement et de notre détermination à construire un avenir meilleur pour nos clients et pour la société dans son ensemble.

Bonne lecture !

Guillaume Cadiou,
Président du Directoire,
Groupe La Française

MOT D'INTRODUCTION

2025 a-t-elle encore été une année où l'information foisonnante, clivante et immédiate a alimenté un retour de bâton sur l'ESG ?

Si l'on en croit les unes des medias, 2025 aurait quasiment signé la fin de l'ESG. L'immédiateté des réseaux sociaux a servi de caisse de résonance. Détricoté avant tout aux Etats-Unis mais aussi en Europe, il a plus été question de défaites de l'Investissement durable et de l'ESG que de victoires, de croissance ou même de stabilisation.

Les entreprises ont-elles toutes tourné le dos à la RSE pour abandonner ce qui décidément n'était pas stratégique ? Il semblerait que non. L'investissement durable tout comme la RSE ne sont pas des effets de mode contre lequel on lutte aussi bien en raison du greenwashing que pour sauver une croissance qui se voudrait sans limites. Les années post COP 21, tirées par la prise de conscience que le changement climatique était un problème de société qu'il nécessitait une prise en charge collective ont donné un élan très important à la finance durable. Ce foisonnement d'initiatives et finalement de textes nécessite désormais un rééquilibrage, une révision afin que l'entrain ne se transforme pas en un fardeau réglementaire contreproductif. Notre société de plus en plus ancrée dans l'instant, nous fait parfois renoncer à l'effort et sacrifier une partie de nos convictions. Faire une pause un instant et prendre du recul permet de voir que le sujet est d'importance et que nous continuons de progresser.

Très concrètement, les différents acteurs déjouent les analyses macros si pessimistes : les entreprises sont peut-être moins 'vocales' mais continuent de mettre la RSE au cœur de leur stratégie. Pas toutes, certainement, mais celles pour qui cela a du sens continuent.

Par exemple, pour les plus petites entreprises européennes désormais exclues du périmètre de la CSRD, une étude du cabinet Osapiens montre que 90% des ETI prévoient de maintenir ou développer leur reporting ESG malgré la réduction du périmètre d'application de la CSRD. Quant au climat, l'initiative SBTi a annoncé⁽¹⁾ avoir franchi le cap des 10.000 entreprises disposant d'un objectif climat validé réparties dans plus de 90 pays et représentant plus de 40% de la capitalisation boursière mondiale, dont 571 entreprises américaines dans un contexte plus que difficile. Dans la même veine Morningstar* indique qu'en 2025 après la décollecte prononcée du 1^{er} trimestre puis des réallocations vers des mandats ESG, les fonds typés 'ESG' ont de nouveau collecté au 1^{er} trimestre 2026. Enfin les investisseurs institutionnels que nous côtoyons continuent de lancer des appels d'offres pour des fonds avec des caractéristiques ESG, parfois même plus exigeantes que par le passé, leur horizon d'investissement plus long rappelle que la durabilité est finalement une obligation. Alors, oui l'ESG est toujours là, plus que jamais, preuve à l'appui.

(1) *Global Sustainable Fund Flows: Q1 2026 in Review | Morningstar*

Le récit ne doit pas venir se substituer à l'histoire

C'est ce dont nous sommes convaincus au sein du Groupe La Française. Convaincus par les faits et non par ce qui en est dit. L'investissement durable est en premier lieu ce qui relie l'investisseur avec une économie résiliente à long terme ; ce n'est pas une belle histoire qui enthousiasme à un moment et dont on se lasse ensuite. Le Groupe LF est de ceux qui pensent que la création de valeur passe par une analyse plus approfondie des investissements, par des dialogues soutenus ancrés dans ces analyses élargies, par un suivi transparent de ce que nous avons fait et des objectifs et ambitions renouvelés.

C'est ce que vous trouverez dans ce rapport répondant aux exigences de l'article 29 LEC : comment nous avons au sein du Groupe La Française, continué à intégrer l'ESG comme un axe de nos axes stratégiques. Comment nous avons continué à mieux analyser avant d'investir, à élargir/ accroître l'engagement avec les entreprises et les parties prenantes, à innover en lançant un fonds biodiversité, à améliorer nos immeubles vers une meilleure efficacité énergétique en un mot maintenu le cap !

Convaincus que l'intégration des enjeux de durabilité dans nos investissements est un levier de création de valeur de performance à long terme pour nos clients, nous restons fidèles à nos engagements dans la durée. Cette conviction se traduit de manière cohérente dans les ressources que nous allouons à la mesure et l'analyse de la durabilité, ainsi que dans les produits et services que nous proposons à nos clients

- Eliana De Abreu

Directrice Générale- Crédit Mutuel Asset Management

Dans un environnement immobilier en mutation, la performance durable est notre boussole pour bâtir demain avec lucidité

- Guillaume Allard

Directeur Général - La Française REM

Bonne lecture !

Les membres du Comex Groupe La Française

Guillaume Cadiou, Olivier Chaix de la Varenne,
Pascale Cheynet, Joffrey Czurda, Eliana De Abreu,
Philippe Depoux, Philippe Lecomte, François Petit,
Mélanie Renou, Antoine Rolland, Sabine Schimel
et Philippe Verdier



PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

01

Le groupe La Française (ou "le Groupe"), est la filière de gestion d'actifs financiers et immobiliers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, composé de plusieurs sociétés de gestion dont Crédit Mutuel Asset Management (asset manager Français valeurs mobilières qui a absorbé la société La Française Asset Management en mai 2024), La Française Real Estate Managers (La Française REM – asset manager Français immobilier), La Française Systematic Asset Management (La Française SAM – asset manager Allemand valeurs mobilières) et CM Gestion (asset manager Français valeurs mobilières). Le groupe La Française s'appuie par ailleurs sur La Française Finance Services, plateforme de distribution unique du groupe, ayant le statut d'entreprise d'investissement, pour la commercialisation des produits et services de la ligne métier actifs financiers.

La Française Finance Services (LFFS), en tant qu'entreprise d'investissement intègre dans ses processus les objectifs et/ou les préférences de ses clients et clients potentiels tels que collectés dans les profils investisseurs. Dès lors que les clients auront signifié leurs préférences en matière de durabilité, LFFS pourra évaluer l'adéquation entre celles-ci et les produits conseillés.

Groupe La Française (ou "le Groupe"), société de tête du groupe La Française, est filiale du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Le groupe La Française établit le présent rapport pour le compte les sociétés de gestion mentionnées ci-avant et les informations exposées concernent l'ensemble des fonds gérés par ces sociétés de gestion, y compris les fonds gérés de droit étranger, les mandats de gestion gérés et les fonds et mandats dont la gestion est déléguée. Les fonds de plus de 500 millions d'euros font également l'objet d'un rapport spécifique.

A - Présentation de l'entité

Le Groupe La Française regroupe les Sociétés de Gestion de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, banque à mission dont il partage les valeurs tout comme l'ambition de construire un monde plus responsable.

Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale souhaite ainsi être une partie prenante engagée de la révolution environnementale et sociale et a notamment pour se faire inventé en 2023 le dividende sociétal qui consacre chaque année 15% de son résultat net au financement de projets permettant de lutter contre le réchauffement climatique et contre les inégalités sociales.



En interne, une attention particulière est portée afin que chaque collaborateur trouve sa place et puisse au mieux servir nos clients et ses collègues. Le socle social issu de notre maison mère et déployé au sein du Groupe est exemplaire et nous permet d'être exigeant dans notre métier d'investisseur tout comme nous le sommes avec nous-mêmes.

Le Groupe travaille main dans la main avec le centre d'expertise ESG de CMAF, l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité auquel nous apportons des décennies de réflexion sur ces sujets dans notre métier de gérant d'actif, et qui de son côté, nous apporte sa vision et sa force de recherche et d'innovation.

Nous sommes parties prenantes de nombreuses initiatives ou groupe de travail en lien avec notre actionnaire, au niveau du Groupe La Française ou quand cela est plus pertinent via nos différentes sociétés de gestion.

La Française est pleinement consciente de l'urgence du changement climatique et de la protection de la biodiversité, notamment des enjeux économiques à long terme qu'ils engendrent. Plus globalement, nous plaçons la durabilité au cœur de notre stratégie. En conséquence, le groupe intègre dans sa stratégie d'investissement, ainsi que dans ses modèles d'analyse et d'évaluation, l'ensemble des impacts réels et potentiels, qu'il s'agisse des risques physiques, des risques de transition ou encore des opportunités, susceptibles d'affecter aussi bien les actifs cotés que non cotés.

De la sélection des actifs, à l'évaluation des stratégies climat des émetteurs, en passant par la construction de portefeuille (en intégrant des politiques d'exclusion conformes aux objectifs de l'Accord de Paris et d'engagement) jusqu'au suivi des trajectoires et au reporting (cf. section indicateurs et objectifs), l'ensemble des classes d'actifs du groupe La Française intègre une approche prenant en compte les risques et opportunités liés au climat et à la biodiversité. Enfin, pour anticiper au mieux les risques et évaluer la résilience des portefeuilles, le groupe La Française mène des stress-tests climatiques sur certaines catégories d'actifs.

Ainsi, la philosophie de La Française permet de sélectionner les sociétés et les actifs les plus aptes aux transitions et ayant la volonté de mettre en place une véritable politique de développement durable.

En 2026 comme en 2025 le Groupe se classe parmi les gestionnaires d'actifs les plus responsables dans classement RIBI™ (Responsible Investment Brand Index). Le Groupe lui-même et sa filiale de gestion d'actifs cotés, Crédit Mutuel Asset Management, se classent dans le 1^{er} quartile des 'Avant-Gardistes' au niveau mondial parmi plus de 600 gérants d'actifs évalués. Crédit Mutuel Asset Management obtient également une belle 5^{ème} place parmi le TOP 10 des gérants français.

Avec plus de 75% des encours classés articles 8 et 9 à fin 2025, le groupe La Française développe des solutions d'investissement responsables (cf. infra Encours SFDR) alliant objectifs de performance et durabilité sur toutes les classes d'actifs conformément à sa raison d'être : « Notre énergie collective crée pour vous des solutions d'investissements performantes et durables, ancrées dans une démarche RSE sincère et singulière » et de manière alignée avec notre groupe d'appartenance, Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont la priorité affichée est d'accroître sa performance pour mener la révolution environnementale et sociétale.

*Notre énergie collective crée pour vous des solutions
d'investissements performantes et durables, ancrées dans
une démarche RSE sincère et singulière*

La démarche d'investisseur durable La Française s'inscrit pleinement dans le cadre de sa mission et de ses responsabilités, en cohérence avec sa politique RSE, fondée sur cinq principes essentiels, visant à prendre en compte les intérêts des parties prenantes internes et externes :

- Le capital humain
- Les clients,
- La société,
- L'environnement,
- La gouvernance

La Française est convaincue que les comportements responsables sont en effet synonymes de flexibilité, de réactivité, d'innovation et donc de création de valeur.

Le présent rapport traite spécifiquement de la démarche d'investisseur durable notamment la stratégie ESG ainsi que des actions en matière de climat et de biodiversité décrites dans les sections dédiées ci-après. La démarche RSE du Groupe est développée dans un rapport dédié disponible [ici](#)

B - Démarche ESG

Liste des produits financiers en vertu de l'article 8 et 9 du règlement Disclosure (SFDR²)

Le groupe La Française affiche 76,6% de ses encours activement gérés classés en article 8 ou 9 au 31 décembre 2025. Plus détails sur nos fonds article 8 ou 9 SFDR sur la page Nos Publications du site internet [ici](#).

	Encours gérés activement article 8 ou 9 SFDR (en M€)	Poids dans le total pôle d'actifs (en %)	Poids dans le total groupe La Française (en %)
Par pôle d'actifs*			
Actifs financiers	92 702	89%	67,7%
Actifs immobiliers	12 155	58%	8,9%
TOTAL ACTIFS DURABLES GROUPE	104 857	N/A	76,6%
Par catégorie d'actifs cotés			
Actions	20 787	22,42%	15,18%
Obligations	9 351	10,09%	6,83%
Trésorerie	51 925	56,01%	37,93%
Diversifiés	10 639	11,48%	7,77%
TOTAL ACTIFS COTÉS DURABLES	92 702	100%	67,71%
Par catégorie d'actifs non-cotés			
Tertiaire	10 696	88,00%	8,27%
Résidentiel	185	1,52%	0%
Vignoble	0	0,00%	0%
Mixte	1 274	10,48%	0%
TOTAL ACTIFS NON COTÉS DURABLES	12 155	100%	8,6%

(2) SFDR: *Sustainable Finance Disclosure Regulation*

Démarche ESG Actifs Financiers

L'INVESTISSEMENT DURABLE EN ACTIFS FINANCIERS

L'approche de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur trois étapes d'analyse afin de qualifier un émetteur comme Investissement Durable :

1. Evaluer sa contribution aux Objectifs de Développement Durable [ODD] de l'ONU.

L'analyse de la contribution aux ODD est réalisée grâce aux éléments fournis par : les émetteurs (rapports annuels, enquêtes), des prestataires tiers (par exemple ISS ESG) et la recherche propriétaire (base ESG propriétaire). Au-delà du calcul systématique, le pôle d'analyse extra-financière de Crédit Mutuel Asset Management peut être sollicité pour une évaluation complémentaire de la contribution aux ODD d'un émetteur. Des seuils de matérialité prédéfinis (10% du chiffre d'affaires ou des investissements pour les émetteurs des secteurs non-financiers et engagements de durabilité pour les financières) permettent de qualifier un émetteur.

2. Vérifier que les principales incidences négatives associées à l'émetteur soient limitées.

Crédit Mutuel Asset Management a établi sa propre méthodologie de mesure des principales incidences négatives. Les émetteurs qui remplissent la totalité des critères dits « obligatoires » seront considérés comme éligibles. Il faut ensuite au minimum 4 critères parmi les 9 additionnels pour qu'un émetteur soit retenu comme un Investissement Durable.

3. S'assurer d'une gouvernance satisfaisante.

Le pôle de recherche extra financière évalue les pratiques de gouvernance des émetteurs, notamment à partir des critères suivants : structure de gestion saine, relation avec les employés, rémunération du personnel, respect des obligations fiscales. L'approche pour les émetteurs publics présente des similitudes avec le modèle retenu pour les entreprises tout en adaptant les étapes d'analyse en incluant également le respect des accords internationaux.

L'approche pour les émetteurs publics présente des similitudes avec le modèle retenu pour les entreprises tout en adaptant les étapes d'analyse en incluant également le respect des accords internationaux.

Contribuer à un objectif
environnemental ou social

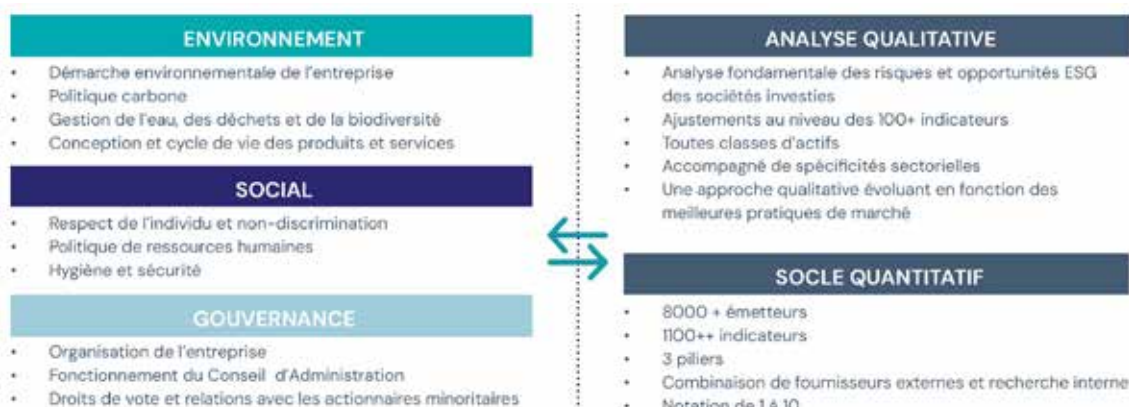
Ne doit pas causer de
préjudice important à
aucun des objectifs

Les entreprises dans
lesquels l'investissement
est réalisé appliquent
des pratiques de bonne
gouvernance

Plus d'information sur la déclinaison sur les actifs financiers disponible [ici](#).

MODÈLE D'ANALYSE ESG

L'analyse extra financière s'intègre dans un dispositif d'intégration 360° entre l'analyse financière et ESG. Elle est accompagnée d'un modèle de notation ESG, développé par la société de gestion qui a pour objectif d'évaluer les facteurs E, S et G en collectant de la donnée de référence et en évaluent puis notant un ensemble de critères sélectionnés pour leur matérialité dans le cadre des enjeux sectoriels de l'entreprise évaluée. Ce socle quantitatif peut être complété par une analyse qualitative à la requête de la gestion ou lorsque la couverture des fournisseurs de données est faible ou partielle.



La méthodologie ESG est détaillée au sein du code de transparence disponible sur les pages des fonds labellisés ISR.

LA STRATEGIE ESG DES ACTIFS FINANCIERS

La stratégie ESG qui s'applique aux actifs financiers s'articule autour de trois axes :

1. Développer la génération de valeur extraite par notre savoir-faire ESG pour nos clients – Dispositif 360°
2. Développer la pédagogie transversale interne-externe sur la durabilité
3. Favoriser l'innovation pour mobiliser les flux de capitaux vers la finance durable

1. Développer la génération de valeur extraite par notre savoir-faire ESG pour nos clients – Dispositif 360°

2024 a été marquée par le rapprochement de Crédit Mutuel Asset Management et La Française Asset Management, et plus particulièrement par la création d'une équipe de recherche unifiée. Un enjeu fort de l'année 2024 a été de mutualiser nos expertises en matière de durabilité. Nous avons œuvré à modeler notre socle commun, reflétant nos approches, méthodes, organisations. Ce mouvement s'est poursuivi en 2025 et s'est accompagné de nouveaux développements. Ce socle commun traduit nos valeurs au travers desquelles s'exerce la mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notre actionnaire : Ensemble, pour une société équitable ; Agir, pour l'environnement et la transition ; Ecouter, par le dialogue que nous entretenons avec les entreprises.

En tant que gérant de conviction nous proposons des stratégies actives, fondées sur une analyse holistique de l'entreprise avec une compréhension fine et exhaustive de son écosystème. C'est ainsi que l'ensemble de notre dispositif d'analyse à 360° de l'entreprise (analyse financière, analyse ESG et Stewardship – engagement et votes-) a été repensé pour maximiser la réactivité et le niveau d'information et d'éclairage fourni aux gérants.

L'ESG n'est pas juste un attribut : des facteurs liés à la société ou à l'environnement, par exemple, peuvent être plus ou moins matériels et influencer sur la valorisation à court terme. La notion de transition énergétique fait bien partie intégrante de l'écosystème d'investissement d'une entreprise. Quoi qu'il arrive, les gérants qui analysent une entreprise vont prendre en compte ces facteurs dans leur décision d'investissement.

Nous avons donc organisé notre recherche pour optimiser toutes nos ressources – équipes, outils, méthodes – au service de ce dispositif 360° pour que nos fonds en bénéficient et ainsi arriver à notre proposition de valeur : offrir à nos clients des stratégies sélectionnant des sociétés qui seront les mieux gérées, donc générer plus de valeur financière mais aussi plus de valeur sociale et environnementale.

La bonne compréhension des facteurs exogènes extras financiers qui peuvent affecter la performance financière d'une entreprise passe aussi par son niveau d'intégration dans le flux d'informations qu'un gérant doit intégrer et analyser au quotidien. Ainsi, nous intégrons les outils dans notre dispositif d'analyse 360° afin que la recherche et la donnée extra financière propriétaire soit modulable et intégrée dans l'environnement de surveillance des marchés et de gestion de portefeuilles. Dans ce cadre, en 2025, et en lien avec nos objectifs de transversalité pour diffuser de la pédagogie sur la durabilité, nous avons développé de nouveaux formats d'analyse des sociétés.

2. Développer la pédagogie transversale interne-externe sur la durabilité

L'organisation de l'équipe de recherche est clé dans le dispositif 360° et s'inspire d'une organisation transversale sur l'analyse financière, l'analyse ESG et le Stewardship (engagement et vote). Chaque analyste de l'équipe couvre des entreprises de ses secteurs d'expertises, sous les trois angles. Ceci permet de développer la finesse d'analyse des modèles d'affaires, questionnant la pertinence ou représentativité de la donnée externe et de favoriser l'émergence de recommandations fortes pour les gérants.

La transversalité dépasse le modèle d'organisation de l'équipe de recherche en étant centrale à la gestion des sujets de durabilité qui touchent toutes les classes d'actifs et tous les process opérationnels. C'est pourquoi des cellules transverses sont en place entre la gestion, la recherche, la donnée, les risques, le juridique et la conformité, pour fluidifier les évolutions réglementaires ainsi que les développements méthodologiques.

Les positions que nous prenons doivent ensuite être expliquées et diffusées afin que chacun s'en empare. Pour cela elles doivent être adaptées aux différentes cibles ou parties prenantes auxquelles nous nous adressons. C'est pourquoi nous façonnons l'exercice pédagogique avec toutes nos parties prenantes en fonction de leurs besoins :

- Partage des recommandations de la recherche pour investissement : auprès des gérants de portefeuille de Crédit Mutuel Asset Management via des comités de revue des sociétés ou des présentations spots sur des tendances sectorielles ou évolutions réglementaires.
- Cohésion du socle commun et de notre identité : partage des pratiques avec les collaborateurs, en amont ou aval de la recherche, via des formations mensuelles intra Groupe La Française : le programme Parlons durable.
- Diffusion de la pédagogie jusqu'au client final
 - Participation à l'effort d'animation commerciale sur des sujets de durabilité auprès des forces commerciales avec création de supports adaptés et polyvalents.
 - Service sur-mesure pour les gérants privés de Crédit Mutuel Gestion, pour lesquels nous produisons des formats de restitution précis et impactants sur les analyses 360° des sociétés pouvant servir de supports de discussions avec les clients finaux de gestion sous mandat ou gestion conseillée.
- Collaboration avec d'autres investisseurs dans des initiatives d'engagements avec les entreprises ou pour l'amélioration des pratiques de place. Ces pratiques sont recensées dans notre politique d'engagement et rapport d'activité Stewardship produit annuellement.

3. Favoriser l'innovation pour mobiliser les flux de capitaux vers la finance durable

L'innovation est primordiale dans un environnement où les thématiques durables transverses aux différents secteurs économiques sont très nombreuses et où l'industrie de la finance cherche encore comment les traiter au mieux dans le cadre de l'investissement pour compte de tiers.

L'équipe de recherche est organisée par secteur et par expertise thématique : changement climatique, capital naturel, capital humain, gouvernance. Cette répartition des responsabilités permet de cultiver l'intelligence du pôle au plus proche de la recherche produite par les scientifiques et les institutions de référence, comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)⁽³⁾ l'Agence Internationale de l'Energie (AIE)⁽⁴⁾, ou encore La plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)⁽⁵⁾ et de la décliner à notre industrie.

Afin de favoriser l'innovation et conscients des biais méthodologiques inhérents aux défis de manque de données et de normalisation de certaines thématiques durables, nous participons à des instances de place de partage de connaissance. Ceci prend la forme de participation active à des associations professionnelles, à de l'engagement avec les régulateurs et les fournisseurs de données. Enfin l'équipe de recherche s'appuie sur une équipe de spécialistes de la donnée ESG dédiée qui optimise et industrialise l'usage de la donnée que nous utilisons dans nos modèles.

(3) <https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/>

(4) <https://www.iea.org/>

(5) <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/comprendre-lipbes#:~:text=Depuis%202012%2C%20la%20Plateforme%20intergouvernementale,demandes%20de%20ses%20C3%89tats%20membres>

A titre d'illustration, nous avons fait évoluer notre méthodologie d'investissement pour le Capital Naturel au travers d'engagements avec le régulateur français et en soumettant notre méthodologie à des experts externes à la filière de gestion appartenant à l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou à des institutions de place telles que Finance for Biodiversity ou TNFD.

En 2025, nous avons complété notre socle par une politique intégrée sur le Capital Naturel structurant notre démarche d'investisseur responsable sur les enjeux liés aux dépendances et aux impacts de nos investissements sur la biodiversité et le capital naturel. Nous travaillons en 2026 à l'élaboration d'une politique sur le capital sociale et d'une mise à jour de nos engagements climatiques.

Au final, notre expertise transverse est mise au service de l'innovation dans les méthodes d'investissement existantes ou en développement coconstruits avec la gestion de portefeuille.

*Au final, notre expertise transverse est mise
au service de l'innovation dans les méthodes
d'investissement existantes ou en développement
coconstruits avec la gestion de portefeuille.*

DONNÉES

Au cours de l'année 2025, les équipes Data Management & Modélisation ont poursuivi la revue des méthodes et les travaux d'amélioration des outils des portefeuilles. Cela a plus particulièrement sur les controverses et les politiques d'exclusions, la température, la biodiversité, l'optimisation des process de production. La modélisation a également travaillé sur la nouvelle version du label ISR. De nouveaux outils de monitoring et de reporting ont été développés et mis à disposition des utilisateurs.

Démarche ESG Actifs Immobiliers

L'INVESTISSEMENT DURABLE EN IMMOBILIER

La Française REM fixe, lorsque c'est pertinent, des objectifs d'investissement durable long terme à ses fonds.

Un investissement durable est un investissement qui contribue significativement à un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies, tout en prenant en compte les principales incidences négatives relatives à l'exploitation d'actifs immobiliers, et pour lesquels la société de gestion s'est assurée que les Property Manager et/ ou exploitants, qui gèrent les actifs immobiliers ou fonciers au quotidien, respectent des pratiques de bonne gouvernance.

Les fonds de La Française REM contribuent significativement aux ODD suivantes :

	Préserver la biodiversité en répondant aux exigences de la certification Haute Valeur Environnementale ou équivalent sur nos actifs viticoles	1 fonds
	Sélectionner des praticiens mettant en place des solutions de prévention et de coordination visant la réduction des facteurs de risque pour la santé	1 fonds
	Sélectionner des écoles reconnues par l'Etat	1 fonds
	Cible « autonomisation et intégration » Augmenter le pouvoir d'achat des seniors tout en les maintenant à domicile	2 fonds
	Développer une offre immobilière adaptée aux catégories de populations fragilisés par le mal-logement	3 fonds
	Participer au développement durable des territoires, en soutenant l'économie locale et en mettant en valeur la culture des produits locaux	1 fonds

LA FORCE DU COLLECTIF POUR UN IMMOBILIER DURABLE ET PERFORMANT

La société de gestion est un acteur clé de la mobilisation de l'ensemble des acteurs qui interviennent sur son portefeuille immobilier : elle collecte les informations essentielles pour mieux comprendre, elle fiabilise les données pour bâtir des feuilles de route solides, elle mobilise l'ensemble des parties prenantes, elle diffuse les meilleures pratiques, elle évalue et gère les risques extra-financiers. Elle apporte ainsi une réponse aux besoins et attentes de ses deux clients : les locataires et les investisseurs.

La stratégie de La Française REM consiste à associer l'ESG à toutes les étapes de son action. Elle intègre les critères ESG dans l'ensemble de ses processus métiers de manière aussi systématique et rigoureuse que les données financières.

L'intégration des critères ESG se décline selon les trois piliers traditionnels :

Environnemental : il correspond à son engagement pour réduire les externalités négatives des actifs immobiliers. Une attention particulière est portée à l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions de CO2 des actifs afin de lutter contre les changements climatiques ;

Social : il correspond à son engagement pour maximiser l'utilité des actifs pour le plus grand nombre, en s'assurant qu'ils répondent aux nouveaux usages ;

Gouvernance : il correspond à sa politique d'engagement qui vise à assurer la durabilité de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en fédérant l'ensemble des parties prenantes intervenant sur l'actif, au premier rang desquels les utilisateurs, les « property managers » et les collaborateurs de La Française REM qui assurent la gestion quotidienne de nos actifs.



L'intégration des critères ESG en phase d'acquisition se matérialise par une évaluation des caractéristiques durables de l'opportunité d'investissement confiée à un bureau d'étude environnemental externe pour les actifs livrés, ou via une analyse de conformité à la charte de construction durable de La Française REM pour les projets de construction ou les opérations de restructuration. Cette charte définit des standards minimums environnementaux, sociaux et de gouvernance afin de s'assurer que les actifs présentent des caractéristiques techniques, environnementales et d'usage compatibles avec les exigences réglementaires actuelles, mais aussi à venir. Elle vise ainsi à anticiper les évolutions du cadre réglementaire, à limiter les risques de dévalorisation future et à favoriser une gestion durable sur le long terme.

Elle s'articule autour des thématiques suivantes :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Préservation des ressources
- Confort et bien-être des utilisateurs
- Intégration territoriale

La réalisation d'audits ESG avant la signature de la promesse d'achat est essentielle. Elle permet d'inclure le coût des éventuels investissements nécessaires à la progression des caractéristiques durables des actifs dans les Business Plans et ainsi de refléter dans les prix proposés un « green premium » ou un « brown discount ».

La Française REM peut ponctuellement, et pour certains fonds, investir dans des typologies d'actifs spécifiques et poursuivre des objectifs sociétaux tel que le développement du territoire ou le développement d'infrastructures médico-sociales.

En phase de gestion, La Française REM mobilise l'ensemble des parties prenantes intervenant sur les actifs immobiliers pour maximiser l'impact des actions de chacun.

DEVELOPPEMENTS 2025 DANS LES ACTIFS IMMOBILIERS

En 2025, La Française REM a accéléré le déploiement de sa feuille de route en matière de lutte contre le changement climatique selon deux axes :

- **le déploiement de solutions innovantes pour assurer une gestion durable plus fine de ses immeubles.**

Après un partenariat avec Deepki, solution pour collecter et fiabiliser les données de consommation d'énergie à grande échelle, et un partenariat avec IQ Spot, solution qui agit en temps réel sur les paramètres de régulation et de gestion des systèmes de CVC (Chauffage, Ventilation et Climatisation), La Française REM a testé en 2025 plusieurs solutions basées sur l'intelligence artificielle, dont Thermosphr, une solution basée sur l'intelligence artificielle prédictive. Le système ajuste en continu les paramètres des CVC, notamment en fonction des prévisions météorologiques, et optimise la maintenance pour maximiser le confort intérieur des occupants.

- **un meilleur partage des bonnes pratiques grâce à la création d'un club ESG.**

La multiplicité des acteurs impliqués dans la gestion d'un actif immobilier freine la diffusion des bonnes pratiques et des solutions innovantes. En 2025, la société de gestion a créé un club ESG pour s'assurer que les bonnes informations parviennent aux bonnes personnes. Au total, plus de 70 mainteneurs et property managers ont assisté à des ateliers de co-construction pour identifier les freins au changement et partager les leviers d'actions efficaces. Les participants ont découvert la charte d'exploitation durable de La Française REM, outil de référence pensé pour accélérer l'adoption des meilleures pratiques sur l'ensemble du patrimoine géré.

Sur le thème de la biodiversité, La Française REM s'est doté, en 2025, d'un document de référence qui garantit la cohérence des décisions à toutes les échelles (du bâtiment au portefeuille) en priorisant les actions aux phases où les leviers d'impact sont les plus élevés.

En 2025, La Française REM a accéléré le déploiement de sa feuille de route en matière de lutte contre les changements climatiques

C - Informations aux clients

Le groupe La Française en tant qu'acteur engagé présente sur son site internet ses ambitions en matière de RSE et d'Investissement Durable à travers des pages dédiées et met à disposition un ensemble de documents à consulter et télécharger.

Le Groupe communique sur sa gestion durable et/ou ses fonds à l'aide des supports suivants :

- Le site internet www.la-francaise.com sur lequel sont publiés différents types de contenus en lien avec la gestion durable et les fonds dont nous assurons la gestion ;
- Une section de ce site internet au sein de 'Acteur responsable et engagé' nommée 'Investisseurs Durables' qui détaille nos fondamentaux
- Une section dédiée aux Publications, qui reprend de nombreux documents en lien avec la Durabilité et notamment les fondamentaux que sont :
 - Les politiques Sectorielles
 - La politique Climat
 - La politique Capital Naturel
 - La politique Capital Social
 - La politique de Vote
 - La politique d'Engagement

Mais aussi divers rapports ou autres documents comme :

- Le Rapport article 29 LEC
- Les Rapports PAI entités
- Le Rapport Stewardship
- etc
- Les documents juridiques (prospectus, DICI, rapports périodiques) et les reportings mensuels des fonds, accessibles depuis la page internet de chaque fonds concerné ;
- Des présentations et rapports périodiques de l'Investissement Responsable à La Française.

Des rapports annuels ESG pour les fonds immobiliers :

- Conformés au référentiel du label ISR pour les 3 fonds ayant obtenu le label ISR. S'y ajoute, dans les bulletins trimestriels, une évaluation ESG des actifs livrés acquis au cours du trimestre.
- Conformés aux modèles fournis par la réglementation pour les 12 fonds classés en art 8 et les 14 fonds classés 9 au sens de SFDR
- Conformés aux attendus de l'article 29 de la loi Energie Climat pour les 12 fonds de plus de 500 millions d'euros entrant dans le périmètre de la LEC.

Et pour les fonds labellisés ISR valeurs mobilières sur les pages respectives des fonds :

- Les codes de transparence (annuel) ;
- Le reporting PAI des fonds (annuel) ;
- L'inventaire des fonds (biannuel).

D - Adhésion de l'entité à des initiatives

Dès octobre 2010, pour renforcer son engagement, le groupe La Française a signé les « Principles for Responsible Investment » (PRI) ainsi que de nombreuses initiatives, chartes ou engagements listées ci-dessous. Par ailleurs, en lien avec son engagement en faveur du climat, le Groupe soutient l'Accord de Paris pour le climat signé lors de la COP21. En 2025, signataire et membre de nombreux groupes de travail et initiatives, le Groupe s'est attaché à consolider et renforcer son rôle dans les différentes instances et à ouvrir la réflexion sur l'Intelligence Artificielle.

Entité	Instances	Participation / Signataire / Membre / Autre	Date
CMAM	FIR – Forum pour l'Investissement Responsable	Signataire	2004
GLF	PRI – Principles for Responsible	Signataire	2010
LF REM	ASPIM	Membre	2010
LF REM	OID – Observatoire de l'immobilier Durable	Membre fondateur, Administrateur	2012
CMAM	CDP – Carbon Disclosure Project	Signataire	2013
CMAM	Green Bond Principles	Signataire	2015
CMAM	Forum per la Finanza Sostenibile (FFS) : forum pour l'investissement responsable – Italie	Signataire	2017
CMAM	WDI – Workforce Disclosure Initiative (PRI – Share action)	Signataire	2017
CMAM	Climate action 100+	Signataire	2017
CMAM	Access to Medicine Foundation	Signataire	2017
CMAM	AFG – Membre de la commission Investissement Responsable – Participations aux différents groupes de travail (ex : CSRD, Corp Governance WG, etc)	Signataire	2017
CMAM	IIGCC – Institutional Investor Group on Climate Change	Membre	2018
CMAM	Global Investor Statement to Governments on Climate Change (via IIGCC)	Signataire	2018
LF REM CMAM	IDF – Institut de la Finance Durable	Membre	2019
LF REM	Commission du label ISR (GT immo)	Participation	2019

Entité	Instances	Participation / Signataire / Membre / Autre	Date
CMAM	30% Investor Club France	Signataire	2020
CMAM	UKSIF	Membre	2020
CMAM	Finance for Biodiversity Pledge and Foundation	Signataire	2021
CMAM	Business for Nature's Call to action "Nature is everyone's business"	Signataire	2021
LF REM	ESREI – European Sustainable Real Estate Initiative	Participation	2021
GLF	NZAMI – Net Zero Asset Manager Initiative	Signataire	2021
CMAM	ShareAction LIPH – Long-Term Investors in People's Health	Signataire	2023
CMAM	TNFD Forum for France	Signataire	2023
CMAM	NA100 – Nature Action 100	Participation	2023
CMAM	Labor Rights Investor Network	Membre	2023
CMAM	FAIRR Initiative	Membre	2024
CMAM	AICDI (Artificial Intelligence Company Data Initiative)	Signataire	2025

Le Groupe La Française offre via ses sociétés de gestion l'accès à des fonds labellisés. Ces labels permettent de faire certifier une démarche par un tiers externe indépendant et offrent une transparence accrue.

Le Groupe La Française offre via ses sociétés de gestion l'accès à des fonds labellisés. Ces labels permettent de faire certifier une démarche par un tiers externe indépendant et offrent une transparence accrue.

Ainsi Crédit Mutuel Asset Management offre :

- 42 fonds labellisés ISR
- 3 fonds labellisé Greenfin
- 4 fonds labellisés Finansol
- 1 gamme d'épargne salariale labellisée CIES

De son côté La Française Real Estate Managers offre :

- 3 fonds labellisés ISR



ORGANISATION DE L'ENTITÉ

02

A - Moyens internes déployés par l'entité

Description des ressources financières, humaines et techniques

Ressources humaines

Le Groupe dispose de 133 ETP⁶ ce qui correspond à 14% de ses effectifs totaux dédiés à l'investissement responsable dans les diverses fonctions de gestion comme de support. La communication, les risques, le reporting, le contrôle interne, le marketing ont tous des référents ESG qui dédient tout ou partie de leur temps à l'investissement durable.

Crédit Mutuel Asset Management mobilise une équipe de recherche ESG et crédit de 14 personnes, dirigée par Marie Lassegnore, membre du Comité Exécutif de Crédit Mutuel Asset Management et rattachée à la CEO de la société de gestion, Eliana De Abreu. Au sein des équipes de gestion de Crédit Mutuel Asset Management, 56 gérants⁷ sont impliqués dans la gestion d'une ou plusieurs stratégies ISR. Il n'y a pas de différenciation entre gérants ISR et non ISR. Les gérants travaillent au quotidien avec les analystes ESG, qui leur fournissent de la recherche, des analyses et des outils dédiés à l'investissement responsable (e.g. scores ESG, mesures carbone, mesures de température de portefeuille, etc.).

Le département ISR immobilier est actuellement composé de 6 personnes.

Globalement, 14% des ETP du groupe La Française sont dédiés à l'ESG. 60% des ETP ESG sont des gérants tandis que 15% sont dédiés à la recherche.

	Nb	% ETP GLF	% ETP ESG
ETP liés à l'ESG	130	14%	
dont gérants	79	9%	60%
dont recherche	20	2%	15%

Ressources financières et techniques

Pour les actifs financiers, les équipes bénéficient d'un budget donné de l'ordre d'un million d'euros.

En immobilier, au stade des acquisition d'actifs, l'intégration des critères ESG en phase de « due-diligence » se matérialise via un audit ESG confié à des bureaux d'étude environnementaux externes. La collecte et la fiabilisation des données sont les éléments essentiels à toute politique ISR, qui suppose un suivi d'indicateurs mesurables. Ces données sont ensuite remontées au sein de notre base de données interne accessible à tous les collaborateurs.

(6) ETP : Equivalent Temps Plein

(7) Pour le calcul des ETP des gérants, nous appliquons au nombre total de gérants le pourcentage de fonds gérés en article 8 et 9 SFDR soit 63 gérants (hors gérants quantitatifs) et 89% de fonds article 8 et 9.

Pour la recherche extra-financière, les analystes ESG se basent, sur les informations communiquées par les entreprises et sur les sources de recherche externes suivantes :

RESSOURCES / OUTILS	UTILISATION	IMPORTANCE AU SEIN DU PROCESSUS
LOGICIELS / PROGICIELS		
LightTrade (logiciel de La Française / Crédit Mutuel AM)	Partage et stockage des scores extra financiers (ESG et carbon impact ainsi que leurs sous-indicateurs) sur le logiciel de gestion de portefeuille et de passage d'ordres ; Historisation des scores et mesure de leur évolution.	+++
Bloomberg RMS	Suivi de la performance en temps réel et du risque ex-ante des portefeuilles ; Utilisation de la base de données ESG pour le filtre quantitatif et le reporting d'impact ; Partage de recherche interne et externe financière et extra financière ; Bloomberg New Energy Finance : recherche qualitative transition climat.	+++
RECHERCHE ET BASES DE DONNÉES		
Recherche des intermédiaires financiers (brokers)	Notes de recherche et modèles de valorisation ; Séminaires sociétés et thématiques ; Actualité des marchés, secteurs, entreprises.	+++
CDP	Utilisation des données Carbone et Biodiversité (Water + Forests)	+++
RepRisk	Utilisation pour le suivi des controverses	+++
S&P Capital IQ	Tableau de correspondance entre l'instrument et l'émetteur ; Mesures financières.	+++
Encore	Utilisation pour les données de biodiversité	+++
Ethifinance	Utilisation pour les indicateurs de la méthodologie ESG	+++
ISS proxy voting	Recherche sur les résolutions et vote aux assemblées ; Utilisation du module ESG (ISS – Sustainability Policy) ; Politique Custom de Crédit Mutuel AM.	++
ISS – ESG	Utilisation de certains indicateurs ESG pour notre modèle quantitatif propriétaire et de la recherche ESG ; Utilisation pour les contributions ODD, les PAI et les exclusions (tabac et charbon) ; Utilisation des NBR score de ISS pour nos exclusions labels et groupe.	++
Sustainalytics	Exclusion des entreprises liées aux armements controversés	+
Urgewald	Utilisation de la base de données GOGEL et GCEL pour les exclusions sur le charbon et les énergies fossiles non conventionnelles	+
Iceberg Datalab	Utilisation pour les données biodiversité et capital naturel	+
ISS Data Desk	Utilisation pour les scores ODD	+

Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes

Initié en 2021, et porté depuis par la Directrice Stratégie et Durabilité de La Française avec le concours de toutes les équipes expertes de la filière Gestion d'Actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les collaborateurs du groupe (en France et à l'International) sont invités à participer à un programme de formations internes sur l'investissement et l'immobilier durables. Ce dispositif sous format webinaire, comprend une dizaine de nouveaux modules définis chaque année. Il est reconduit en 2026. Ce programme a vocation d'embarquer l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise dans la dynamique de l'investissement durable : présentation des fonds de nos différentes expertises et politique d'investissement, réglementation, gouvernance, actualités de nos équipes recherche... Nous avons ajouté un module hors-série sur La Finance Solidaire animé par le Responsable de l'activité Finance solidaire CM-AM.

Ce thème est également développé à travers des interventions ponctuelles d'acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan de Développement des Compétences, des collaborateurs ciblés ont la possibilité de passer la Certification Finance Durable de l'AMF, le CESGA (Certified ESG Analyst) et le CFA ESG. Nous donnons également la possibilité aux étudiants en alternance ou en stage de préparer et passer la Certification Finance Durable de l'AMF.

Une première Fresque du Climat a été organisée fin 2022, avec pour objectif de mobiliser l'ensemble des collaborateurs en France et à l'international, aux enjeux climatiques en organisant l'atelier Fresque du Climat animé par des collaborateurs formés. En 2025, 20 ateliers ont été organisés. A ce jour, plus de 600 collaborateurs ont participé à une fresque. Nous disposons d'un vivier de 9 collaborateurs-fresqueurs qui animent en binôme et à tour de rôle ces ateliers. Les participants sont également invités à identifier des actions concrètes à l'échelle individuelle et de l'entreprise. Ces dernières viendront nourrir la politique RSE du Groupe La Française. Une campagne de participation obligatoire sera organisée chaque année visant l'ensemble des collaborateurs de la filière en France et à l'international.

Par ailleurs 2025 a vu le déploiement d'une formation obligatoire intitulé « Prévenir les comportements abusifs et les situations de harcèlement », spécifique managers et non-managers, qui comprend un module e-learning et une classe en ligne. En 2026, ce programme fera partie du parcours d'onboarding des nouveaux collaborateurs qui rejoignent le groupe La Française. Il sera également adapté et organisé pour nos entités à l'international.

Les collaborateurs du groupe (en France et à l'International) sont invités à participer à un programme de formations internes sur l'investissement et l'immobilier durables.

B - Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Instances de pilotage et de surveillance

GROUPE

A l'occasion de la création du nouveau Groupe La Française en 2024, l'organisation et la gouvernance ESG/RSE ont été repensées pour une mise en application début 2025. Ainsi en tant que holding regroupant différentes sociétés de gestion aux classes d'actifs comme aux styles de gestion différents, le rôle de GLF est d'impulser une stratégie, de faire partager un socle commun de valeurs et d'approches par exemple sur le climat ou sur la mise en place de politiques sectorielles alignées avec son actionnaire tout en respectant les spécificités du métier de gestion d'actifs pour compte tiers.

L'objectif de GLF est que les expertises ESG soient intégrées dans les métiers et dans chacune des sociétés de gestion et ne soient pas le fait de quelques personnes à qui seraient sous traités ces enjeux, de manière à ce que les enjeux ESG soient compris et intégrés par le plus grand nombre au même titre que les aspects financiers, au quotidien, dans chacun des métiers. Cette vision se traduit par une organisation agile et allégée au niveau de GLF et des relais dans les diverses sociétés de gestion, organisation qui se donne pour mission de :

- **Décliner la stratégie ESG / RSE** au sein de la filière asset Management en lien avec celle de l'actionnaire Crédit Mutuel Alliance Fédérale
- Porter les sujets ESG/RSE dans **les instances de gouvernance** Groupe
- Favoriser la **circulation de l'information**
- S'assurer de la cohérence/application des décisions actées
- Veiller à la visibilité du Groupe dans les instances de place et auprès de l'ensemble des parties prenantes
- **Assurer la coordination** des points d'échanges avec l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité

En termes de Gouvernance, le Groupe a renforcé son dispositif pour la ligne métier actifs financiers pour inclure le pilotage et la coordination de l'ensemble des enjeux de Durabilité au sein de la direction de la Stratégie du groupe.

Le pilotage des enjeux et opportunités liés à la stratégie d'investisseur durable du Groupe est par ailleurs totalement intégré aux instances de Direction. C'est ainsi que le suivi des objectifs ambitieux du Groupe en matière de développement de l'Investissement Durable est assuré mensuellement dans le cadre du COMEX Groupe La Française.

Un reporting formel sur les objectifs de développement est réalisé trimestriellement par le Directoire aux membres des Conseils de Surveillance de chaque entité du Groupe. L'Investissement Durable fait partie intégrante de notre Plan à Moyen Terme (PMT), il se décline dans chacune des sociétés du Groupe et fait logiquement l'objet d'un suivi dans le cadre du Conseil de Surveillance de Groupe La Française à travers le Comité d'Audit et des Risques Groupe.

En plaçant le pilotage des enjeux de durabilité au sein de la direction de la stratégie du Groupe, directement rattachée au Président, Groupe La Française atteste de son engagement et de son ambition tels qu'affirmés dans son PMT. Par ailleurs, la direction de la stratégie est également membre du Comité d'Audit et des Risques Groupe, et porte les sujets RSE/ESG ainsi que ceux liés au changement climatique et à l'évolution de la biodiversité au niveau du Conseil de Surveillance. Elle organise au sein du Comité d'Audit et des Risques, une présentation annuelle de la stratégie et des risques RSE/ESG du Groupe, tant au niveau de l'entreprise que via son offre de produits et services ESG.

Le Conseil de Surveillance de Groupe La Française est éclairé chaque trimestre par les conclusions des Comités d'Audit et des Risques sur les risques de durabilité, intégrés à la cartographie des risques majeurs du Groupe tout comme les risques financiers, opérationnels ou de conformité. Le suivi des risques au niveau Groupe s'opère au travers du cadre d'appétence aux risques tel que défini par le groupe La Française en concertation avec ses actionnaires. Il est réalisé au travers du suivi de tendance de risques majeurs et de plans d'actions dont l'évolution fait l'objet d'un reporting synthétique aux Conseils de Surveillance de chaque entité concernée.

En tant que filiale d'un groupe mutualiste, le Conseil de Surveillance est majoritairement composé de membres liés à la maison mère (1 membre du conseil indépendants sur 7). Les administrateurs non-indépendants sont des dirigeants exécutifs bancaires-assurances, ayant un parcours diversifié et intervenant sur des périmètres distincts permettant d'apporter des expériences et des compétences complémentaires notamment sur les critères sociaux, environnementaux et de gouvernance. L'administrateur indépendant, JB de Franssu assure la présidence du conseil d'administration de l'Institut pour les œuvres de religion (la Banque du Vatican) depuis le 9 juillet 2014 et est depuis avril 2024 Président du conseil collégial du Collège des Bernardins. Deux membres du Conseil exercent leurs mandats depuis plus de 10 ans et un nouveau membre a été nommé en 2025. Enfin l'assiduité moyenne a été de 100% et le taux de femmes au sein du Conseil de Surveillance est de 29% soit 2 femmes sur 7 membres. A fin 2025, 3 membres ont moins de 60 ans. Le Conseil de Surveillance de Groupe La Française ne s'est pas doté à ce stade de règlement interne.

Enfin, il est à noter que pour ce qui concerne Crédit Mutuel Asset Management, Eliana de Abreu, Directrice Générale de la société de gestion a la certification AMF Finance durable depuis 2023.

ACTIFS FINANCIERS

Gouvernance interne Crédit Mutuel Asset Management ESG

La recherche financière et extra-financière est représentée au niveau du comité exécutif de Crédit Mutuel Asset Management qui rassemble l'équipe dirigeante de la société. Ceci permet d'intégrer la durabilité au pilotage stratégique et à toute la chaîne de valeur opérationnelle.

La directrice de la recherche fait également partie du Club d'experts ESG mobilisés par l'instance de réflexion transverse à GLF.

Crédit Mutuel Asset Management met ses ressources liées à la recherche et à la données ESG au service de la tenue et de l'organisation du Comité Stewardship dont le périmètre dépasse la société de gestion, en intégrant toutes les activités d'investissement en actifs cotés, au sein du Groupe La Française.

Ce comité se réunit tous les trimestres pour mettre à jour les listes d'exclusions sectorielles et controverses. Son process et parties prenantes (transverses au pôle actif financiers GLF) est décrit au sein du document des politiques sectorielles sur le site internet.

Recherche

Le pôle de recherche de Crédit Mutuel Asset Management est constitué de 14 experts qui contribuent à l'analyse crédit, l'analyse ESG et le Stewardship (engagement et votes) des sociétés qu'ils suivent. Chacun est responsable d'un ou plusieurs secteurs et de thématiques liées aux secteurs couverts pour créer des synergies et un maillage avec les couvertures des gérants. Le pôle de recherche étudie plus de 600 sociétés par an sous l'un ou l'autre de ses angles d'analyse.

Cette organisation est au service d'un dispositif d'analyse à 360° de l'entreprise qui vise à maximiser la réactivité, le niveau d'information et d'éclairage fourni au gérant par le pôle de recherche. Ce dispositif est au cœur de notre proposition de valeur : offrir à nos clients des stratégies sélectionnant des sociétés qui vont être les mieux gérées, donc générer plus de valeur financière mais aussi plus de valeur sociale et environnementale.

En plus des équipes de gestion, l'équipe de recherche travaille étroitement avec les équipes qui gèrent les données ESG, les risques ESG et la conformité ESG. Elle est en outre un des points de contacts avec l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le pôle de recherche de Crédit Mutuel Asset Management est constitué de 14 experts qui contribuent à l'analyse crédit, l'analyse ESG et le Stewardship (engagement et votes) des sociétés qu'ils suivent.

Data Management

Le pôle Data est en charge des relations avec les fournisseurs de données, de la modélisation des KPI au niveau des émetteurs et des portefeuilles, de l'élaboration des listes d'exclusion, et du développement des outils de simulations et de suivi pour les métiers tels que la gestion, le risque, le reporting et le marketing.

Le pôle travaille en étroite collaboration avec les équipes de recherche sur l'évolution et l'implémentation des modèles ou la définition de nouveaux indicateurs.

Risque

Le pôle Risque Management, Conformité et Contrôle Interne est responsable de l'identification des risques extra financiers auxquels la société de gestion est exposée et de la mise en œuvre de mesures de la gestion de ces risques. Il établit une cartographie des risques de durabilité et met en œuvre des contrôles pré-trade & post trade pour assurer la couverture de ces risques. Ces contrôles portent sur la donnée ESG, les modèles utilisés, l'intégration des exclusions sectorielles et controverses, l'application des contraintes réglementaires ou de labels et les analyses qualitatives menées sur les modifications de caractéristiques ESG.

ACTIFS IMMOBILIERS

Gouvernance interne LFREM ESG

L'équipe Stratégie définit la stratégie ESG de la société de gestion et des fonds en prenant en compte les spécificités des actifs qui composent leur portefeuille. Il est responsable de l'intégration rigoureuse des critères ESG à tous les niveaux de la société de gestion et de ses activités. La Française REM intègre notamment les critères extra-financiers dans les processus d'investissement en réalisant un audit ESG de manière systématique avant toute acquisition. En immobilier, la société de gestion gère physiquement les actifs sous-jacents. Elle met en œuvre des actions qui peuvent avoir des effets directs sur la performance ESG. L'équipe Stratégie veille au suivi régulier des indicateurs ESG et des exigences réglementaires en produisant un reporting clair aux investisseurs.

La directrice du pilier Stratégie reporte directement au président de la société de gestion et est membre de son comité exécutif. Elle fait également partie du Club d'experts ESG mobilisés par l'instance de réflexion transverse au Groupe La Française.

Un comité ISR, composé des directeurs des départements opérationnels ainsi que de la direction générale, se réunit chaque trimestre pour valider la stratégie ESG définie. Par ailleurs, il approuve la participation de la société de gestion à des initiatives nationales et internationales et assure la cohérence de celles-ci avec les politiques en place et la stratégie durable du Groupe La Française et de son actionnaire Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La spécificité des actifs immobiliers tient au contrôle des actifs sous gestion et ainsi à la possibilité qu'a la société de gestion de produire et fiabiliser ses propres données.

Risque

Le pôle Risque Management, Conformité et Contrôle Interne du Pôle immobilier est responsable de l'identification des risques extra financiers auxquels la société de gestion est exposée et de la mise en œuvre de mesures de la gestion de ces risques. Il établit une cartographie des risques de durabilité et met en œuvre des contrôles post trade pour assurer la couverture de ces risques. Ces contrôles portent sur la donnée ESG (couverture, source, fiabilité), le respect des politiques sectorielles, les modèles utilisés, le déploiement de critères ESG lors des diligences pre acquisitions des immeubles, l'application des contraintes réglementaire/statutaires ou de labels ESG et la cohérence des données communiquées dans les rapports périodiques ESG.

Politique de remuneration

Dans le cadre de la création du pôle de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la politique de rémunération a été revue en 2024 afin d'être pleinement alignée avec les pratiques du Groupe La Française en matière d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son activité de gestion pour compte de tiers.

Les pratiques de rémunération détaillées ci-dessous permettent de veiller à une intégration des risques en matière de durabilité au sein de la politique de rémunération du Groupe La Française.

INTÉGRATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU GROUPE LA FRANÇAISE

Le Comité des Rémunérations et des Nominations valide chaque année les évolutions de la politique de rémunération des diverses entités du Groupe. Conformément au règlement SFDR sur la publication d'informations en matière de durabilité, le Groupe s'engage à établir, mettre en œuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération permettant de promouvoir une gestion saine et efficace des risques, en y incluant les risques de Durabilité.

Les rôles et responsabilités en matière de durabilité ont été définis pour différentes fonctions internes et des objectifs ont été fixés. Au cours de l'entretien annuel d'évaluation, les différents objectifs y compris en matière de durabilité sont évalués et déterminent la rémunération variable attribuée aux collaborateurs selon un processus discrétionnaire.

Les équipes qui font l'objet d'objectifs spécifiques en matière de durabilité sont les suivantes :

- **Les Gérants** intègrent les risques de Durabilité dans les décisions d'investissement et respectent les orientations fixées pour tout portefeuille et contribuent à l'innovation produits durables.
- **Les Risk Managers** assurent le suivi du respect des engagements des Fonds en matière de Durabilité.
- **Les Contrôleurs Internes** supervisent les contraintes réglementaires en matière de Durabilité et intègrent des points dédiés à la finance durable dans les plans de contrôles.

- **Les Commerciaux** contribuent au développement des encours dans le respect des contraintes des clients en matière de rendement et de risque, y compris les risques de Durabilité.
- **Les responsables marketing** prennent en compte des caractéristiques de durabilité dans l'innovation produits.
- Le responsable Investissement Durable au niveau du Groupe, membre du Comité exécutif, assure la cohésion de la démarche entre la ligne définie par la Direction Générale et sa déclinaison au sein des Sociétés de Gestion.
- **Une équipe de recherche dédiée aux actifs cotés** : Notre équipe de recherche sur l'investissement durable des actifs cotés, intégrée au sein de Crédit Mutuel Asset Management, est au cœur de notre processus d'investissement. Nous avons établi une méthodologie propriétaire pour quantifier les évaluations ESG des entreprises et développé la capacité de mesurer les émissions de carbone et d'évaluer la trajectoire de la transition d'une entreprise vers une économie bas carbone.
- **Une équipe dédiée à l'immobilier** : Grâce au travail de collecte de données entreprises depuis plus de 10 ans, nous parvenons à avoir une vision holistique de nos actifs. Pour créer de la performance utile et durable, La Française s'est fixé une feuille de route qui place les moteurs sociaux et environnementaux au cœur de sa stratégie.

Pour les collaborateurs dont la rémunération variable est soumise à un différé, un système de malus ou de restitution peut s'appliquer dès lors que ce collaborateur expose le Groupe ou l'une de ses sociétés à une prise de risque anormale ou excessive, ou dès lors qu'il soumet un ou plusieurs Fonds à un risque significatif non prévu par leur politique de suivi des risques, y compris les risques en matière de durabilité.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a conclu un accord d'intéressement applicable depuis le 1^{er} janvier 2024 qui intègre une enveloppe ESG de 1% du résultat consolidé. Le calcul de cette enveloppe ESG est réparti en 3 critères :

- 40 % si **le critère 1** est atteint : taux de salariés ayant suivi la formation sur les risques environnementaux pour le secteur bancaire et financier déployée en 2024
- 30 % pour **le critère 2** : réduction de l'empreinte carbone du bilan selon l'engagement « Net Zero Banking Alliance »
- 30 % pour **le critère 3** : taux de femmes cadres.

Si aucun des objectifs n'est atteint, aucune enveloppe ESG ne sera versée pour l'exercice concerné. Cet accord d'intéressement s'applique aux salariés du Groupe La Française.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a conclu un accord d'intéressement applicable depuis le 1^{er} janvier 2024 qui intègre une enveloppe ESG de 1% du résultat consolidé.



STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

03

A - Politique Stewardship

Être un investisseur responsable ne se limite pas à l'intégration des enjeux ESG dans les choix d'investissements ou à la mise en place d'une politique d'exclusion c'est également exercer sa responsabilité tout au long de la durée de détention des investissements : une responsabilité qui fait de nous un investisseur actif. Notre Groupe exerce cette responsabilité, lors de la détention de ses investissements, de plusieurs manières :

- Par le vote lorsque l'investissement est effectué en actions
- Par l'engagement quel que soit le type de détention : actions, dettes ou actifs réels (immobilier)

Pour ses investissements en actions, le Groupe met à jour chaque année la politique de vote s'appliquant à l'ensemble des sociétés détenues en portefeuille, en Europe ou sur les autres continents, avec un objectif de vote aussi proche que possible de 100% des titres détenus.

Le Groupe a continué de renforcer sa stratégie d'engagement au cours de l'année 2025 rejoignant des initiatives, notamment autour de l'intelligence artificielle, au sein desquelles il est actif dans des groupes de travail ou en tant qu'investisseur leader d'un engagement et continuant le travail commencé dans d'autres initiatives et groupes de travail en se plaçant ainsi dans le temps long. Le Groupe La Française intervient autour de quatre thèmes identifiés comme prioritaires : le changement climatique, le capital naturel, le capital social et la gouvernance & indicateurs et déclinés via les divers outils disponibles (vote, engagement, exclusions).

ACTIFS FINANCIERS

Le 'Stewardship' (ou actionnariat actif) est l'un des principaux piliers de la philosophie d'investissement durable du Groupe La Française. En tant qu'investisseurs actifs, il est de notre responsabilité d'agir comme partenaires des entreprises dans lesquelles nous investissons afin d'induire des changements et d'avoir un impact positif sur la société et sur nos portefeuilles, tant sur le plan financier que sur des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Notre équipe de recherche et d'analyse financière et ESG est au cœur de cette approche. Elle est chargée de mettre en œuvre nos principes d'actionnariat actif en ayant recours au vote, à l'engagement et aux exclusions. Elle se repose sur les données fournies par les prestataires sélectionnés tout en appliquant un principe de précaution sur les données utilisées (secteur d'activité principal, remontée partielle ou actualisation de la donnée) impliquant une revue qualitative soumis au vote du comité Stewardship.

Lors de la saison de vote 2025, le Groupe a voté lors de 98.5% des assemblées générales et sur 98% des résolutions présentées et a exprimé un vote contre le management dans environ 30% des cas, en hausse substantielle par rapport à l'an passé (20% pour ex-CMAM). Pour plus d'informations sur le détails de nos votes, voir la partie [Indicateurs 6.A](#) de ce rapport ou notre [rapport Stewardship](#).

Au cours de l'année 2025, le groupe La Française, sur son périmètre d'actifs cotés via Crédit Mutuel Asset Management, a mené 200 actions d'engagement contre 131 en 2024, dont 74 dialogues, 65 engagements directs et 62 engagements collaboratifs avec 170 entreprises différentes, réparties dans toutes les zones géographiques, tous les secteurs et tous les thèmes. Il n'y a pas eu de désengagement sectoriel ni d'émetteurs suite à nos actions d'engagement en 2025. Plus de détails dans la partie 6.A Indicateurs de ce rapport. Par ailleurs, les résultats plus complets de nos actions d'engagement sont présentés dans le [rapport Stewardship 2025](#).

ACTIFS IMMOBILIERS

Pour la partie Actifs Immobiliers, La Française REM veille à fédérer l'ensemble des parties prenantes autour des objectifs qu'elle s'est fixés en instaurant un dialogue régulier. Elle a par ailleurs publié plusieurs Chartes afin d'encadrer les pratiques des parties prenantes en encourageant l'adoption de pratiques vertueuses. En 2021, La Française REM a publié une charte de Construction Durable à destination des promoteurs, en 2023 elle a rédigé une Charte d'Achat Responsables à destination de ses prestataires clés et en 2025 une Charte d'Exploitation Durable à destination des mainteneurs.

B - Politique de vote

La politique de vote et l'exercice des droits de vote concernent l'ensemble des fonds dont Crédit Mutuel Asset Management assure la gestion financière, y compris les fonds indiciaires et les fonds structurés, les FCPE dont le Conseil de Surveillance a délégué à Crédit Mutuel Asset Management l'exercice du droit de vote ainsi que les SICAV dont la convention de délégation de gestion prévoit l'exercice du droit de vote par la société de gestion délégataire. S'y rattachent également les fonds ayant fait l'objet par Crédit Mutuel Asset Management d'une délégation de gestion financière à des structures du groupe Crédit Mutuel. Elle concerne également l'ensemble des fonds dont La Française Systematic Asset Management assure la gestion financière.

Le Groupe a formalisé une [politique de vote](#) aux assemblées générales qui repose sur l'outil de vote électronique "Proxy Voting" d'ISS (Institutional Shareholders Services). Cet outil permet d'assurer l'exercice des droits de vote dans l'ensemble des sociétés en portefeuille.

Chaque année, le Groupe s'appuie sur une politique de vote spécifique dite 'Custom Policy'. En 2025, les 4 thématiques retenues comme prioritaires pour nos actions de d'engagement viennent particulièrement infuser cette politique Custom :

- Changement climatique
- Capital naturel
- Capital social
- Gouvernance

Pour compléter cette politique Custom, le Groupe a retenu la "Sustainability Policy" d'ISS qui correspond le mieux à son approche, ses convictions et ses engagements en tant que signataire des PRI. Enfin, il est apparu essentiel de pouvoir s'exprimer sur certains sujets sensibles et potentiellement contentieux pour lesquels le Groupe a mis en place des alertes portant sur des types de résolutions prédéfinis.

Plus spécifiquement, nous renforçons nos exigences sur chacun de ces thèmes de la manière suivante :

- 1.** En matière de changement climatique en 2026, notre politique de vote demeure particulièrement exigeante pour les secteurs les plus carbo-intensifs et s'adapte tout en restant stricte pour les sociétés plus petites et les secteurs moins émetteurs de CO₂.
- 2.** En matière de capital naturel, nous déclinons en l'approfondissant dans notre politique de vote de nouveaux éléments clés en lien avec la biodiversité : l'huile de palme, les pesticides dangereux et les controverses en lien avec la biodiversité.
- 3.** En matière de capital social, nous continuons à creuser le sillon de la diversité en étendant nos exigences aux Comités Exécutifs des entreprises du SBF 120.
- 4.** Enfin, en matière de gouvernance, nous demandons que la durée des mandats n'excède pas 12 ans pour plus d'un tiers du Conseil d'Administration car si le temps long est important, le renouvellement des membres du Conseil l'est aussi. Nous voterons également contre les rachats d'actions des entreprises des secteurs les plus émissifs ne satisfaisant pas à nos critères sur le changement climatique.

Par ailleurs Crédit Mutuel Asset Management s'engage à :

- Analyser précisément l'ensemble des résolutions de vote proposées à l'Assemblée Générale pour 35 à 55 sociétés parmi nos principales positions (actions ou crédit) et/ou avec lesquelles nous menons une action d'engagement spécifique. Ces sociétés composent notre liste de « convictions fortes », représentent plus du tiers de nos encours sous gestion et font l'objet d'une prise en compte 360° qui inclut une analyse financière, extra-financière, des résolutions de votes et de l'engagement.
- Analyser le positionnement stratégique en matière de durabilité pour les sociétés sur notre liste de convictions fortes afin de s'assurer que celles-ci continuent d'intégrer la durabilité dans leur stratégie en dépit du contexte politique et que les arbitrages favorisent des stratégies de transition.
- Analyser pour les entreprises en portefeuilles, les résolutions clés à caractère environnemental ou social déposées par les actionnaires.

C - Politique d'engagement

ACTIFS FINANCIERS

PRINCIPES ET POLITIQUE

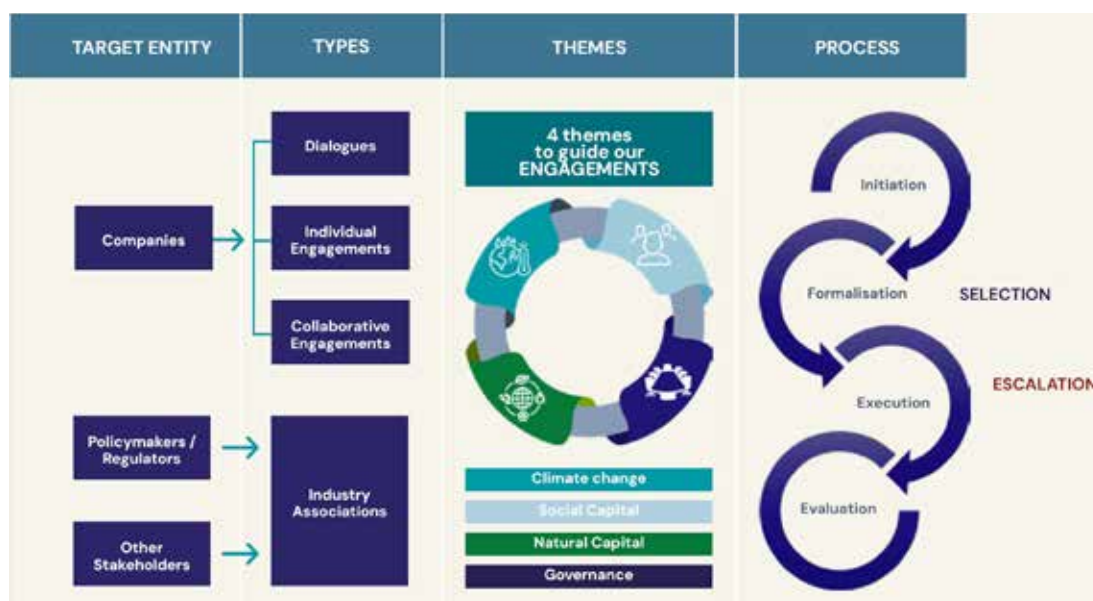
L'engagement ESG est un outil essentiel de l'actionnariat actif et fait l'objet d'une politique revue annuellement depuis 2019. Le Groupe publie également un rapport annuel 'Stewardship Report' portant sur les actions d'engagements menées par Crédit Mutuel Asset Management.

L'engagement peut être mené dans différents cadres et contextes. Il repose sur un dialogue sur les thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance avec les entreprises dans lesquelles nous investissons ou pourrions envisager d'investir, ou avec leurs parties prenantes. Il peut se pratiquer individuellement ou de manière collaborative – plusieurs investisseurs unissant leurs forces pour transmettre leurs messages et questions à une entreprise ou des entreprises ou à des décideurs politiques, des gouvernements, des autorités de régulation, etc.

Crédit Mutuel Asset Management décline sa stratégie d'engagement ESG autour de quatre types d'engagements :

- **Le dialogue actif** qui comprend les interactions régulières entre les gérants, analystes et représentants des sociétés
- **L'engagement individuel** avec la direction de l'entreprise ou ses représentants pour susciter des changements positifs dans les sociétés de notre portefeuille
- **L'engagement collaboratif** avec les entreprises et les autres investisseurs pour unir les forces, partager les connaissances et développer les meilleures pratiques sur le marché
- **Le partage de connaissances** au travers de consultations et commissions de place

Ces actions peuvent être directement liées à l'exercice de nos droits de vote ou advenir dans un cadre spécifique, de manière ponctuelle ou récurrente.



En 2025, nous avons poursuivi l'intégration de l'engagement dans tous les aspects de notre approche de l'investissement durable. Guidés par les principes des PRI, nous nous sommes concentrés sur l'engagement avec les entreprises dans lesquelles nous avons des positions actions ou obligataires, le lien entre l'exercice du droit de vote et l'engagement et la collaboration avec les parties prenantes pour promouvoir des résultats durables. Notre stratégie s'est organisée autour de quatre thématiques clés : le changement climatique le capital naturel, le capital social et la gouvernance. Les actions que nous menons, guidées par ces thèmes ont spécifiquement cherché cette année à s'assurer de la planification de la transition climatique, de la prise en compte des impacts liés à la biodiversité, de la mise en œuvre de pratiques responsable en matière de capital humain et de l'exercice d'une transparence et d'une responsabilité dans la gouvernance d'entreprise.

GOVERNANCE ET MISE EN ŒUVRE

Le processus et la gouvernance du Stewardship sont conçus pour assurer une supervision et une mise en œuvre efficaces des pratiques d'investissement durable. Le Comité Stewardship joue un rôle central puisqu'il est un organisme décisionnel rassemblant divers pôles et fonctions de la Société de Gestion qui s'occupe des politiques, choix méthodologiques et initiatives stratégiques à mettre en œuvre. Il s'assure que les politiques de vote, d'engagement et d'exclusion sont alignées avec la philosophie et l'approche d'investissement durable de notre Société de Gestion.

Ce comité comprend des représentants de divers départements, notamment des analystes ESG, des gestionnaires de portefeuille, des directeurs des investissements, des équipes de contrôle interne, des équipes de données et des spécialistes des investissements durables. Cette composition diversifiée assure une approche globale du Stewardship qui intègre de multiples perspectives et domaines d'expertise. Les réunions du comité Stewardship ont lieu au moins une fois par trimestre et sont présidées par le 'Head of Stewardship' de Crédit Mutuel Asset Management. Les activités du comité sont supervisées par la direction générale du Groupe et des diverses sociétés de gestion du Groupe (Crédit Mutuel Asset Management, La Française Systematic Asset Management, Crédit Mutuel Gestion, New Alpha Asset Management, CIC Private Debt, Crédit Mutuel Impact, Cigogne et également Dubly Transatlantique Gestion), par le Head of Strategy and Sustainability' Groupe, le Directeur des Risques et de la Conformité, le CIO et/ou le CEO des Sociétés de Gestion, ce qui permet notamment une cohérence avec les autres objectifs stratégiques des Sociétés de Gestion. Le droit de vote sur les décisions clés, comme la validation des controverses, l'élaboration de politiques/processus clés ou la résolution des divergences dans les recommandations liées à la mise en œuvre de ces politiques, est attribué aux CEO, CIO, Directeur des Risques et de la Conformité et le Head of Strategy and Sustainability. Plus de détail sont disponibles [ici](#).

Pour une présentation succincte des résultats de la mise en œuvre de notre politique d'engagement en 2025, voir le chapitre [6.A Indicateurs](#) de ce rapport. Le rapport Stewardship du Groupe sur [notre site internet](#) donne accès à plus de détails et diverses études de cas.

*Le processus et la gouvernance du Stewardship
sont conçus pour **assurer une supervision et
une mise en œuvre efficaces des pratiques
d'investissement durable***

ACTIFS IMMOBILIERS

En tant que gérant d'épargne sur le long terme pour le compte de ses investisseurs, La Française REM porte une attention particulière aux conséquences que ses investissements auront sur la société et ainsi sur les conditions dans lesquelles cette épargne pourra être utilisée.

La société de gestion a la conviction profonde que l'atteinte des objectifs généraux et spécifiques qu'elle s'est fixée naît d'une meilleure connaissance et d'une écoute plus attentive de l'ensemble des acteurs qui interviennent sur les actifs immobiliers. Dans cette optique, elle développe une infrastructure de données ESG, permettant d'assurer leur collecte, leur fiabilisation et leur exploitation. Elle a notamment adapté ses outils et ses bases documentaires afin de développer des modules ESG accessibles à tous au sein de ses outils informatiques.

Elle entend accompagner l'ensemble des parties prenantes dans leur transformation en levant les freins à l'action grâce à des feuilles de route ciblée et adaptée à chaque public, ainsi qu'en fléchant l'action de tous vers les leviers qui ont les effets les plus importants. Pour ce faire, elle s'est dotée de plusieurs chartes venant fixer des standards minimums pour ses parties prenantes.

Le niveau d'engagement approprié est défini en fonction des objectifs des fonds et les mesures mises en place diffèrent en fonction des parties prenantes :

INFORMER	
Bulletin trimestriel	Associés/investisseurs
Rapport annuel	
Plateforme d'échanges sur la vie des clients/associés	
Audit ESG	Locataires Property Managers
Collecte de données réelles	Property Managers
CONTRIBUER	
Comité vert	Locataires
Guide des bonnes pratiques	Property Managers
Atelier pédagogique	Collaborateurs de La Française
Plan de formation investissement durable	
Outil informatique accessible à tous	
Dialogues actifs	Sociétés de gestion externe
Initiatives de place	Associations sectorielles
AGIR	
Feuille de route	Locataires Property Managers
Annexe environnementale	Locataires
Annexe de développement durable	Property Managers
Charte de construction durable	Promoteurs
Charte d'exploitation durable	Property Managers / Mainte- neurs
Charte de gestion durable des espaces verts	Property Managers
Charte de sélection des fournisseurs	Property Managers

A close-up photograph of several green leaves, showing their veins and textures. The leaves are layered, with some in the foreground and others in the background. The lighting is soft, creating a natural and organic feel.

APPROCHE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

A - Taxonomie Européenne et combustibles fossiles

ACTIFS FINANCIERS

TAXONOMIE

Le pourcentage d'activité éligible pondéré des actifs ressort à 13,5% (taux de couverture de 57%) pour les actifs financiers sur la base des données obtenues auprès de notre fournisseur de données externe (ISS).

Le pourcentage d'alignement avec la Taxonomie dans les fonds était de 3,3% du chiffre d'affaires et 4,8% des dépenses d'investissement (capex) à fin 2025. Ce pourcentage sera ajusté lorsque les modalités de calcul de l'alignement seront clarifiées et lorsque les entreprises reporteront sur ces chiffres. La disponibilité de données fiables devrait encore évoluer au cours des années à venir malgré le recul enregistré en 2025 sur la directive CSRD.

COMBUSTIBLES FOSSILES

À fin décembre 2025, aucune position interdite par les politiques sectorielles ou les controverses n'est présente dans les fonds, aucune position interdite par les listes d'exclusions des fonds ISR ou celles liées aux critères PAB et CTB (Fund Naming) n'est détenue dans les fonds concernés.

L'exposition de l'entité aux émetteurs identifiés comme actifs dans le secteur fossile par notre fournisseur de données ISS (chiffre d'affaires 0,1%) est de 4,20%. L'exposition de l'entité aux émetteurs présents sur la GCEL ou sur la GOGEL Upstream est de 0,49%. Le dénominateur utilisé pour calculer les pourcentages des expositions fossiles correspond à l'actif sous gestion hors fonds internes.

CHARBON

L'exposition du Groupe à des entreprises dont l'activité est en lien avec le Charbon (émetteurs présents sur la liste GCEL⁽⁸⁾) était de 58M€ au 31/12/2025 soit 0,07% des actifs sous gestion. Le dénominateur utilisé pour calculer les pourcentages des expositions fossiles correspond à l'actif sous gestion hors fonds internes. Il s'agit de l'exposition à une seule entreprise, EDP, présente sur la liste GCEL en 2024 mais autorisé en Comité Stewardship en raison d'un plan de sortie du charbon. Cet émetteur a été retirée de la liste GCEL en 2025.

PÉTROLE ET GAZ NON-CONVENTIONNELS

L'exposition à des entreprises ayant une part d'activité dans le pétrole et gaz (émetteurs présents sur la liste GOGEL⁽⁸⁾) représentait 371M€ au 31/12/2025 soit 0,42% des encours sous gestion, principalement via 2 émetteurs : Total Energies et ENI.

(8) **GCEL** : Global Coal Exit List, <https://www.coalexit.org/> – **GOGEL** : Global Oil & Gas Exit List, <https://gogel.org/>

ACTIFS IMMOBILIERS

TAXONOMIE

Les actifs immobiliers livrés au 31/12/2025 sont éligibles à Taxonomie. Cependant, en raison de processus de remontées de données encore imparfaits pour les actifs des fonds des sociétés de gestion externes, La Française REM inclut dans son pourcentage d'activité éligible à Taxonomie, pour l'exercice 2025, les seuls actifs immobiliers livrés au 31/12/2025 qu'elle gère directement.

En 2025, 96,2% des encours totaux de La Française REM étaient éligibles à Taxonomie.

Pour calculer l'alignement sur la Taxonomie, La Française REM utilise l'indicateur Market Value, moins volatile que les indicateurs Chiffes d'Affaires, Capex ou Opex.

En 2025, 14,7% des encours totaux de La Française REM étaient alignés à Taxonomie, ce qui correspond à 15,3% des actifs éligibles à Taxonomie. Cette donnée est à comparer avec l'alignement moyen des fonds article 8 et 9 rapporté par l'OID pour l'exercice 2024, à 3,7%.

En 2025, La Française REM a calculé l'alignement sur la Taxonomie du Chiffre d'Affaires de l'ensemble des actifs qu'elle gère directement. Sur cet exercice, 18,7% de son Chiffre d'Affaires était aligné sur la Taxonomie en utilisant l'indicateur Chiffre d'Affaires. Cette donnée est à comparer avec l'alignement moyen des fonds article 8 et 9 rapporté par l'OID pour l'exercice 2024, à 3,2%.

En 2025, La Française REM a calculé l'alignement à Taxonomie des Capex de l'ensemble des actifs qu'elle gère directement. Sur cet exercice, 17,1% de ses Capex était aligné à Taxonomie en utilisant l'indicateur Capex. Cette donnée est à comparer avec l'alignement moyen des fonds article 8 et 9 rapporté par l'OID pour l'exercice 2024, à 8,8%.

B - Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris

La politique Climat du Groupe La Française vise à permettre, par des choix d'investissement, un développement économique respectueux et responsable, ne portant pas préjudice aux générations futures. Elle s'inscrit dans la lignée des engagements pris par son actionnaire Crédit Mutuel Alliance Fédérale et dans le respect de l'Accord de Paris qui se décline par pays et pour la France dans la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) puis plus précisément par secteur et pour nos métiers par classes d'actifs.

ACTIFS FINANCIERS

OBJECTIFS

L'objectif de réduction de l'empreinte de Crédit Mutuel Asset Management s'inscrit dans la continuité d'une trajectoire entamée en 2018. La société de gestion a plus que doublé ses objectifs de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement entre 2018 et 2023 en déployant son premier levier d'action, le désengagement des acteurs des secteurs les plus carbo-intensifs, via des politiques sectorielles.

L'objectif de Crédit Mutuel Asset Management est d'accompagner la trajectoire groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale de réduction de ses émissions. Il est précisément de réduire de 30% les émissions de CO₂ sur les scopes 1 et 2 d'ici à 2030 sur la base des émissions constatées en 2023. L'indicateur utilisé est relatif, il s'agit des tonnes de CO₂ (équivalent) par million d'euros investi calculé sur les scopes 1 et 2 au 31/12 de chaque année (tCO₂é/M€). Les politiques à mettre en oeuvre pour respecter ces objectifs s'étalant sur plusieurs années, nous n'avons pas choisi d'objectifs intermédiaires à ce stade. Plus de précisions sur cet objectif revu annuellement sont disponibles dans la partie [Objectifs 6B](#).

Notre principal moteur de décarbonation se concentre sur les plus gros contributeurs à notre empreinte. Notre objectif est d'augmenter la part des entreprises dont la trajectoire est crédible pour être alignée ou en cours d'alignement avec un scénario NZE⁹ 2050. Pour illustration, au 31/12/2025 les 20 expositions les plus émettrices représentent plus de 80% des émissions.

Cet objectif sera mis en œuvre via des mesures court et moyen termes sur les trois principaux types de leviers identifiés :

- La mesure de la crédibilité des trajectoires de transition
- La valorisation des contributions produits & services à la décarbonation de l'économie réelle
- La cible privilégiée de nos actions d'engagement en matière de climat

LES EXCLUSIONS

Crédit Mutuel Asset Management cherche à limiter les investissements dans les entreprises qui contribuent via leurs émissions carbone au changement climatique et qui ne prennent pas des mesures suffisantes pour en atténuer les effets.

Cet engagement se traduit par la mise en place d'exclusions :

- Sont exclus des portefeuilles les producteurs de charbon ne respectant pas au moins l'un des critères suivants :
 - Production annuelle de charbon < 10 millions de tonnes
 - Capacités de production d'électricité basées sur le charbon < 5 GW
 - Part du charbon dans le chiffre d'affaires < 10%
 - Part du charbon dans le mix de production d'énergie < 10%
 - Pas de déploiement de nouvelles capacités

Seules les entreprises démontrant d'un plan de sortie du charbon crédible, quantifié et vérifiable à échéance maximale 2030 peuvent être réintégrées.

(9) NZE : Net Zéro Emissions

- Sont également exclues les entreprises présentes dans l'exploration & production d'hydrocarbures sur la base de 2 approches.
 - L'approche stricte exclut les émetteurs :
 - Développant des nouveaux projets d'hydrocarbures conventionnels ou non conventionnels ;
 - Et ceux dont plus de 20% de la production totale d'hydrocarbures provient de l'exploitation non-conventionnelle.
 - L'approche alternative exclut les émetteurs :
 - Développant des nouveaux projets d'hydrocarbures conventionnels ou non conventionnels ;
 - Et ceux dont plus de 30% de la production totale d'hydrocarbures provient de l'exploitation non-conventionnelle ;
 - Et qui ne présentent pas de plan de transition crédible.

En complément de ces exclusions sectorielles, Crédit Mutuel Asset Management exclut de ses portefeuilles les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales majeures et notamment en matière d'impact négatif sur le climat. Le suivi des controverses suit un processus rigoureux et transversal impliquant les équipes de recherche, des risques et de gestion : il consiste à identifier les controverses, analyser les mesures de remédiation prises par les entreprises concernées et évaluer la matérialité ESG et financière, et donc l'impact sur la performance des portefeuilles.

Ces exclusions et la gouvernance autour de leur gestion sont expliquées plus en détail dans le document de politique sectorielle.

Les exclusions et la gouvernance autour de leur gestion sont expliquées plus en détail dans le document de politique sectorielle.

L'INTÉGRATION

La proposition de valeur de la société de gestion s'appuie sur une analyse holistique et aussi exhaustive que possible des facteurs liés au changement climatique qui pourraient avoir une incidence sur la performance financière des entreprises et de tous les impacts que leurs activités pourraient avoir sur l'environnement (approche en double matérialité).

Les enjeux autour du changement climatique sont intégrés dans le modèle ESG propriétaire de Crédit Mutuel Asset Management au travers de critères d'analyse comme la stratégie climat, les données carbone, la gestion de l'énergie ou encore le mix énergétique. Cela représente en moyenne plus de 16% du score total d'une entreprise et peut contribuer jusqu'à 32% du score pour le secteur de l'énergie.

Le modèle ESG propriétaire fournit un socle quantitatif de scores sur plus de 8000 entreprises, calculés à partir de données issues de plusieurs fournisseurs externes. L'équipe de recherche financière et extra-financière utilise ensuite ses connaissances de l'entreprise et son expertise sectorielle pour effectuer – pour certaines entreprises – une évaluation fondamentale afin de compléter et ajuster l'analyse quantitative.

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE MÉTHODOLOGIE DÉDIÉE

Les méthodologies dédiées utilisées par nos stratégies d'investissement reposent sur notre historique d'expérience quant à la mesure de la transition et aux cadres de références qui ont évolué sur la question ces dix dernières années. Les objectifs de ces méthodologies dédiées sont multiples :

- sélection de valeurs en portefeuille ISR ou thématique sur la transition énergétique
- mesure des risques dans les pratiques des émetteurs pour identification d'axes d'engagements spécifiques
- contribution à l'objectif groupe de réduction de l'empreinte carbone des investissements effectués par Crédit Mutuel Asset Management.

C'est dans ce cadre que nous avons différents niveaux méthodologiques pour contribuer à la mesure de la transition énergétique via des méthodes d'analyses quantitative, qualitative et hybrides. Celles-ci sont détaillées au sein de notre [Politique Climat](#).

La transition vers une économie bas carbone constitue l'un des défis structurants de notre époque et les investisseurs ont un rôle déterminant à jouer dans son financement et son accélération. Notre Politique Climat traduit cette conviction en une démarche rigoureuse fondée sur des méthodologies propriétaires éprouvées, une lecture sectorielle différenciée et un engagement proactif auprès des émetteurs. Au-delà de la mesure, notre ambition est d'accompagner concrètement la transition des sociétés en portefeuille, en distinguant les engagements crédibles des simples déclarations, en valorisant les facilitateurs de la décarbonation de l'économie réelle, et en orientant progressivement nos allocations vers les acteurs les mieux positionnés.

LE STEWARDSHIP EN MATIÈRE DE CLIMAT

Le Climat est l'un des quatre thèmes de nos activités de Stewardship, c'est-à-dire d'exercice du droit de vote et d'engagement auprès des entreprises, des décideurs et autres parties prenantes. Nous dialoguons avec les sociétés en portefeuille pour améliorer leur transparence en matière de risques et opportunités liés au climat et encourager le développement de plans de transition crédibles et justes. Nous poussons à la publication d'informations liées au climat dans le cadre de la TCFD et du CDP. Nous nous associons également à des engagements collaboratifs lorsque cela permet à l'engagement d'être plus efficace. Les votes en AG nous permettent de porter nos exigences en matière climatique.

Nous sommes actifs au sein de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) et désormais membre des groupes de travail sur le Lobbying Climat et sur la transition Net Zéro (NZEI). Nous sommes particulièrement actifs dans la NZEI (Net Zero Engagement Initiative) au sein de laquelle nous sommes leaders dans le dialogue organisé avec certaines entreprises. Nous sommes également membre actif du Groupe de travail du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) sur la transition juste. Chaque année, au-delà des engagements individuels ou collaboratifs, nous participons enfin à des campagnes d'engagement plus massives, dont les campagnes « non-disclosures » du CDP sur le climat, l'eau et les forêts. Ce mode d'action facilite la mise en commun de nos ressources avec d'autres investisseurs dans un programme d'engagement qui permet de cibler des centaines voire des milliers d'entreprises.

Cet engagement sur le thème du climat est appuyé par une politique de vote exigeante qui fait de la lutte contre le changement climatique l'affaire de tous, en distinguant cependant les potentiels d'action et donc les critères à respecter selon le secteur et la taille des entreprises. Si ces critères ne sont pas respectés Crédit Mutuel Asset Management vote contre l'approbation des comptes financiers.

Au sein des quatre thématiques sur lesquelles nous concentrons nos efforts de Stewardship, celle relative au changement climatique est régulièrement prépondérante, reflet tant de l'importance que de la maturité croissante du sujet chez les investisseurs comme chez les autres parties prenantes.

Pour plus de détails, nos politiques de vote et d'engagement sont disponibles [ici](#).

ACTIFS IMMOBILIERS

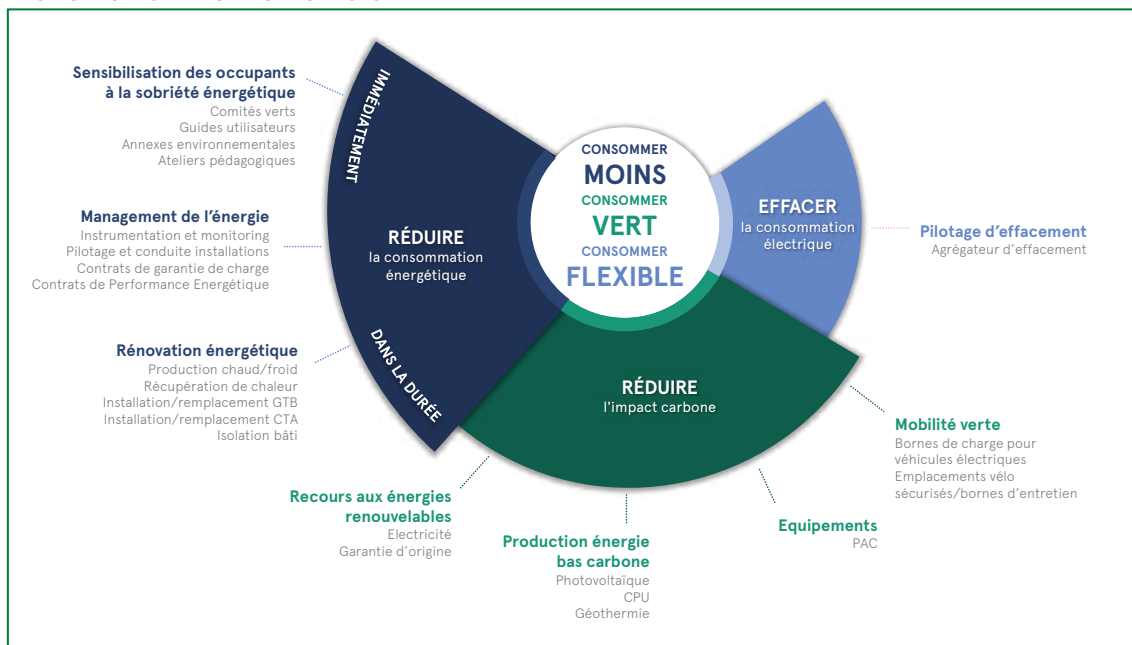
La stratégie climat de La Française REM repose sur une approche globale articulée autour de deux volets complémentaires : l'atténuation et l'adaptation, le premier, l'atténuation vise à réduire l'empreinte environnementale du parc immobilier, en limitant les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Le second, l'adaptation, reconnaît que certains effets du changement climatique sont désormais inévitables et cherche à préparer les actifs à ces nouvelles conditions. Ensemble, ces deux dimensions permettent de concilier performance environnementale, préservation de la valeur patrimoniale et protection durable des occupants.

STRATÉGIE D'ATTÉNUATION

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) vise la neutralité carbone en France à l'horizon 2050. Le secteur du bâtiment, responsable de plus de 40% des consommations d'énergie et de 25% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) est un levier essentiel dans l'atteinte de cet objectif.

En tant qu'acteur majeur de la gestion d'investissement immobilier en France, La Française REM entend prendre des engagements forts afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°.

Transition environnementale



La politique de transition environnementale de nos actifs repose sur trois piliers :

- Réduire les consommations d'énergie
- Décarboner les sources d'énergie
- Effacer les consommations d'énergie

Réduire les consommations d'énergie

Le premier pilier de la stratégie d'atténuation consiste à réduire de manière significative les consommations d'énergie sur l'ensemble du parc immobilier, pour répondre à la réglementation en vigueur et notamment au Dispositif éco-énergie tertiaire.

Pour cela, un audit énergétique est réalisé avant toute acquisition afin de disposer d'une vision précise des niveaux de performance des bâtiments, des principaux postes de consommation, et des gisements d'économie d'énergie. Cet audit permet d'identifier les actifs les plus énergivores et de prioriser les interventions les plus urgentes et rentables.

En phase d'investissement La Française REM adopte une approche best-in-progress, qui permet d'investir dans des actifs en transition afin de faire progresser le parc existant vers un immobilier durable. La société de gestion s'engage à gérer activement ses actifs afin d'aligner les caractéristiques durables des actifs aux standards qu'elle s'est fixée.

Prévoir la mise aux standards dès l'acquisition

Memphis, Paris 13

Antoine Vincke, directeur ISR



Immeuble mixte emblématique du 13ème arrondissement accueillant un magasin Decathlon sur 4 000m² et 10 000m² de bureaux, acquis en décembre 2023.

Les audits pré-acquisition avaient identifié plusieurs gisements d'amélioration énergétique sur la partie commerce. Ces travaux ont été intégrés dans le business plan de l'actif et déduit du prix d'acquisition. Depuis l'acquisition, un sas d'entrée non climatisé a été créé afin de réduire les déperditions thermiques liées aux flux de clientèle. Par ailleurs, le remplacement des éclairages fluorescents par des LED sur l'ensemble des surfaces de vente génère une économie attendue d'environ 10%. Le renouvellement des terminaux de distribution de climatisation et de ventilation devrait apporter un gain équivalent.

Les premiers retours sont positifs avec une amélioration sensible du confort thermique et lumineux pour les clients comme pour les équipes du magasin.

La réduction des consommations d'énergie repose sur une approche intégrée pour une gestion rigoureuse et continue du parc immobilier. Pour optimiser l'exploitation de ces bâtiments, la société de gestion déploie une maintenance régulière et préventive des équipements techniques, un réglage fin des installations de chauffage, de ventilation et d'éclairage, ainsi que le déploiement de solutions de pilotage intelligent des consommations. Cette approche est permise par la collecte de données de consommations réelles.

Outre les consommations d'énergie, un indice de fiabilité, présenté dans la partie objectifs, est précisé pour chaque actif selon le degré d'incertitude liée au mode de collecte des données.

	Couverture des consommations d'énergie	Niveau d'incertitude
Mesure directe (facture/compteur)	100 % des parties communes 100% des parties privatives	0 %
Donnée recalculée (extrapolation)	100 % des parties communes Minimum de 33 % des parties privatives	30 %
Donnée approximative (DPE en cours de validité ou données fiabilisées de l'année N-1)	N.A.	50 %
Donnée connue en ordre de grandeur (par référence à un benchmark)	N.A.	80 %

Des travaux de rénovation énergétique sont réalisés de manière ciblée, lorsque les diagnostics mettent en évidence des gains énergétiques significatifs ou des besoins réels liés à l'usage ou à l'état du bâtiment. Cette approche pragmatique permet de concentrer les investissements sur les actifs les plus énergivores et d'éviter des rénovations lourdes peu rentables ou prématurées.

La sensibilisation des locataires joue un rôle clé dans la stratégie de sobriété énergétique. La Française REM met place des campagnes d'information, des outils pédagogiques et des échanges réguliers pour encourager les comportements économes : bonne utilisation du chauffage, extinction des lumières, réduction des consommations d'eau chaude, etc. Lorsque cela est possible, des dispositifs de partage d'économie d'énergie sont expérimentés afin de maintenir l'engagement des occupants dans la durée.

***La sensibilisation des locataires joue un rôle clé
dans la stratégie de sobriété énergétique***

Confronter la performance théorique aux consommations réelles

The Whoo Hostel, Bordeaux

Hugues-François Courtois, Responsable ISR



Actif de tourisme combinant résidence étudiante et auberge de jeunesse, il présentait lors de sa livraison en 2022 un profil environnemental performant, notamment grâce à son raccordement au réseau de chaleur urbain. Il est occupé par un exploitant unique affichant une sensibilité environnementale affirmée. Les températures des consignes sont gérées de manière centralisée avec une marge de $+3$ / -3° laissée aux managers en fonction des températures extérieures.

Les comités verts permettent le suivi opérationnel et un pilotage fin des actions d'amélioration continue. L'installation photovoltaïque en autoconsommation couvre 13% des besoins électriques de l'établissement, réduisant structurellement la dépendance au réseau. La GTB (Gestion Technique des Bâtiments) assure des réglages optimisés et permet de constater une corrélation avérée entre consommations énergétiques et variations d'occupation. Elles baissent graduellement en mai/juin, période de départ des étudiants, et remontent progressivement en septembre. Le suivi intelligent des consommations d'eau a permis d'identifier une suroccupation des logements, illustrant la valeur opérationnelle de la donnée en temps réel.

Décarboner les consommations d'énergie

Le second pilier de la stratégie d'atténuation vise à réduire l'empreinte carbone du portefeuille immobilier, au-delà des seules consommations énergétiques. Un des leviers majeurs consiste à décarboner les sources d'énergie utilisées. Cela passe par le remplacement progressif des systèmes de CVC par des équipements fonctionnant aux énergies renouvelables, comme les pompes à chaleur ou le raccordement à des réseaux de chaleur bas carbone. Sur tous les contrats qu'elle maîtrise, La Française REM souscrit des contrats d'approvisionnement en électricité issue de sources renouvelables. En choisissant des offres garanties par des certificats d'origine, la société de gestion immobilière soutient activement le développement des filières renouvelables (éolien, solaire, hydraulique) et contribue à verdir le mix énergétique global. Bien que cette démarche ne réduise pas la consommation en elle-même, elle permet d'abaisser significativement l'intensité carbone associée à l'électricité utilisée, tout en envoyant un signal positif aux locataires, investisseurs et partenaires sur notre engagement environnemental.

Effacer les consommations d'énergie

Le troisième pilier de la stratégie d'atténuation repose sur le principe d'effacement énergétique, qui consiste à moduler temporairement les usages électriques en période de forte sollicitation ou de tension d'approvisionnement. Ce mécanisme, encore émergent dans le secteur immobilier représente une opportunité à la fois économique, environnementale et citoyenne. L'effacement repose sur la capacité des bâtiments à réduire ou décaler certains usages non prioritaires, tels que le chauffage électrique, la climatisation ou encore l'éclairage dans les parties communes, pendant quelques heures, en échange d'une compensation financière. Pour cela, les immeubles les plus adaptés seront progressivement équipés de dispositifs de pilotage automatique, permettant une réponse rapide aux signaux d'effacement envoyés par les opérateurs.

Ce levier de flexibilité permet non seulement de limiter les émissions de gaz à effet de serre en réduisant le recours aux centrales thermiques en période de pointe, mais aussi de renforcer la stabilité du réseau électrique, dans un contexte de transition vers les énergies renouvelables, plus variables. Il s'inscrit pleinement dans une logique de gestion active et responsable de l'énergie.

La flexibilité électrique désigne l'aptitude d'un bâtiment à ajuster sa consommation d'électricité en fonction des capacités du réseau. RTE, dont la mission est de maintenir en continu l'équilibre parfait entre la production et la consommation d'électricité, a instauré un mécanisme de rémunération pour l'effacement des consommations durant les périodes de tension sur le réseau. Cela implique un engagement à réduire la consommation d'électricité à certains moments précis.

En 2025, nous avons déployé une solution pour valoriser la flexibilité dans l'immeuble Confluent à Maison Alfort (8 500 m²), propriété de la SCPI Épargne Foncière, en collaboration avec Orus Energy. Lors des périodes de tension, RTE nous informait à l'avance des créneaux horaires où il fallait procéder à l'effacement des consommations d'électricité.

La solution consiste à préchauffer le bâtiment le matin pour réduire le besoin de chauffage entre 9h et 10h. L'inertie thermique du bâtiment permet de conserver la chaleur jusqu'à la relance du chauffage.

Pour assurer un confort thermique optimal à nos locataires, nous avons surveillé les températures grâce à des capteurs. Les résultats obtenus sont encourageants :

- La température a baissé d'au plus 0,5°C, sans jamais descendre en dessous de 20°C.
- Aucune surconsommation n'a été constatée : la consommation anticipée est compensée par l'effacement.
- Une rémunération nette de 3 500€ pour l'hiver 2025/2026, obtenue pour quelques heures d'effacement seulement. Cette rémunération a permis de financer en partie les honoraires d'energy management sur cet immeuble, permettant d'améliorer sa performance environnementale (baisse des consommations d'énergie de plus de 30% depuis 2022)

Nous avons mis en œuvre cette solution sur quatre immeubles et les retours étant satisfaisants, nous avons décidé de l'étendre à d'autres actifs de notre patrimoine en 2026.

STRATÉGIE D'ADAPTATION

En complément des actions de réduction des consommations et des émissions, la stratégie climat intègre une démarche d'adaptation aux effets du changement climatique. Une évaluation des risques climatiques est conduite sur le parc immobilier, afin d'identifier les vulnérabilités potentielles aux vagues de chaleur, aux inondations, aux sécheresses, aux retraits et gonflement des argiles ou aux feux de forêt. Cette analyse permet de mieux comprendre la vulnérabilité des actifs et d'anticiper les impacts sur le confort, la sécurité ou la pérennité des bâtiments. La Française REM teste plusieurs solutions pour définir des plans d'adaptation qui précisent les mesures techniques, organisationnelles et opérationnelles à mettre en œuvre, ainsi que leur échéancier.

La mise en œuvre des mesures d'adaptation se fera de manière progressive et ciblée, en cohérence avec l'évolution des risques réels dans le temps. Les interventions seront planifiées en fonction de la localisation, de l'usage des bâtiments et de la probabilité d'occurrence des aléas identifiés. Cette approche permet de répondre efficacement à la survenance des risques futurs, tout en assurant une gestion raisonnée des investissements et des priorités d'action.

C - Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

ACTIFS FINANCIERS

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Crédit Mutuel Asset Management reconnaît le rôle essentiel que joue le capital naturel dans le maintien de la stabilité économique, des services écosystémiques et de la valeur des investissements à long terme. Notre politique en matière de capital naturel s'aligne sur les cadres mondiaux, notamment le Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative à la nature (TNFD), les Objectifs fondés sur la science pour la nature (SBTN), la Stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2030, la Convention sur la Diversité Biologique de 1992 et sa déclinaison en 2022 lors de la COP15 dans les Kunming-Montréal pour la biodiversité et leurs 23 cibles.

La Société de Gestion s'est fixé 3 objectifs sur la biodiversité pour 2026 :

1. Publier une matrice de dépendances sur le capital naturel
2. Progresser dans l'intégration des enjeux liés au capital naturel dans notre politique de vote et dans nos campagnes d'engagement
3. Continuer la sensibilisation à la biodiversité en menant une formation interne à l'échelle de l'entreprise sur la matrice de dépendances

Pour plus d'informations sur ces objectifs, voir la partie [6.B Objectifs](#) de ce rapport.

NOS PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR GÉRER LES RISQUES ET SOUTENIR LA PROTECTION

Crédit Mutuel Asset Management s'est engagé à intégrer les considérations relatives au capital naturel dans ses décisions d'investissement, ses actions d'engagement et ses processus de gestion des risques. Ces principes sont regroupés au sein de notre [politique sur le Capital Naturel](#). Cet engagement s'articule autour des principes suivants :

- Exclusion des activités nuisibles en lien avec les cibles 4 et 5 de l'Accord de Kunming-Montreal
- Intégration dans notre analyse ESG systématique des éléments liés à la biodiversité ainsi que dialogue avec les entreprises et vote sur la production et distribution de pesticides dangereux en lien avec la cible 7 de l'Accord de Kunming-Montreal
- Méthodologie dédiée au capital naturel : Nous avons développé une méthodologie de recherche sur le capital naturel qui soutient les investissements qui contribuent à stopper et à inverser la perte de biodiversité, conformément à la taxonomie de l'UE et au cadre mondial de la biodiversité.
- Stewardship : Nous utilisons les outils du Stewardship (engagement, votes) pour promouvoir le capital naturel dans les entreprises dans lesquelles nous investissons et encourager les meilleures pratiques en matière de préservation de la biodiversité et des chaînes d'approvisionnement ne pratiquant pas la déforestation en lien avec la cible 15 de l'Accord de Kunming-Montreal

LES EXCLUSIONS

La première étape de notre processus d'investissement consiste à appliquer toutes les exclusions définies dans nos politiques sectorielles à notre univers d'investissement. Cela implique notamment d'exclure les investissements dans les entreprises engagées dans la déforestation illégale, sur la base de leur implication dans de graves controverses. La déforestation est abordée dans notre document de [politique sectorielle](#).

Nous appliquons également les exclusions nécessaires pour respecter l'engagement du Groupe vis-à-vis de l'Accord de Paris de décarboniser l'économie, excluant ainsi le charbon et les énergies fossiles non conventionnelles ainsi que les promoteurs de nouveaux projets liés aux énergies fossiles. Ce faisant, nous agissons pour limiter le changement climatique, l'un des principaux facteurs de la perte de biodiversité. Ces exclusions sont expliquées plus en détail dans le document sur la [politique sectorielle](#).

L'INTÉGRATION

Notre proposition de valeur est d'offrir à nos clients des stratégies qui sélectionnent des entreprises qui surpasseront le marché, seront mieux gérées et généreront ainsi plus de valeur financière ainsi qu'une plus grande valeur sociale et environnementale. Pour ce faire, nous avons adopté une approche holistique dans notre analyse des entreprises, avec une compréhension profonde et complète de leur écosystème financier et extra-financier, fournissant les meilleures informations possibles aux gérants de portefeuille.

L'ESG n'est pas seulement un attribut, mais une composante essentielle de cette approche à 360°, car les facteurs liés à la société ou à l'environnement influenceront les évaluations à plus ou moins long terme.

Nous intégrons la biodiversité, l'eau, la pollution, etc., dans notre méthodologie de notation ESG et vérifions systématiquement le principe DNSH⁽¹⁰⁾ sur chaque PAI⁽¹¹⁾, notamment ceux liés à la biodiversité comme les PAI #7, 8 ou 9 ainsi que plusieurs autres optionnels.

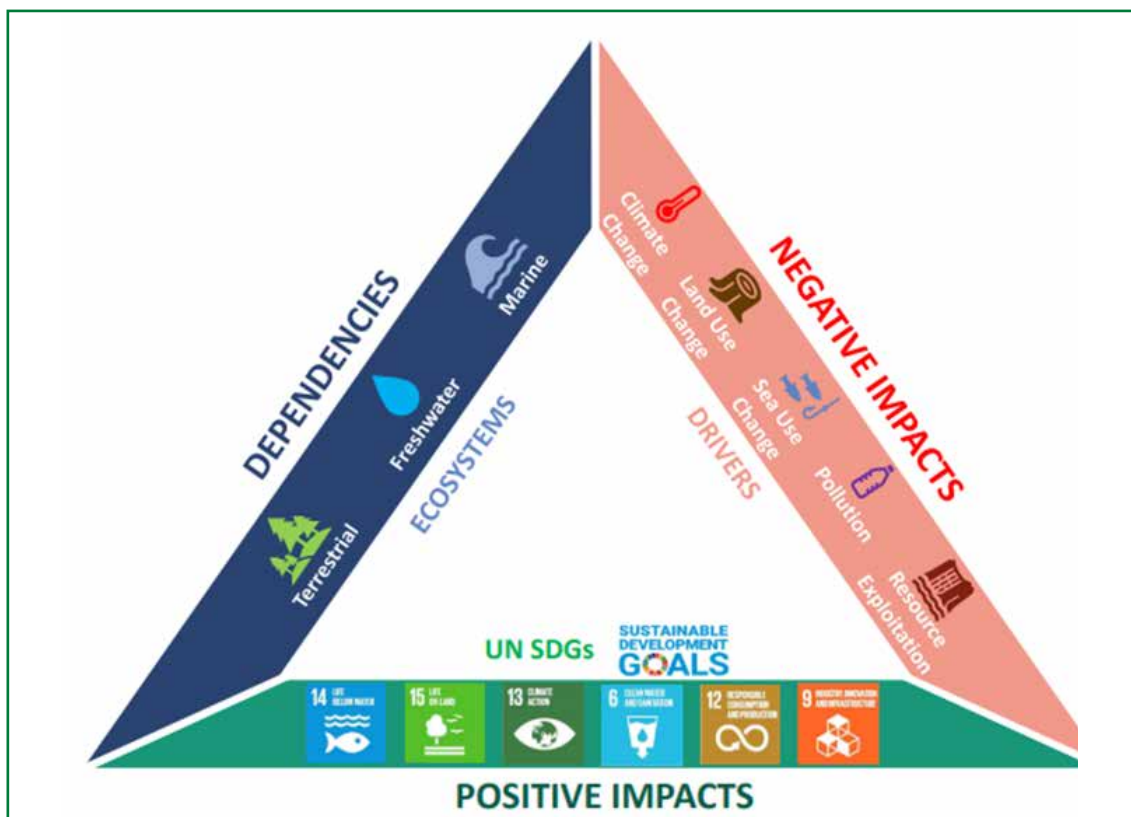
(10) DNSH : Do No Significant Harm
(11) PAI : Principle Adverse Impact

Les dépendances et les impacts sur la biodiversité et le capital naturel sont déjà importants sur le plan financier, avec des niveaux d'intensité différents selon les secteurs. C'est pourquoi la biodiversité est intégrée dans notre modèle ESG, représente en moyenne plus de 20% du score total et peut informer jusqu'à 30% du score ESG des entreprises des secteurs des services publics, de l'automobile ou de l'énergie. Couplé à des indicateurs de changement climatique, qui est l'un des facteurs de la perte de biodiversité, cela peut informer jusqu'à 60% du score total.

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE MÉTHODOLOGIE DÉDIÉE

La méthodologie 'capital naturel' est une méthodologie exclusive développée par Crédit Mutuel Asset Management qui intègre les risques et les opportunités liés au capital naturel dans les processus de recherche et d'investissement. Elle repose sur une approche tridimensionnelle illustrée par le triangle du capital naturel et couvre les trois aspects clés de l'analyse du capital naturel pour tout émetteur :

- Dépendances liées à trois écosystèmes
- Impacts négatifs liés aux 5 facteurs clés de la perte de biodiversité
- Impacts positifs liés aux enjeux environnementaux pouvant affecter le capital naturel ou une de ses pressions



Cette méthodologie est basée sur une approche rigoureuse et multidimensionnelle, combinant des critères quantitatifs et qualitatifs. Elle cherche à fournir des éléments mesurables et scientifiquement solides aux gérants afin que l'univers investissable soit le plus pertinent possible par rapport au thème retenu au regard du capital naturel et est détaillée dans notre [politique capital naturel](#).

LE STEWARDSHIP EN MATIERE DE CAPITAL NATUREL

S'il existe aujourd'hui un consensus sur le calcul des émissions de gaz à effet de serre en lien avec le changement climatique, il n'en va pas de même pour la biodiversité qui est un sujet transversal, local et volatile avec de plus des données récentes, de faible qualité et d'une couverture médiocre. Néanmoins, Crédit Mutuel Asset Management attend des émetteurs qu'ils évaluent ou produisent dans la mesure du possible :

- La contribution de leurs activités à la biodiversité
- Comment les questions de biodiversité peuvent avoir un impact (dépendances) sur leur activité et quelle est la portée de cet impact (secteur, zone géographique)
- Une politique zéro déforestation pour les secteurs concernés

En 2025, nous avons participé à de multiples engagements collaboratifs sur le thème du capital naturel, pour plus d'informations, voir notre [rapport Stewardship](#).

Nous sommes membres de Nature Action 100, et à ce titre nous participons activement à l'engagement avec 2 sociétés – L'Oréal et Lowes Company aux côtés d'autres investisseurs.

Nous avons participé pour la sixième année consécutive aux campagnes 'non-disclosure' du CDP sur le climat, l'eau et les forêts, ce qui nous permet d'unir nos forces par un engagement collaboratif et vise à encourager le reporting sur ces thématiques.

Nous sommes membres du Groupe de travail sur les pesticides avec ShareAction en nous concentrant sur l'engagement avec Bayer. Bayer est exclue de nos fonds en raison de son implication dans de graves controverses liées aux pesticides et nous voulons utiliser notre engagement pour influencer la société et faire évoluer ses pratiques.

Enfin nous avons initié des engagements avec 6 entreprises dans le cadre du lancement de notre nouveau fonds CMAM Global Biodiversity Fund. L'un des principaux leviers d'impact du fonds réside dans son objectif d'entrer dans une démarche d'engagement avec environ 50% des émetteurs en portefeuille sur la base d'une analyse quantitative et qualitative détaillée effectuée par l'équipe de recherche. Les actions d'engagement liées à cette stratégie seront documentées au sein d'un rapport d'impact dédié qui viendra compléter les illustrations de notre démarche d'actionnariat engagé de notre Rapport de Stewardship annuel.

En 2026, nous avons décidé de voter contre les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient de la production ou de l'utilisation d'huile de palme qui ne sont pas membre de la RSPO¹² ou ne disposent pas d'une Politique d'alternative à l'huile de palme et contre les entreprises du secteur de la Chimie impliquée à plus de 5% de leur production ou distribution de pesticides dangereux. Pour plus de détails, consultez notre [politique de vote](#).

(12) RSPO: Roundtable on Sustainable Palm Oil

ACTIFS IMMOBILIERS

La biodiversité constitue un élément structurant de l'écosystème immobilier. Elle englobe l'ensemble des milieux naturels, des espèces vivantes et des continuités écologiques qui interagissent avec les bâtiments, les infrastructures et les usages. L'immobilier, par son emprise foncière, ses modes de construction et d'exploitation, entretient des relations étroites avec ces équilibres biologiques.

La prise en compte de la biodiversité ne relève donc pas uniquement d'un enjeu environnemental, mais participe pleinement au fonctionnement, à la durabilité et à l'attractivité du patrimoine immobilier.

PRINCIPES D'ACTION

Afin de traduire son ambition en actions concrètes et opérationnelles, la société de gestion s'appuie sur un ensemble de principes d'action structurants. Ces principes visent à garantir la cohérence des décisions prises, à articuler les interventions à différentes échelles et à inscrire les engagements en faveur de la biodiversité dans une démarche pragmatique, évolutive et adaptée à la diversité du patrimoine géré.

PRIORISATION DES ACTIONS POUR MAXIMISER LEUR IMPACT

La stratégie biodiversité de la société de gestion repose sur une priorisation des actions aux phases où les leviers d'impact sont les plus élevés. À ce titre, les décisions stratégiques sont principalement intégrées lors des phases de conception, de construction et de restructuration des actifs, qui conditionnent durablement l'artificialisation des sols, l'organisation des espaces et l'insertion des projets dans leur environnement écologique et territorial.

Les actions menées en phase d'exploitation viennent compléter ces choix structurants. Elles visent à accompagner, optimiser et pérenniser les engagements pris en amont, dans une logique de cohérence globale et d'amélioration continue, avec un impact plus limité mais nécessaire au maintien des performances environnementales des actifs.

VISION TERRITORIALE ET INTEGREE

La société de gestion adopte une approche élargie de la biodiversité, dépassant la seule échelle de l'actif immobilier. Les réflexions et décisions sont conduites en tenant compte du capital naturel global des territoires, afin d'éviter une approche fragmentée des enjeux environnementaux.

A ce titre, les actions de la société de gestion sont conçues et mises en œuvre dans le respect des trames vertes et bleues existantes ou en devenir. La société de gestion s'attache ainsi à :

- Préserver les continuités écologiques identifiées
- Limiter la fragmentation des habitats
- Favoriser, lorsque cela est possible, la connexion entre les espaces naturels et semi-naturels

Cette vision vise à inscrire chaque action dans une dynamique territoriale cohérente, en lien avec les caractéristiques écologiques, paysagères et urbaines locales.

APPROCHE PROGRESSIVE ET CONTEXTUALISEE

Les engagements de la société de gestion sont déployés de manière progressive, proportionnée et adaptée aux spécificités de chaque site. La diversité des typologies immobilières, des contextes territoriaux et des enjeux écologiques implique une approche différenciée, fondée sur une analyse au cas par cas.

À ce stade, l'absence d'indicateurs de biodiversité suffisamment robustes, homogènes et comparables à l'échelle d'un portefeuille immobilier étendu ne permet pas de définir des objectifs quantitatifs uniques et communs à l'ensemble des actifs. La société privilégie donc une démarche pragmatique. Les actions sont définies en fonction des enjeux locaux, des contraintes opérationnelles et des usages, dans une logique d'amélioration continue.

La société demeure attentive aux évolutions méthodologiques, réglementaires et scientifiques, et se tient prête à faire évoluer ses objectifs et ses outils de pilotage à mesure que des référentiels et indicateurs plus partagés et opérationnels émergeront.



GESTION DES RISQUES

05

A - Groupe La Française

RISQUES LIÉS A LA GOUVERNANCE

Les principaux risques liés à la gouvernance sont :

- **Risque de non-conformité :**
- **Risques réputationnels :**
 - Risques de contentieux et/ou de responsabilité liés à des facteurs extra-financiers
 - Risques de corruption et de blanchiment de capitaux

Le Risque RSE au niveau du groupe La Française peut résulter d'une mise en œuvre inadéquate des enjeux attachés à la RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) de l'entreprise ou des produits financiers commercialisés auprès de sa clientèle ou des attentes des parties prenantes. Il englobe des risques d'image et de réputation, des risques opérationnels et des risques de non-conformité, dont l'occurrence et l'impact potentiel nécessitent une vigilance renforcée pour Groupe La Française et ses filiales.

La mise en œuvre de la RSE et sa maîtrise sont ainsi un enjeu majeur pour le groupe La Française qui en a fait un axe de développement en privilégiant l'offre de produits financiers durables. De la même manière, les évolutions réglementaires imposent au groupe La Française une transparence sur la prise en compte des principales incidences négatives (PAI⁽¹³⁾) des investissements et des produits financiers sur les facteurs RSE.

Le suivi des risques et les travaux organisés répondent au principe du « Comply or Explain » pour permettre de rendre compte du niveau de maîtrise des thématiques/sous-thématiques RSE et les risques associés au sein du groupe La Française.

Ainsi, GLF a décliné une cartographie des risques par pilier et thématique. Pour chacun des enjeux, les actions positionnées ou restants ouvertes ont été identifiées pour l'atteinte des engagements et la réduction des risques associés.

Cette approche permet d'identifier les mesures de réduction des risques pour l'atteinte i) des engagements pris vis-à-vis des parties prenantes, ii) des objectifs stratégiques du groupe La Française.

Aussi, en fonction des périmètres RSE / Durabilité, des reportings à destination des instances de Direction (COMEX, Conseil de surveillance, comités de suivi des risques, comité risque de non-conformité, comité d'audit...) permettent de suivre dans le temps les engagements et les mesures d'amélioration positionnées tant au niveau des portefeuilles sous gestion que dans le domaine stratégique de l'entreprise ou opérationnels.

Le groupe La Française gère de manière active les différents risques auxquels il est exposé au titre de la RSE afin d'en limiter l'occurrence, leurs impacts négatifs en matière de durabilité et leurs impacts financiers si ces risques devaient survenir.

(13) IPAI (principal adverse impact) ou incidences négatives sur la durabilité : les sociétés doivent présenter les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption selon le principe de « Comply or Explain »

Ainsi le groupe La Française a retenu plusieurs grandes familles de risques telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Typologies de risques		Groupe La Française	Actifs financiers	Actifs immobiliers
Risques liés au changement climatique	Risques Physiques		X	X
	Risques de transition	X	X	X
Risques liés à la biodiversité			X	X
Risques liés à la gouvernance des facteurs ESG	Risque réputationnels	X	X	X
	Risque de contentieux et/ de responsabilité liées à des facteurs ESG	X	X	X
	Risque de défaut de dialogue constructif avec les sociétés		X	X
	Risque de corruption et de blanchiment de capitaux	X	X	X
Risque de non-conformité	Risque de non mise en œuvre des évolutions réglementaires introduites par les règlements, directives européennes (Taxonomie, SFRD, NFRD,...)	X	X	X

Pour le groupe La Française, les risques sont appréhendés sous l'angle des risques liés à la gouvernance des facteurs ESG pour toutes les sociétés/fonds et des obligations réglementaires RSE applicables au Groupe La Française dans le cadre des activités d'entreprise.

Face à ces risques, le groupe La Française a mis en place des actions de réduction et intègre leur suivi dans son cadre d'appétence aux risques. Ce dernier est revu annuellement lors de la mise à jour du « Risk Appetite Framework » (RAF) et validé par le Comité d'Audit et des Risques. Des reportings trimestriels sont positionnés pour le suivi de KPIs avec un processus d'alerte et de limites pour une alerte auprès de la direction générale et de son actionnaire de référence au besoin. Le respect des politiques sectorielles entre dans ce suivi.

Les différents chantiers sur **la thématique RSE et durabilité** sont entrés en mode pérenne :

- Plan de mobilité durable pour nos collaborateurs participant à la réduction de l'impact sur le climat et travaux commun le Crédit Mutuel Alliance Fédéral (actionnaire de référence),
- Abonnement « 100% électricité verte » pour les locaux hébergeant le groupe La Française
- Recours à des audits énergétiques à rythme mensuel pour la gestion technique de l'immeuble (GTB) pour réduire la consommation énergétique du siège social du groupe La Française et production d'un rapport annuel
- Certification en exploitation HQE (analyse des consommations énergétiques de l'immeuble) sur le siège social de GLF
- Analyse du bilan carbone de l'activité du groupe La Française
- Inclusion de GLF dans le rapport CSRD du Crédit Mutuel Alliance Fédéral (contribution qualitative et quantitative de + de 100 indicateurs pour les entités françaises et internationales)

Sur la période, le Groupe a poursuivi ses travaux pour encadrer les risques associés :

- Consolidation des données RSE corporate sur le nouveau périmètre « ensemble gestion » en France et International par l'intégration de nouvelles sociétés de gestion,
- Revue de la présentation du site internet du groupe La Française pour répondre aux attentes réglementaires autour de la « préférence de durabilité », des obligations SFDR,
- Tenue à rythme trimestriel du « Stewardship Committee » pour la revue des engagements, des controverses organisant ainsi la gouvernance et la lisibilité du respect des engagements pris au sein du groupe et des filiales.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses analyses de risques, **le groupe La Française a défini des indicateurs pertinents permettant de répondre au suivi des enjeux RSE.** Ces indicateurs sont complétés chaque année pour tenir compte des évolutions réglementaires, des engagements pris par les sociétés du groupe La Française ou de son actionnaire de référence.

Thème	Enjeux RSE Majeur	Sous-thématique enjeux	Indicateur	Monitoring
Gouvernance & influence	Ethique et loyauté des pratiques	Lutte contre la corruption et la Fraude	Instances judiciaires en cours	
		Lutte LCB/FT	Délais de déclaration de soupçon	
		Déontologie des collaborateurs	Investissements personnels	
	Relation durable avec les clients & fournisseurs	Continuité d'activité	Déclenchements de PUPA	
		Protection des Données à caractère personnel	Violations de données avec impact pour les personnes concernées	
	Dialogue & communication	Promotion & déploiement de la RSE	Nombre de formations liées à la RSE/Durabilité	Investissement Durable : Programme interne de sensibilisation de 14 modules sur différentes thématiques (dont 2 modules sur la Finance Solidaire et un hors-série actualité réglementaire) délivrées aux collaborateurs de La Française (France et International) Certification Finance Durable AMF : 32 collaborateurs certifiés en 2025 E-learning obligatoire « Risques environnementaux pour le secteur bancaire et financier » : 70% des collaborateurs inscrits ont réalisé cette formation
	Dialogue & communication	Influence & réseaux au service de la finance durable	Participation à des instances professionnelles	Membre de la Commission ISR de l'ASPIM (Association Française des Sociétés de Placement Immobilier) Membre fondateur et administrateur de l'OID (Observatoire de l'Immobilier Durable)

Thème	Enjeux RSE Majeur	Sous-théma- tique enjeux	Indicateur	Monitoring
Environnement	Lutte contre le changement climatique	Rejet de gaz à effet de serre (risque de transition)	Bilan d'émission de gaz à effet de serre (BEGES)	Bilan Carbone 2025 : 7 812 t CO2éq
		Consommation énergétique	kWh/m² corporate	Certification HQE exploitation siège social obtenue en décembre 2023 -54% d'émissions de CO2éq en 5 ans au siège social du Groupe grâce à la baisse de la consommation énergétique
		Mobilité Durable groupe La Française	Plan de Mobilité Durable entré en vigueur au 1 ^{er} janvier 2022 qui inclut le forfait mobilité durable	436 tCO2éq Sensibilisation à la sécurité routière et la conduite éco responsable
Valoriser le capital Humain (Top-down)				
L'humain	Développement des compétences	Evolution parcours professionnel interne	% de postes promus ou en mobilité interne	5,7% de promotions* 11,7% de mobilités internes* <i>*sur l'effectif moyen en CDI</i>
	Bien-être au travail (QVCT)	Conditions de travail	Nombre d'actions de sensibilisation ou de formations aux RPS ⁽²⁾	Déploiement d'une formation obligatoire intitulé « Prévenir les comportements abusifs et les situations de harcèlement », spécifique managers et non-managers, qui comprend un module e-learning et une classe en ligne. En 2026, ce programme fera partie du parcours d'onboarding des nouveaux collaborateurs qui rejoignent le groupe La Française. Il sera également adapté et organisé pour nos entités à l'international.
	Dialogue social	Organisation du dialogue social & accord d'entreprise	Nombre de sollicitation CSE et accords	17 réunions CSE 12 réunions des 4 commissions spécialisées (CSSCT, formations, Logement, Egalité professionnelle) 1 accord groupe signé sur la Qualité de vie au travail, conditions de travail et télétravail Négociation initiée fin 2025 pour un accord sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes

Thème	Enjeux RSE Majeur	Sous-thématique enjeux	Indicateur	Monitoring
L'humain	Collaborateurs acteurs		Actions d'inclusion	- Déploiement de 2 enquêtes d'engagement internes pour recueillir la satisfaction des collaborateurs - Ateliers Fresque du Climat - World Clean up Day - Odyssée (Octobre Rose) - Challenge Athlé CMAF / Soli'Run / Tous à vélo - Récolte de miel x MUGO - Animation de la communauté étudiantes – BlueBuds - Création de la Communauté des Managers - TALK x 2 - Collecte de produits d'hygiène au profit des Banques Alimentaires - Ouverture de la plateforme d'engagement citoyen SOLIDR - Proposition : « Devenez bénévole pour la journée des oubliés » + Participation à la collecte des Restos du cœur (Fondation CMAF)
	Solidarité	Mécénat	Actions de mécénat	10 structures d'intérêt général soutenues directement à travers le mécénat (dons financiers et dons de compétences de fin de carrière). 2,5% du résultat La Française alloués au Dividende sociétal de CMAF. En complément, les collaborateurs sont invités à s'engager de manière bénévole/volontaire, hors temps de travail dans des actions citoyennes grâce à la mise en place d'une plateforme d'engagement solidaire proposant différentes missions.



Cadre de risque respecté – indicateur non public

B- Actifs Financiers

Dispositif de Contrôle

Le risque de durabilité représente la survenance d'un événement ou d'une condition ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement causer un impact négatif important sur la valeur de l'investissement dans un fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit avoir un impact sur d'autres risques tels que les risques de marché, opérationnels, de liquidité ou de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent ainsi avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs.

L'évaluation des risques de durabilité est complexe, car elle repose souvent sur des données ESG qui peuvent être difficiles à obtenir, incomplètes, datées, estimées, ou autrement matériellement inexactes. Même lorsque ces données sont disponibles, il n'existe aucune garantie qu'elles soient correctement interprétées et évaluées.

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

Le dispositif de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, adapté au sein du « Pôle coté : Risque Management, Conformité et contrôle interne » du groupe La Française, repose sur trois lignes de défense : la ligne opérationnelle, les fonctions de gestion des risques et l'audit interne. Les contrôles sont organisés autour de ces trois niveaux :

- Contrôles de 1er niveau (opérationnels ou hiérarchiques) : une surveillance permanente et opérationnelle est assurée par les collaborateurs des différentes entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale,
- Contrôles de 2nd niveau : réalisés par les contrôleurs internes dédiés à cette fonction au sein de chaque structure. Ce niveau assure également la supervision des contrôles opérationnels ou hiérarchiques
- Contrôles de 3ème niveau : assurés par l'Inspection Générale du Groupe (délégation de cette fonction pour Crédit Mutuel Asset Management).

L'organisation du dispositif de contrôle du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale est conforme aux obligations réglementaires avec les fonctions requises : le contrôle permanent et la conformité, la direction des risques et le contrôle périodique.

Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES ESG AU SEIN DE CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT

Au sein de Crédit Mutuel Asset Management, le dispositif de suivi des Risques ESG s'articule autour de la cartographie des risques qui identifie les axes d'atténuation suivants :

- Suivi des exclusions sur les politiques sectorielles, controverses, fund naming, labels et fonds spécifiques
- Suivi des exigences des référentiels des labels
- Suivi des contraintes ESG et d'investissement durable
- Analyse de la politique de vote et du dialogue actionnarial
- Intégration des critères ESG dans la politique de rémunération interne
- Suivi des indicateurs climatiques, PAI et biodiversité



Chaque axe d'atténuation est décliné en contrôles adaptés qui viennent s'intégrer dans le plan de contrôle existant et se déroulent de la manière suivante :

- Les travaux de contrôle de 1^{er} et 2nd niveau sont déposés sur un outil de restitution des contrôles.
- La supervision des contrôles de 1^{er} niveau est réalisée par le contrôle permanent qui doit superviser au moins 25% des tâches de contrôle de 1^{er} niveau à fréquence mensuelle.
- Une supervision des contrôles de 2nd niveau est réalisée par les lignes fonctionnelles « contrôle permanent » et « conformité » de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En 2025, 37 typologies de tâches de contrôle de 1^{er} niveau sont mises en place pour couvrir les risques de durabilité, représentant 275 échéances de contrôles sur l'exercice. De même, 36 typologies de tâches de contrôle de 2nd niveau sont mises en place, représentant 118 échéances de contrôles sur l'exercice.

En complément, face à ces risques, le groupe La Française a mis en place en 2022 un cadre d'appétence aux risques structuré. Ce cadre définit les niveaux de risques acceptables, les limites de tolérance et les limites réglementaires permettant ainsi une gestion des risques alignée avec la stratégie globale du groupe. Ce cadre inclut sept familles de risques, dont les risques climatiques et environnementaux, et intègre un seuil sur l'application des politiques sectorielles.

Par ailleurs, la gestion des risques de durabilité est décrite dans la Politique d'intégration des risques de durabilité, conformément à l'article 3 du règlement SFDR, publiée sur le site du groupe La Française. Pour plus de détails, cliquez [ici](#).

Indicateurs suivis

TYPOLOGIE DES RISQUES

Au niveau des actifs financiers, plusieurs grandes familles de risques ont été identifiées.

Définition des risques ESG

Les critères ESG sont des critères extra-financiers permettant d'évaluer la démarche de responsabilité sociale et durable d'une entité. Ces critères offrent un moyen d'évaluer l'effort des sociétés pour exercer leurs activités de façon éthique et durable au travers de trois aspects principaux : le respect de l'environnement, le respect des droits du travail et la gouvernance. Ce triptyque permet de soutenir une économie décarbonée et respectueuse du capital humain et organisationnel en dirigeant les flux de capitaux vers des solutions plus vertueuses et durables.

Le risque ESG mesure donc le risque associé à la qualité globale d'une entreprise à travers un Score ESG conçu autour d'une méthodologie dédiée. Cette méthodologie repose sur 35 indicateurs et plus de 110 KPI répartis en 5 piliers, couvrant tous les critères de gouvernance, sociétaux, sociaux et environnementaux, y compris le climat et la biodiversité. La pondération des 5 piliers est effectuée en fonction des opportunités et des risques extra-financiers spécifiques à chaque secteur d'activité. Ces 5 piliers sont ensuite répartis par le modèle sur 3 piliers : E, S et G.

L'approche extra-financière compare les entreprises au sein de leur propre secteur d'activité pour identifier celles qui progressent le mieux dans l'appréhension des risques ainsi que celles qui offrent des opportunités au regard des enjeux liés au développement durable conformément aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Ce modèle propriétaire permet de normer et standardiser les informations recueillies mensuellement sur la base d'un score global de 1 à 10.

Les risques Climatiques

Les risques climatiques constituent une composante spécifique des risques ESG, mais sont présentés séparément en raison de leur importance réglementaire et méthodologique.

Les risques climatiques permettent de mesurer l'exposition d'une entité aux impacts climatiques et aux répercussions de ceux-ci sur son activité. Ils sont évalués au travers de l'utilisation de tests de sensibilité climatiques qui permettent de comprendre les risques et opportunités climatiques selon différents scénarios d'évolution socioéconomiques et macroéconomiques sur l'activité des entreprises.

Cette contrainte peut s'exprimer soit à travers les risques physiques liés à l'augmentation des températures, soit à travers des risques de transition liés au respect d'une trajectoire 2°C.

Risques physiques

Les risques physiques résultent de l'exposition à des impacts physiques directement causés par le changement climatique. Ils peuvent être induits par des événements ponctuels (aigus) ou des changements à plus long terme (chroniques).

- Risques aigus : Il s'agit des risques induits par des événements climatiques extrêmes (cyclones, ouragans, inondations...) dont la gravité est accrue. Ils peuvent causer des dommages sur les installations et réduire les capacités de production.
- Risques chroniques : Les risques physiques chroniques sont induits par des changements à plus long terme des régimes climatiques tels que des précipitations importantes, l'augmentation des températures moyennes (vagues de canicules fréquentes) et l'élévation des niveaux des mers.

Risques de transition

Les risques de transition correspondent aux conséquences économiques de la mise en place d'une transition vers une économie bas carbone, transition qui passera par des changements réglementaires, politiques et technologiques. Selon le degré et la rapidité de matérialisation de ces risques, les entreprises seront confrontées à des impacts financiers et à des risques réputationnels. Parmi les principaux canaux de transmission des risques de transition, on peut citer :

- Les réglementations :
 - Coût du carbone : Hausse du prix des émissions de GES
 - Augmentation des obligations de reporting
 - Réglementations plus strictes sur les services et produits existants
- Les marchés :
 - Changements des comportements des consommateurs
 - Incertitudes des signaux de marché
 - Augmentation du coût des matières premières
- Les technologies
 - Substitution des produits et services existants par des options moins émissives
 - Investissements infructueux dans de nouvelles technologies
 - Coûts de développement de nouvelles technologies bas-carbone
- La réputation :
 - Changement des habitudes des consommateurs
 - Stigmatisation d'un secteur

Nous évaluons l'exposition de l'entité aux risques climatiques annuellement, mais un plan de réduction ou d'atténuation n'a pas encore été formalisé à ce stade.

Les Risques ESG

Les risques ESG correspondent aux risques associés à la qualité extra financière des émetteurs au sein des portefeuilles. Ils reflètent la capacité des entreprises à gérer leurs enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ces risques peuvent affecter la performance financière, la réputation, la conformité réglementaire ou encore la capacité de la société de gestion à appliquer ses engagements. Ils se déclinent en cinq catégories principales, chacune faisant l'objet de contrôles dédiés.

Risque opérationnel

Ce risque découle de l'utilisation du modèle interne de notation ESG. Il s'agit de garantir que le modèle produit des résultats cohérents à chaque étape du processus de notation y compris en cas de données manquantes. Une défaillance pourrait entraîner une mauvaise appréciation des risques extra financiers, une incohérence dans les décisions d'investissement ou un risque de non-conformité.

Risque réputationnel

Le risque réputationnel provient principalement d'un défaut de surveillance des émetteurs en portefeuille, notamment en matière de corruption, de blanchiment d'argent, de financement de terrorisme, de pratiques sociales ou sociétales non durables et/ou de gouvernance. Un suivi rigoureux de l'application des politiques sectorielles et autres exclusions et l'analyse régulière des controverses permettent d'assurer une vigilance accrue. Une insuffisance de suivi pourrait exposer les fonds à des controverses majeures et nuire à la crédibilité de la société de gestion.

Risque de couverture ESG

Le risque de couverture ESG correspond au risque qu'une part insuffisante des émetteurs de l'univers d'investissement dispose de données ESG complètes, fiables et actualisées. Cette insuffisance peut limiter la capacité de la société de gestion à appliquer ses politiques ESG (exclusions, contraintes, seuils), à respecter les exigences réglementaires (SFDR, Taxonomie, PAI) et à produire des reporting transparents et auditables. Elle constitue également un risque commercial, dans la mesure où une couverture ESG insuffisante peut réduire l'attractivité des fonds auprès des investisseurs institutionnels et compromettre l'obtention ou le maintien de labels.

Risque de désengagement actionnarial

Ce risque apparaît lorsque la politique de vote ou la politique d'engagement n'est pas correctement mise à jour ou appliquée. Pour la politique de vote, il concerne notamment les résolutions liées au climat, à la diversité (social), à la rémunération (Gouvernance) ou au cumul de mandats (pratique saine de renouvellement des membres de Conseils d'administration). Pour la politique d'engagement il s'agit d'appliquer les principes qui visent à faire évoluer l'émetteur et à s'en désinvestir en cas d'échec du dialogue mené. Pour accéder à notre politique de vote, cliquez [ici](#) et notre politique d'engagement, cliquez [ici](#).

Risque de défaut de dialogue constructif avec les sociétés en portefeuille

Ce risque est lié à la capacité de la société de gestion à mener un dialogue efficace et constructif avec les entreprises, notamment lorsque les données sont partielles ou de moindre qualité. Ces échanges permettent de mieux estimer la stratégie et le modèle d'affaires de l'entreprise et ainsi d'affiner l'analyse ESG de la société.

Une incohérence entre engagements publics et pratiques réelles pourrait fragiliser la crédibilité de la société de gestion et un dialogue insuffisant peut conduire à une compréhension incomplète des enjeux ESG des émetteurs et à une évaluation partielle des risques

Les Risques de non-Conformité

Il s'agit d'identifier les risques de :

- contentieux pour non-respect de la réglementation ESG, tout litige avéré pourrait venir éroder la rentabilité financière du produit ainsi que sa liquidité. Les contrôles quotidiens de 1er et 2nd niveau menés sur les fonds visent à minimiser ce risque.
- non mise en œuvre des évolutions réglementaires introduites par les règlements (AMF 2020-03) ou directives européennes (SFDR, Taxonomie).

LA FREQUENCE DE REVUE DU CADRE DE LA GESTION DES RISQUES

Le cadre de la gestion des risques est composé de la politique de gestion des risques, de la cartographie des risques et du plan de contrôle. Ces documents sont revus systématiquement et globalement à fréquence annuelle. Ce cadre évolue également au fur et à mesure des avancées des chantiers en lien avec l'ESG notamment avec l'intégration des indicateurs climatiques et de biodiversité au sein de Crédit Mutuel Asset Management.

Au niveau du cadre d'appétence aux risques, les listes des risques et indicateurs permettant de les suivre sont revues au moins annuellement par la Direction des Risques et la Direction Financière. Elles sont présentées pour validation au Comité des Risques de Crédit Mutuel Asset Management, aux dirigeants effectifs ainsi qu'au Conseil d'Administration.

LE PLAN D'ACTION VISANT A REDUIRE L'EXPOSITION AUX PRINCIPAUX RISQUES

Au titre de 2025, sur la thématique de Durabilité, des plans d'actions visant à accompagner le déploiement des nouvelles obligations réglementaires ou à réduire les risques ont été définis :

- Renforcement du pôle dédié à l'ESG au sein du Risque Management
- Convergence des méthodes, outils et paramétrages ESG suite au rapprochement, entre Crédit Mutuel Asset Management et La Française Asset Management.
- Adaptation des suivis suite aux évolutions du label ISR
- Mise en œuvre des orientations de l'ESMA concernant les noms des fonds
- Audit continu des outils de calculs d'indicateurs extra-financiers
- Complétude à 100% du plan de contrôle de second niveau sur les aspects ESG
- Validation des données principales incidences négatives (PAI) de l'entité
- Adaptation des contrôles quotidiens de second niveau suite aux évolutions réglementaires
- Augmentation de la fréquence des contrôles

ESTIMATION QUANTITATIVE DE L'IMPACT FINANCIER DES PRINCIPAUX RISQUES

L'analyse des risques et opportunités climatiques retenue repose sur la méthodologie du fournisseur ISS ESG, dont l'analyse s'étend jusqu'en 2050. Elle permet d'estimer l'impact financier des risques et opportunités climatiques sur les émetteurs, à travers la métrique Climate Value at Risk (CVaR), qui est déclinée en VaR de transition (TVaR), et en VaR physique (PVaR). L'analyse des risques climatiques porte sur les titres vifs d'entreprises.

Risques de transition

L'analyse des risques de transition potentiels est basée sur deux scénarios de référence publiés par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), issus du World Energy Outlook 2025 (WEO 2025) :

- Net Zero 2050 (NZE2050) correspondant à une hausse de +1.5°C d'ici 2100. Le WEO 2025 prévoit toutefois un dépassement désormais inévitable de la hausse de +1.5°C d'ici 2030 avec un pic en 2050 autour de +1.65°C.
- States Policies Scenario (STEPS) correspondant à une hausse de +2.5°C (soit un niveau légèrement plus élevé que dans la version 2024)

Les données du scénario APS (Announced Pledges Scenario) ne figurant pas dans le dernier rapport WEO 2025, le présent rapport n'inclura pas la quantification des risques climatiques liée à ce scénario.

Les données du scénario APS (Announced Pledges Scenario) ne figurant pas dans le dernier rapport WEO 2025, le présent rapport n'inclura pas la quantification des risques climatiques liée à ce scénario.

L'estimation de l'impact des risques et opportunités de transition prend en compte les canaux de transmission suivants :

- Risques réglementaires : C'est à dire les coûts supplémentaires que pourraient connaître les entreprises suite à l'évolution de l'environnement réglementaire. Les différents risques réglementaires (taxe carbone, systèmes d'échanges de quota d'émissions ou encore des restrictions sur les émissions) sont souvent schématisés via le « prix/coût du carbone ».
- Risques de marché : Relève de l'intégration du prix du carbone par région ou par pays, en appliquant les données propres à chaque scénario aux émissions scope 1&2, en cohérence avec l'approche de l'AIE. Les entreprises fortement émettrices avec une demande relativement inélastique pourraient théoriquement faire porter une partie des coûts carbone supplémentaires à leurs contreparties. L'approche d'ISS reflète cela, puisqu'une proportion des coûts carbone du secteur « Génération d'électricité » est répercutée sur le scope 2 des entreprises d'autres secteurs.
- Risques technologiques : Ils incluent les changements potentiels de la demande pour les technologies bas carbone par rapport aux technologies fossiles. Les taux de croissance annuels entre 2020 et 2050 de la production d'énergie issus des projections de l'AIE dans chaque scénario sont utilisés comme approximation des impacts sur la demande.

La VaR de transition d'un émetteur, issue de la modélisation ISS ESG, estime la variation de prix de l'action de l'émetteur après la prise en compte des risques et opportunités liés à la transition. Une VaR positive indique un impact négatif sur le prix de l'action, et une VaR négative indique un impact positif sur ce dernier.

Dans une approche conservatrice, toute TVaR négative est ramenée à 0, afin de ne pas intégrer d'impact positif dans l'estimation du risque.

Risques physiques

L'exposition des entreprises aux risques physiques est estimée en simulant l'impact de différents aléas climatiques sur les coûts et les revenus de la société, en se basant sur son empreinte géographique (localisation des actifs physiques et/ou des revenus). Les risques physiques peuvent avoir un impact financier sur une entreprise tant au niveau opérationnel qu'au niveau du marché. L'analyse permet d'estimer l'impact financier actuel et futur émanant de l'exposition des émetteurs aux risques de marché et aux risques opérationnels.

L'évaluation des risques futurs est basée sur les conditions climatiques issues des deux scénarios du 5ème rapport d'évaluation du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) élaborés selon la trajectoire représentative de concentration de GES :

- Scénario probable : RCP 4.5, scénario qui prédit un réchauffement entre 1,7° et 3,2°C d'ici 2100
- Scénario catastrophe : RCP 8.5, scénario qui prédit un réchauffement entre 3,2° et 5,4°C d'ici 2100

Les aléas climatiques utilisés dans l'analyse ISS ESG des risques physiques sont au nombre de 6, couvrant les aléas dont les impacts sont les plus importants en termes de coûts des dommages et dont la potentielle sévérité pourrait avoir des impacts substantiels sur les entreprises.

Risques chroniques	Risques aigus
Vagues de chaleur Sécheresse Inondations (côtières)	Cyclones tropicaux Inondations (rivières) Incendies

Les métriques de VaR de transition et de VaR physique étant fondées sur un modèle action, elles ne reflètent pas directement l'évolution de la valeur des instruments obligataires qui peuvent être détenus. La mesure constitue néanmoins un indicateur pertinent pour évaluer l'exposition des entreprises aux risques climatiques.

Risque climat			
	Valeur à Risque (%)	Valeur à Risque (millions €)	Couverture** (%)
Risque de transition NZE (1,5°C)	1,06%	690,1	78,9%
STEPS (2,4°C)	0,71%	462,1	
Risque physique Scénario probable	0,34%	219,7	73,2%
Scénario catastrophe	0,51%	330,4	
Risque total* NZE (1,5°C)	1,4%	909,8	
STEPS (2,4°C)	1,0%	681,8	

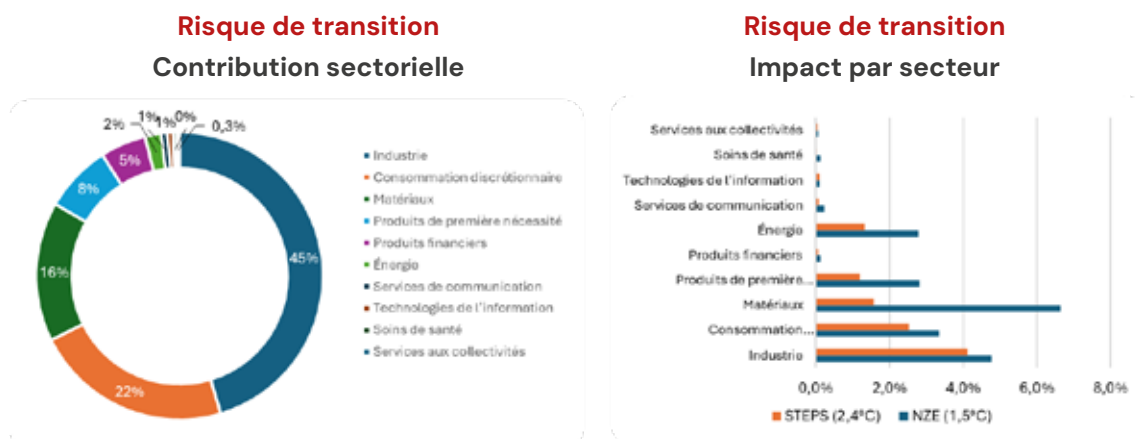
* Risque total = Risque de transition + Risque physique Scénario probable RCP 4,5

** La couverture en % est calculée sur la base des encours analysés (titres vifs d'entreprises)

Les résultats agrégés permettent d'évaluer l'exposition globale du portefeuille aux risques climatiques dans les différents scénarios. Dans le scénario NZE, la VaR climatique totale du fonds est estimée à 909,8 millions d'euros. Il est donc estimé que l'encours couvert du portefeuille global pourrait perdre jusqu'à 1,4% de sa valeur d'ici 2050, dont 1,06% émanant des risques de transition, et 0,34% des risques physiques.

La VaR climatique d'un portefeuille, ainsi que son évolution, dépendent du niveau d'exposition des entreprises investies aux risques physiques et de transition, mais aussi des pondérations de ces investissements au sein du portefeuille.

La VaR climatique d'un portefeuille, ainsi que son évolution, dépendent du niveau d'exposition des entreprises investies aux risques physiques et de transition, mais aussi des pondérations de ces investissements au sein du portefeuille.



Le secteur "Industrie" est le plus exposé aux risques de transition, contribuant à hauteur 45% de la VaR de transition du portefeuille global, suivi du secteur "Consommation discrétionnaire" (22%).

Les secteurs les exposés aux risques de transition sont ceux de l'Industrie, de consommation discrétionnaire et des Matériaux, avec des impacts plus prononcés dans le scénario de transition le plus strict NZE, notamment sur le secteur de l'Energie et des Matériaux.

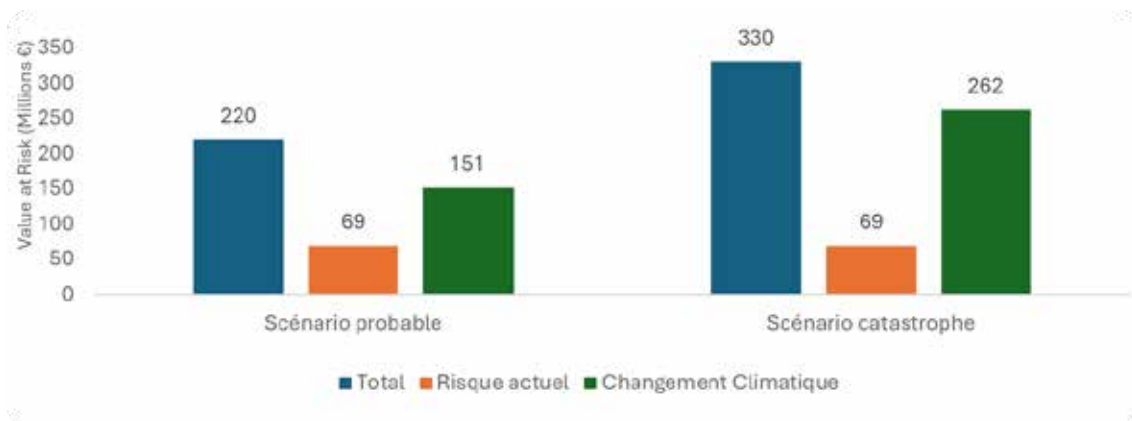
10 TVaR les plus importantes dans le portefeuille					
Emetteur	Poids	Secteur	TVaR	Contribution à la TVaR du portefeuille	TVaR sectorielle
VICAT SA	0,077%	Matériaux	100%	7,26%	14%
FORVIA SE	0,053%	Consommation discrétionnaire	100%	4,98%	4%
SAPPI PAPIER HOLDING GMBH	0,009%	Matériaux	100%	0,82%	14%
Jungheinrich	0,008%	Industrie	100%	0,75%	3%
Avanquest Software	<0,001%	Technologies de l'information	100%	0,08%	1%
CASINO	<0,001%	Produits de première nécessité	100%	0,00%	5%
ARCELORMITTAL SA	0,015%	Matériaux	91%	1,30%	14%
Waga Energy Société anonyme	<0,001%	Énergie	82%	0,05%	14%
PT Indofood CBP Sukses Makmur Tbk	<0,001%	Produits de première nécessité	80%	0,05%	3%
NISSAN MOTOR CO LTD	0,008%	Consommation discrétionnaire	77%	0,57%	2%

Le tableau ci-dessus met en évidence les 10 émetteurs ayant la VaR de transition la plus élevée, en mettant en perspective la contribution de chacun de ces émetteurs à la VaR de transition totale, ainsi que la VaR moyenne du secteur d'appartenance (GICS).

Une TVaR (%) positive élevée indique que l'impact des coûts du carbone dans le scénario étudié conduit à une perte importante de la valorisation de l'entreprise à horizon 2050.

Risque physique

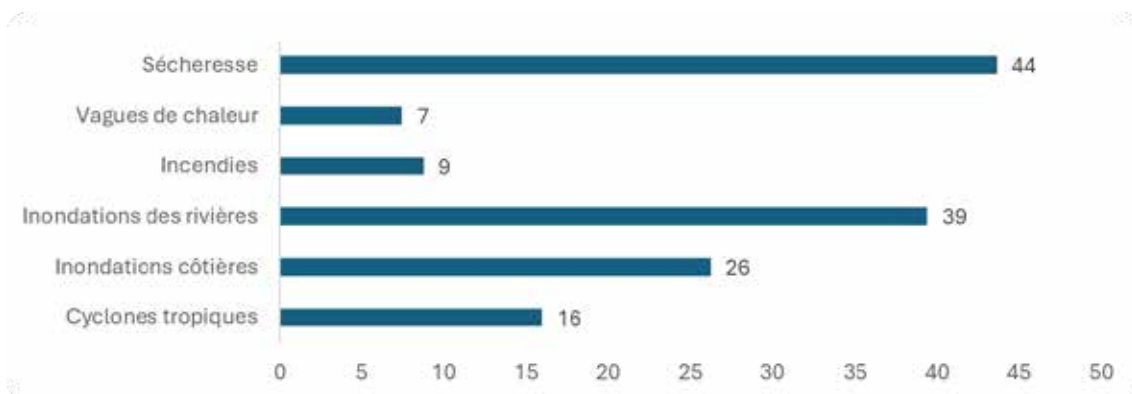
Décomposition Risque actuel vs Risque futur (changement climatique)



L'impact des risques physiques d'ici 2050 sur le portefeuille peut émaner du niveau de risque actuel, ainsi que des aléas causés par le changement climatique. La VaR physique du portefeuille global dans le scénario probable est de 220 millions €, dont 69 millions émanant des niveaux de risques actuels, et 151 millions liés au changement climatique.

Risque physique

Score d'exposition aux aléas climatiques (0 : Risque minimum – 100 : Risque le plus élevé)



Le graphique ci-dessus permet de distinguer les aléas auxquels le portefeuille est le plus exposé à travers des scores de risques physiques. Le score reflète le niveau de risque financier auquel l'émetteur est exposé relativement à son secteur d'activité. Un score proche de 100 indique un risque financier nettement supérieur à la médiane sectorielle.

On entend par "risque financier" l'ensemble des impacts financiers liés aux risques physiques auxquels est exposée l'entreprise : coûts liés aux réparations des dommages, baisse des revenus, augmentation des coûts de production...

10 Emetteurs les plus exposés aux aléas climatiques								
Emetteur	Pays	Score global	Cyclones tropiques	Inondations côtières	Inondations des rivières	Incendies	Vagues de chaleur	Sécheresse
Osisko Development Corp	Canada	74	62	58	69	49	31	7
Capitamall Trust	Singapore	70	61	49	38	28	24	26
B2Gold Corp	Canada	69	30	31	46	26	18	29
K92 Mining Inc	Canada	66	26	0	34	8	20	29
Rainbow Children's Medicare Lt	India	66	21	4	52	25	20	34
Mitra Adiperkasa	Indonesia	65	22	16	24	7	27	27
Bank Rakyat Indonesia Perser	Indonesia	65	11	9	18	6	0	28
PT Indofood CBP Sukses Makmur Tbk	Bermuda	65	29	30	30	8	28	29
Fortuna Silver Mines Inc	Canada	65	11	0	42	31	20	25
Barrick Gold Corp	Canada	64	59	38	47	35	16	8

Le score de risque physique absolu, allant de 0 à 100 (0 indiquant le risque le plus faible, 100 le plus élevé), mesure l'exposition des entreprises aux risques physiques en absolu, c'est-à-dire indépendamment des secteurs d'activité propres à chaque société, et traduit le niveau de risque financier en % du chiffres d'affaires encouru par les entreprises. Ainsi, ce score est fortement lié au poids des pertes financières liées aux risques physiques sur les revenus de l'entreprise, et ne dépend pas du poids des émetteurs dans le portefeuille. En effet, la matérialisation des risques physiques sur nos investissements reste très modérée à ce stade, avec une estimation de perte de valorisation (VaR physique) de 0,54% à horizon 2050 dans le scénario catastrophe et 0,36% dans le scénario probable.

Qualité des données

La société de gestion accorde une importance centrale à la qualité, la fiabilité et la traçabilité des données utilisées pour l'analyse ESG, le suivi des risques de durabilité et la production des indicateurs réglementaires. Conformément aux exigences de l'Article 29, les données extra financières mobilisées proviennent essentiellement de fournisseurs spécialisés sélectionnés selon des critères de robustesse méthodologique, de transparence et de couverture.

On peut distinguer parmi les données utilisées dans le cadre de la gestion des risques ESG celles de nature « brutes », c'est-à-dire celles directement reçues des différents fournisseurs de données ESG, avant tout retraitement, ou bien les données « retraitées », pour lesquelles des calculs, agrégations ou algorithmes internes ont été appliqués, notamment par le service Data Management de la société de gestion.

Les données brutes ou retraitées via nos modèles internes nous permettent d'effectuer l'évaluation extra financière des émetteurs : évaluation ESG, calcul des PAI, données sur la taxonomie, impacts financiers des risques climatiques ...

La qualité de donnée peut être appréciée selon différents aspects : couverture des KPI, couverture des émetteurs, pertinence et cohérence des indicateurs, méthodologies d'estimation, taux d'erreur, fréquence de mise à jour, ainsi que réactivité et qualité de réponse des fournisseurs sur les interrogations/erreurs soulevées ...

Globalement, nous constatons une amélioration continue de la couverture des KPI et des sociétés, un suivi et une adaptation aux changements méthodologiques, notamment celles imposées par la réglementation, une bonne réactivité de notre fournisseur principal quant aux difficultés et erreurs remontées. Les délais de correction des anomalies sont relativement corrects et ne posent pas de risques opérationnels majeurs. Les anomalies identifiées font systématiquement l'objet d'une correction ou d'une justification documentée par le fournisseur.

Sur certains sujets, une meilleure transparence et amélioration des méthodologies seraient appréciées, notamment sur les risques climatiques. Au niveau des risques de transition par exemple, une distinction entre les risques et opportunités dans l'estimation des impacts financiers améliorerait la compréhension de l'exposition des émetteurs audits risques. Concernant les risques physiques, l'accès aux données sur la localisation géographique des actifs apporterait davantage de transparence et permettrait une meilleure exploitation des résultats.

C - Actifs Immobiliers

Identification, évaluation et priorisation des risques de durabilité

Le règlement européen SFDR définit les risques en matière de durabilité comme tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Outre les impacts matériels et sociaux des phénomènes météorologiques extrêmes, la pression réglementaire croissante ainsi que les changements dans les préférences des acteurs de marché influent sur la performance des investissements immobiliers. A l'inverse **de plus en plus d'études réalisées dans différentes juridictions soulignent que les pratiques immobilières prenant en compte la lutte contre le changement climatique et le développement durable peuvent permettre non seulement de protéger mais aussi d'accroître la valeur des actifs immobiliers. La maîtrise des risques en matière de durabilité est un enjeu majeur pour La Française REM**, qui a identifié les principaux risques de durabilité auxquels elle est exposée. L'investissement immobilier étant un investissement long-terme, La Française REM entend mener une politique active de maîtrise de ces risques dès aujourd'hui.

La Française REM revoit son exposition aux risques en matière de durabilité tous les ans, en fonction des évolutions méthodologiques et réglementaires.

Catégorie	Risque	Origine	Horizon temporel	Facteur de risque associé	Mesures de réduction du risque
Risque physique	Vague de chaleur	Exogène	Long terme	Réchauffement climatique	Analyse de vulnérabilité de tous les actifs immobiliers à cet aléa et définition de plan d'actions si nécessaire Revue annuelle de la méthode utilisée et mise à jour des données d'exposition Audit ESG préalable à toute acquisition Calcul de l'impact financier du risque lié à cet aléa climatique sur la valorisation de l'actif
	Sécheresse	Exogène	Moyen terme	Réchauffement climatique	Analyse de vulnérabilité de tous les actifs immobiliers à cet aléa et définition de plan d'actions si nécessaire Revue annuelle de la méthode utilisée et mise à jour des données d'exposition Audit ESG préalable à toute acquisition Calcul de l'impact financier du risque lié à cet aléa climatique sur la valorisation de l'actif
	Retrait et Gonflement d'Argile	Exogène	Moyen terme	Réchauffement climatique	Analyse de vulnérabilité de tous les actifs immobiliers à cet aléa et définition de plan d'actions si nécessaire Revue annuelle de la méthode utilisée et mise à jour des données d'exposition Audit ESG préalable à toute acquisition Calcul de l'impact financier du risque lié à cet aléa climatique sur la valorisation de l'actif
	Inondation	Exogène	Long terme	Changement climatique	Analyse de vulnérabilité de tous les actifs immobiliers à cet aléa et définition de plan d'actions si nécessaire Revue annuelle de la méthode utilisée et mise à jour des données d'exposition Audit ESG préalable à toute acquisition Calcul de l'impact financier du risque lié à cet aléa climatique sur la valorisation de l'actif

Catégorie	Risque	Origine	Horizon temporel	Facteur de risque associé	Mesures de réduction du risque
Risque physique	Feux de Forêt	Exogène	Moyen terme	Changement climatique	Analyse de vulnérabilité de tous les actifs immobiliers à cet aléa et définition de plan d'actions si nécessaire Revue annuelle de la méthode utilisée et mise à jour des données d'exposition Audit ESG préalable à toute acquisition Calcul de l'impact financier du risque lié à cet aléa climatique sur la valorisation de l'actif
	Submersion marine	Exogène	Long terme	Changement climatique	Analyse de vulnérabilité de tous les actifs immobiliers à cet aléa et définition de plan d'actions si nécessaire Revue annuelle de la méthode utilisée et mise à jour des données d'exposition Audit ESG préalable à toute acquisition Calcul de l'impact financier du risque lié à cet aléa climatique sur la valorisation de l'actif
	Séisme	Exogène	Actuel	Localisation dans une zone sismique	Audit ESG préalable à toute acquisition
	Tempêtes et vents violents	Exogène	Long terme	Changement climatique	Le travail de réflexion commune entre scientifiques et Météo France s'étant poursuivi en 2025, Bat'Adapt, l'outil sélectionné par La Française REM, a décalé la création d'un indicateur de risque pour les tempêtes et vents violents à l'automne 2026.
	Grands froids	Exogène	Long terme	Changement climatique	Après le décalage d'un an par l'OID de cet indicateur, il n'est que partiellement disponible en 2026 (seulement les expositions).

Catégorie	Risque	Origine	Horizon temporel	Facteur de risque associé	Mesures de réduction du risque
Risque de transition	Réglementaire	Exogène	Moyen terme	Evolution des réglementations françaises et européennes au regard du retard pris par rapport aux engagements européens	Calcul de l'impact financier de la création d'une taxe carbone
	Approvisionnement énergétique	Exogène	Actuel	Variation des mix énergétique nationaux	Souscription de contrats d'électricité de source renouvelable sur les surfaces gérées par La Française REM
	Obsolescence technologique	Exogène	Moyen terme	Evolution de la réglementation Perte de savoir-faire	Remplacement des équipements vétustes par des équipements anticipant le futures réglementations
Risque social	Santé des usagers	Endogène	Actuel	Présence de substances dangereuses (amiante, plomb)	Audit ESG préalable à toute acquisition
	Santé des usagers et des riverains	Endogène	Actuel	Sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs	Audit ESG préalable à toute acquisition
Risque d'exécution	Atteinte des objectifs ISR	Endogène	Actuel	Objectifs approximatifs Suivi et/ou actions irrégulières	Formalisation d'une comitologie (réunions mensuelles ou trimestrielles selon le nombre d'actifs gérés par chaque PM) dédiées au suivi de nos objectifs ESG avec nos PM

RISQUES ESG ET CLIMAT

La Française REM estime que les principaux risques de durabilité sont ceux liés au climat, et notamment :

- **Les risques physiques** résultant des dommages directement causés par les changements climatiques
- **Les risques de transition** liés aux effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone.

Risques physiques liés aux changements climatiques

Depuis 2022, l'analyse des risques physiques et fonctionnels qui pèsent sur le portefeuille immobilier a été réalisée pour 6 aléas climatiques pouvant impacter les bâtiments et leurs occupants à l'aide de l'outil BAT ADAPT de l'Observatoire de l'Investissement Durable (OID) :

- **Les vagues de chaleur**, qui peuvent dégrader le confort thermique et endommager les réseaux ;

- **Les sécheresses**, qui en zones argileuses, peuvent augmenter le risque de dégradation de structures et, à proximité de forêts, peuvent exposer les actifs à des risques d'incendie ;
- **Les retraits et gonflement des argiles** qui peuvent dégrader les structures des constructions à fondations superficielles ou réseaux enterrés ;
- **Les inondations**, qui peuvent affecter le bâti par des infiltrations d'eau dans les murs ou l'endommagement de réseaux en sous-sol ;
- **Les submersions marines** qui peuvent affecter les bâtiments à cause d'infiltration d'eau dans les matériaux, d'endommagement de la structure et des réseaux. Elles sont souvent accompagnées de tempêtes, qui amplifient les dégâts sur les bâtiments.
- **Les feux de forêt** qui peuvent déstabiliser la structure des bâtiments, provoquer des explosions ou potentiellement détruire entièrement le bien immobilier.

L'évolution des aléas climatiques a été analysée pour les actifs situés en Europe sur la base du scénario RCP 8.5 du GIEC et pour la période 2020 à 2050. Le choix du scénario RCP 8.5, dit « pessimiste » est dicté par le principe de précaution.

Le risque correspondant à la vulnérabilité des actifs est calculé à partir de la combinaison de (i) l'exposition des actifs immobiliers aux aléas climatiques, et de (ii) leur sensibilité.

Le risque d'exposition dépend de l'emplacement du bien immobilier. Les risques auxquels est exposé un bâtiment varient selon son adresse. Les événements climatiques et leur intensité ne sont pas les mêmes entre les régions, mais aussi au sein même des régions, suivant la topographie et l'environnement immédiat. Pour estimer le risque d'exposition, une liste d'indicateurs climatiques a été définie pour chaque aléa précédemment identifié. Par exemple le suivi de l'évolution de l'aléa « vagues de chaleur » est effectué à travers le nombre de journées durant lesquelles la température maximale est supérieure de plus de 5° à la normale pendant au moins 5 jours consécutifs. Lors des analyses menées en 2023 et 2024 sur les exercices 2022 et 2023, en collaboration avec l'OID, des indicateurs plus récents et plus prospectifs ont été utilisés afin de renforcer la capacité prédictive du modèle des risques physiques ce qui a conduit à une dégradation générale des expositions, qui reflète l'accélération de la détérioration du climat. Pour les analyses menées en 2025 sur l'exercice 2024, l'ajout de nombreux actifs résidentiels et de supermarchés périurbains sans fondations profondes dans le périmètre analysé a dégradé l'exposition aux retraits et gonflements des argiles. En 2025 La Française a ajouté à son analyse de vulnérabilité l'aléa climatique Feux de forêts mais seulement pour le territoire français. En 2026 l'OID revoit les modèles de vague de chaleur et d'inondation.

L'évaluation de la sensibilité d'un actif immobilier face à un aléa donné dépend des caractéristiques de l'actif immobilier, notamment de son mode de construction, de ses équipements techniques et de leur localisation, de la présence de végétation ainsi que de son usage. Un travail d'approfondissement et d'élargissement des facteurs de sensibilité a été réalisé avec l'OID depuis 2024.

In fine, une analyse croisée du risque d'exposition et de la sensibilité des bâtiments permet d'identifier les bâtiments présentant une vulnérabilité forte à un aléa climatique mentionné ci-dessus.

L'analyse de l'aléa climatique « Tempêtes et vents violents » sera décalée à l'automne 2026, en raison du manque de données prospectives à ce jour.

Estimations quantitatives

ANALYSE DE VULNERABILITE DES ACTIFS FACE AUX RISQUES CLIMATIQUES PHYSIQUES

Périmètre analysé : 1718 actifs correspondant à une surface totale de 4,6 millions de m², et une valeur totale de 20,4 Mds€

L'analyse de la vulnérabilité des actifs face aux aléas climatiques fait ressortir les vulnérabilités fortes suivantes :

	% des actifs présentant une vulnérabilité forte aux aléas climatiques
Vague de chaleur	21,80%
Sécheresse et retrait & gonflement des sols	3,23%
Inondation	27,77%
Submersions marines	0,78%
Feux de forêt	0,0%

Impact financier des risques climatiques physiques sur la valorisation des actifs

Méthode de calcul

Le risque physique correspond à la dégradation matérielle constatée sur un actif immobilier après qu'un événement climatique extrême est survenu ainsi qu'aux coûts additionnels d'exploitation des bâtiments liés à la multiplication des vagues de chaleur.

Les coûts de dommages engendrés par chaque nouvel événement de chaque aléa sont déduits de distributions assurantielles (source : Catnat). Les coûts additionnels d'exploitation correspondent aux coûts de surconsommation tels que les surcoûts d'énergie pour climatiser les actifs lors des vagues de chaleur et le coût d'usure lié à l'endommagement accéléré des équipements de climatisation en raison de leur sollicitation à plein régime lors des vagues de chaleur.

Les coûts de surconsommation énergétique calculés pour une vague de chaleur 5° au-dessus de la moyenne saisonnière sont de 35%.

Les coûts d'usure dépendent de l'état de l'équipement. Ils varient de -50 bps à -75 bps de la valeur de cet équipement par jour de vague de chaleur 5° au-dessus de la moyenne saisonnière. Tous les coûts projetés sont actualisés au taux annuel de 4%.

Le risque physique correspond alors à la mise en relation de l'exposition et la sensibilité des actifs d'une part, des coûts de dommage et coûts additionnels d'exploitation d'autre part. Du fait de la dégradation des expositions résultant de l'utilisation de données plus prospectives et de la hausse des coûts liée à la survenance de chaque événement, l'impact financier a sensiblement augmenté par rapport à celui de l'année précédente.

Le montant des coûts de dommage et les coûts additionnels d'exploitation liés aux risques climatiques physiques viendrait en diminution de la valeur des actifs des fonds de la manière suivante :

	Impact financier sur la valeur des actifs des fonds
Coûts cumulés jusqu'en 2030	-1,32%
Coûts cumulés jusqu'en 2050	-7,61%

L'augmentation des primes d'assurance associée à la hausse des aléas climatiques dans le cadre des contrats multirisques professionnels a été également intégrée depuis 2024. Par souci de prudence, ce coût supplémentaire a été ajouté aux coûts des dommages tout en sachant que l'assurance pourrait atténuer au moins partiellement leurs impacts financiers.

RISQUES DE TRANSITION LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les risques de transition liés au changement climatique correspondent à l'exposition de nos portefeuilles aux évolutions induites par la transition écologique. Ces risques sont principalement liés à l'évolution des systèmes de taxation anti-pollution et de marchés carbone plus contraignants qui entraîneraient une augmentation du prix de la tonne CO₂ ou une obligation de réaliser des travaux de rénovation thermique. La Française REM estime différemment ces risques selon la typologie des actifs. Ces risques pourraient venir éroder la rentabilité financière du produit.

Actifs tertiaires

La Française REM estime que le risque de transition pourrait se matérialiser via une taxation des émissions de CO₂ excédentaires par rapport aux plafonds d'émissions de trajectoire de décarbonation compatible avec les objectifs internationaux prévus par l'Accord de Paris.

La Française REM gère ce risque en :

- Se fixant un objectif d'alignement des émissions de CO₂ avec une trajectoire de décarbonation 1,5° sur ses actifs poursuivant un objectif durable environnemental ;
- Se fixant des objectifs de réduction des consommations d'énergie conforme au dispositif éco-énergie tertiaire sur les actifs tertiaires de plus de 1 000m² ;
- Déployant des plans d'actions visant à réduire les émissions de CO₂ sur son patrimoine immobilier.

Impact financier du risque de transition sur le chiffre d'affaires net des actifs immobiliers poursuivant un objectif d'investissement durable environnemental

Périmètre analysé : 916 actifs correspondant à une surface totale de 4,0 millions de m², et une valeur totale de 18,4 Mds€

Méthode de calcul

La société de gestion estime l'impact financier de la création d'une taxe carbone qui s'appliquerait aux émissions de CO₂ des actifs immobiliers, supérieures aux plafonds d'émissions composant les trajectoires de décarbonation du CRREM/SBTi. Ces plafonds ont été définis en collaboration avec SBTi afin de proposer une nouvelle norme mondiale, compatible avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris.

Pour estimer le risque de transition, La Française REM applique aux émissions supérieures aux trajectoires de décarbonation du CRREM une taxe carbone dont le prix augmente dans le temps de 136 € en 2025 à 922 € en 2050.

Le montant en euro a été calculé en convertissant le prix de tonnage de carbone en \$, issu de l'IAM REMIND-MAGPIE 3.3-4.8 (scenario Net Zero 2050), en euro, selon le taux de change de l'OCDE pour l'année 2025.

En 2025, La Française REM vient imputer cette taxe carbone sur le chiffre d'affaires de ses actifs immobiliers. Dans le reporting de l'exercice 2022, le montant de la taxe carbone venait en diminution du résultat net comptable des fonds. Il est apparu que l'évolution de l'impact financier du risque de transition dépend plus de l'évolution du résultat net comptable – et donc d'éléments financiers sans lien avec l'exploitation des actifs immobiliers – plutôt que de la performance environnementale des actifs. Cela constitue un changement de méthode.

Pour permettre une meilleure lisibilité à nos investisseurs, nous avons reconstitué un historique de l'impact financier de la création d'une taxe carbone sur le chiffre d'affaires des actifs immobiliers :

	Impact financier de la création d'une taxe carbone sur le chiffre d'affaires des actifs immobiliers			
	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
En 2030	0,70%	0,30%	0,30%	0,30%
En 2040	4,60%	3,10%	2,90%	2,80%
En 2050	8,40%	5,80%	5,40%	4,60%

La diminution de l'impact financier du risque de transition sur les actifs immobiliers tertiaires s'explique par la réduction des émissions de CO2 sur notre portefeuille existant, ainsi que par les arbitrages effectués en 2024. L'évolution du prix de la tonne de carbone est non significative sur un an.

Actifs résidentiels

La loi Climat et Résilience introduit plusieurs mesures visant à interdire, à terme, la location d'un logement considéré comme étant trop énergivore.

Il n'est plus possible de mettre à la location un logement ayant une étiquette énergétique G dès 2025. Cette interdiction sera étendue aux :

- Logements ayant une étiquette énergétique F en 2028
- Logements ayant une étiquette énergétique E en 2034

La Française REM prend des mesures pour réduire ce risque en :

- Se fixant une performance énergétique minimale à atteindre pour ses projets en phase de construction ;
- Effectuant des travaux de rénovation thermique sur les actifs en portefeuille.

Impact financier du risque de transition sur le résultat net des actifs immobiliers poursuivant un objectif d'investissement durable.

Périmètre analysé : 791 actifs correspondant à une surface totale de 78 400 m², et une valeur totale de 433 M€

Pour estimer le risque de transition, La Française REM, applique aux actifs présentant une étiquette énergétique de leur DPE inférieure à D, des coûts de travaux de rénovation énergétique suivants :

- 1 000€/m² pour les actifs ayant un DPE F ou G
- 500€/m² pour les actifs ayant un DPE E

Pour calculer l'impact financier, La Française REM attribue aux actifs pour lesquels elle n'a pas collecté de DPE, un DPE G. Le montant du coût des travaux viendrait en diminution de la valeur des actifs de la manière suivante :

	Impact financier sur la valeur des actifs des fonds			
	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Coûts cumulés jusqu'au 31 décembre 2024	2,00%	1,30%	0,60%	
Coûts cumulés jusqu'au 31 décembre 2027	2,30%	1,90%	1,20%	8,8%
Coûts cumulés jusqu'au 31 décembre 2033	3,50%	3,40%	2,90%	9,7%

La hausse de l'impact financier du risque de transition sur les actifs immobiliers résidentiels s'explique par l'augmentation de la proportion des actifs ayant un DPE non valide suite à l'évolution de la réglementation.

Les contrôles de 1^{er} niveau sont réalisés par l'équipe ESG : cette équipe intègre le respect des critères extra financiers dans les choix d'investissement au sein des comités d'investissement. Elle produit aussi l'ensemble des indicateurs ESG qui sont inclus dans les rapports précontractuels et périodiques (ex : PAI sur la consommation d'énergie primaire de chaque bien immobilier). Elle reçoit pour cela un support quantitatif de l'équipe d'ingénierie financière pour le calcul des risques physiques.

Le Risk Management effectue un contrôle des indicateurs ESG sur les risques physiques et de transition produits par les 2 équipes.

A ce titre, le Risk Management a rédigé des nouvelles sections décrivant l'intégration des critères extra-financiers dans le cadre de la politique des risques de LF REM. **Les contrôles de 2nd niveau** sont assurés par le contrôle interne et la conformité qui vérifient le respect des critères ESG et leur conformité au regard de la documentation juridique. En outre, des contrôles sont effectués par les équipes RCCI sur l'organisation du dispositif ISR, le processus d'investissement, le suivi des contraintes ISR et les contrôles réalisés par le Risk Management.

*Le Risk Management effectue **un contrôle des indicateurs ESG** sur les risques physiques et de transition produits par les 2 équipes.*

Qualité des données

La société de gestion accorde une importance centrale à la qualité, la fiabilité et la traçabilité des données utilisées pour le pilotage de sa stratégie ESG, le suivi des risques de durabilité et la production des indicateurs réglementaires.

Sa stratégie extra-financière repose sur la collecte, le traitement et la valorisation des données issues directement du patrimoine immobilier géré.

La société de gestion privilégie l'utilisation de données réelles sur son patrimoine. Cette approche garantit la fiabilité des indicateurs et renforce la robustesse de l'analyse extra-financière.

A défaut, elle utilise des données théoriques, notamment issues de DPE ou audit énergétique. La société recourt de manière croissante aux outils d'IA pour combler des lacunes de données à partir de sources ouvertes (open data). Une attention particulière est portée à la vérification de la cohérence des données issues de l'IA. En dernier recours, elle utilise des données sectorielles issues de benchmark de référence.

La source des données est tracée et conservée dans le système d'information de la société de gestion afin d'apprécier à tout moment le niveau de fiabilité associée.

Pour alimenter les bases de données extra-financières, la société de gestion mène des campagnes continues de collecte des données réelles auprès des Property Managers pour une mise à jour régulière et réactive des données opérationnelles ainsi que des campagnes annuelles auprès des locataires via ses Property Managers.

Dans le cadre de l'amélioration continue de son dispositif de pilotage extra-financier, la société de gestion a amélioré en 2025 son système d'information afin (i) d'élargir significativement le nombre de données collectées pour prendre en compte les spécificités multiples des actifs immobiliers, et (ii) d'historiser les données collectées.

La société de gestion privilégie l'utilisation de données réelles sur son patrimoine. Cette approche garantit la fiabilité des indicateurs et renforce la robustesse de l'analyse extra-financière.



INDICATEURS ET OBJECTIFS

06

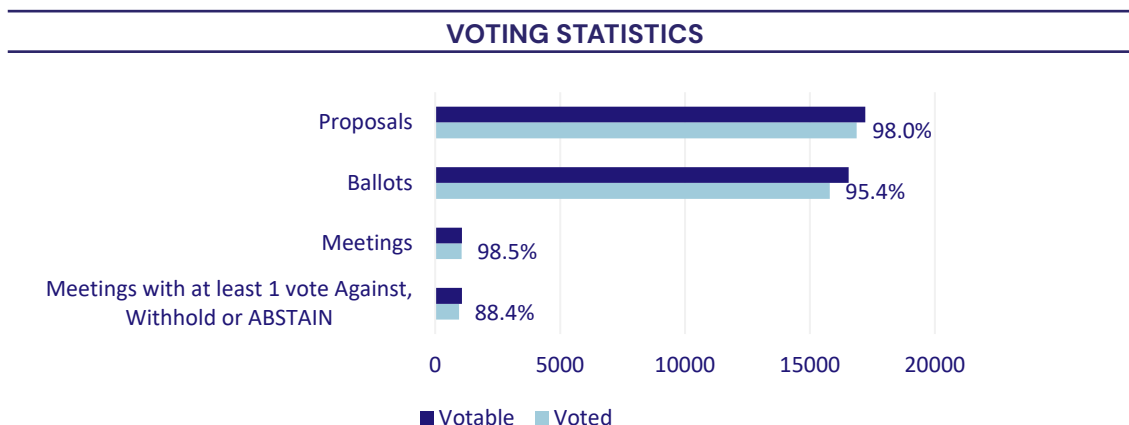
A - Indicateurs

ACTIFS FINANCIERS

VOTE

Vote aux assemblées générales

Lors de la saison de vote 2025, nous avons voté lors de 98.5% des assemblées générales et sur 98% des résolutions présentées. Des niveaux qui démontrent notre engagement à exercer nos droits d'actionnaires de manière active dans- presque- tous les marchés sur lesquels nous sommes présents.



Plus de 99% de nos votes ont respecté notre politique de vote, un résultat en lien avec la robustesse de nos process de mise en œuvre opérationnelle et de suivi de nos votes.

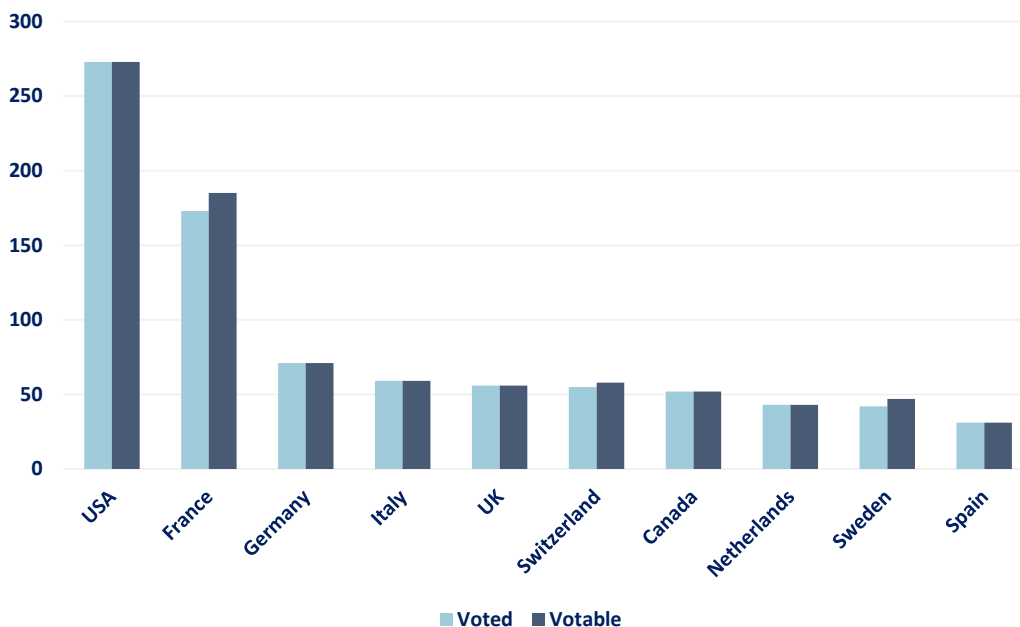
Les quelques cas où nous n'avons pas suivi notre politique (29 résolutions au total) sont liés à une analyse fondamentale effectuée par nos équipes qui nous a permis d'avoir accès à de plus amples informations et nous a conduit à changer notre opinion. Sur certains éléments comme le Pay ratio chez Santander, ou le reporting climat chez Dassault Aviations nous avons pu constater que notre fournisseur ne disposait pas des dernières informations et avons donc corrigé les instructions de vote pour tenir compte des informations recueillies par nos soins. Dans d'autres cas, comme par exemple la réélection du Chair du Comité de Gouvernance chez Alphabet, bien que nous ayons voté contre la réélection d'autres membres de certains comité du fait de leur nombre de mandat, nous avons décidé de voter POUR la réélection de Frances H. Arnold pour ne pas détériorer la diversité du Conseil d'Administration, en lien avec notre nouvelle politique pour 2026 de prioriser la diversité sur les autres éléments pour la réélection des membres des Conseils, si celle-ci venait à être inférieure à 40%.

Vote contre le management

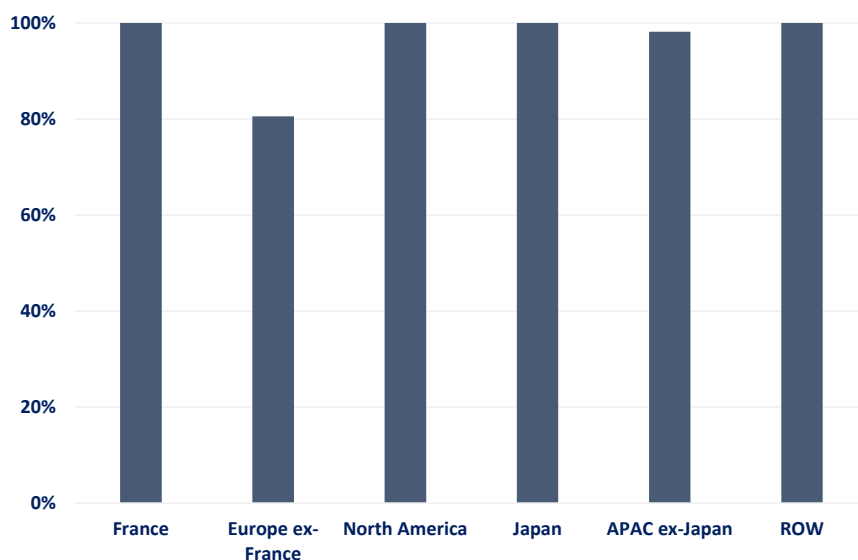
Nous avons exprimé un vote contre le management dans environ 30% des cas, en hausse substantielle par rapport à l'an passé (20% pour ex-CMAM). Cette hausse s'explique par le renforcement de notre cadre de vote ainsi que la mise en place au fil des ans de critères supplémentaires dans notre politique de vote spécifique en lien avec la gouvernance d'entreprise et les enjeux environnementaux et sociaux, et décrits dans la partie 'politique de vote' de ce rapport au chapitre 3B.

Nos décisions de vote reposent sur une analyse détaillée de la qualité de la gouvernance, de l'indépendance du Conseil d'Administration, de l'alignement des rémunérations, de la transparence en matière de durabilité, des droits des actionnaires et autres considérations stratégiques de long-terme. Le renforcement de notre cadre de vote, introduit en 2025, s'est matérialisé par une attention supplémentaire portée aux résolutions lorsque les entreprises concernées n'ont pas montré de progrès suffisant en matière ESG.

AGM PARTICIPATION - BY COUNTRY



AGM PARTICIPATION



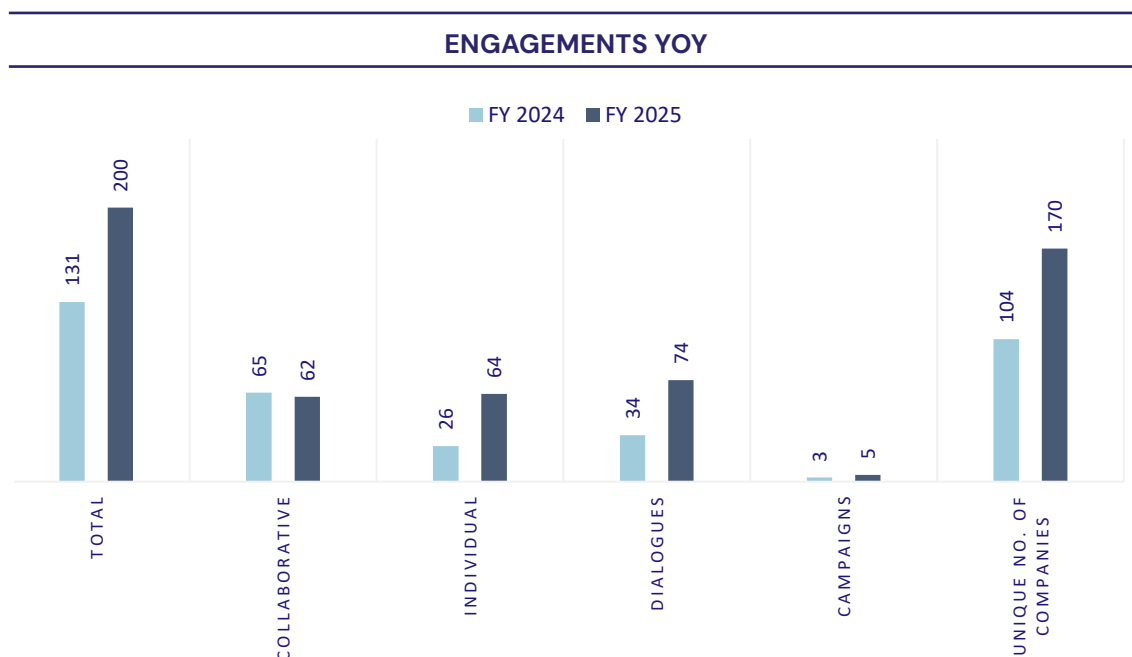
On notera que l'opposition au management sur les résolutions d'actionnaires est en baisse à 32% (contre plus de 40% l'an passé pour ex-CMAM). Ce phénomène s'explique essentiellement par la hausse significative des résolutions anti-ESG et anti-diversité proposées par des groupes d'actionnaires aux Etats-Unis. Ces résolutions demandent aux entreprises de diminuer leurs engagements en matière de climat ou de diversité et en général en lien avec la durabilité, et ne sont pas toujours soutenues par le management. C'est pourquoi, sur les résolutions d'actionnaires tout particulièrement, nous suivons une approche au cas par cas. Pour plus de détails, le [rapport Stewardship](#) de 2025.

ENGAGEMENT

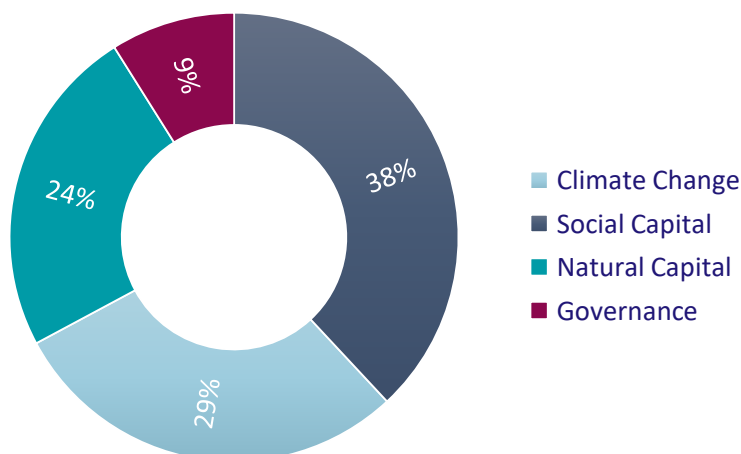
Nos principales activités d'engagement en 2025

- Nous avons mené 200 engagements, dont 5 campagnes et plusieurs consultations sur les politiques publiques. Nous nous sommes engagés auprès de 170 entreprises uniques, réparties entre 62 engagements collaboratifs, 65 engagements individuels et 74 dialogues menés tout au long de l'année, dans différents secteurs et régions et sur divers sujets et thèmes. En termes de découpage, la France et l'Europe sont restées notre priorité évidente, tandis qu'en matière de secteurs nous avons eu des engagements significatifs avec des entreprises dans les secteurs financiers, des matériaux et de la consommation.
- Notre approche thématique a conduit à des engagements ciblés sur les stratégies de plans de transition, la santé, les droits humains et du reporting sur les aspects sociaux. Nous avons également été plus actif sur le capital naturel et la gouvernance.
- Nous avons co-signé plusieurs initiatives politiques préconisant le reporting ESG et/ou des réglementations ESG plus strictes en Europe et au niveau mondial.
- Nous avons rejoint en 2025 AICDI (Artificial Intelligence Company Data Initiative) une initiative collective visant à demander aux entreprises de réfléchir sur leur usage de l'IA et de reporter des indicateurs pertinents en la matière, ainsi que début 2026 Ehtical AI, une initiative portée par la World Benchmark Alliance pour promouvoir une IA respectueuse des droits humains fondamentaux et au sein de laquelle nous portons des engagements avec 2 entreprises.
- Nous avons renforcé notre engagement dans les associations de place en participant activement au sein du FIR au groupe de travail sur la transition juste, aux comité Investissement Responsable et Gouvernance de l'AFG, au Groupe Consultatif Technique de Nature Action 100 et à la formation de nouveaux groupes de travail au sein de l'IIGCC sur des divers sujets climatiques, sociaux et de gouvernance.
- Notre Comité Stewardship s'est réuni à 6 reprises en 2025, un reflet de son rôle croissant pour diffuser l'information et prendre les décisions en matière de Stewardship.

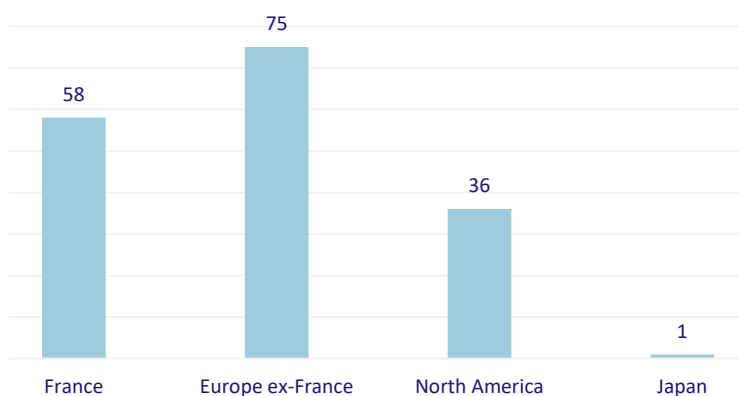
Les graphiques ci-dessous présentent quelques faits saillants de l'année :



THEMATIC DISTRIBUTION of company engagements (excluding Dialogues)



REGIONAL DISTRIBUTION of companies engaged with (including dialogues)



Pour plus de détails, le [rapport Stewardship](#) de 2025.

BIODIVERSITE

Nous publions l'empreinte biodiversité de Crédit Mutuel Asset Management soit l'ensemble des actifs financiers du Groupe La Française sous la forme de l'empreinte¹⁴ fournie par Iceberg DataLab pour la mesurer. Nous sommes conscients des limites d'une telle empreinte c'est pourquoi nous nous contentons de la présenter dans la partie Indicateurs et qu'elle ne constitue pas (à ce stade) un objectif pour le pôle Actifs Financiers.

Nous avons également choisi de présenter une mesure d'empreinte de la biodiversité sans présenter de vue consolidée des dépendances écosystémiques et impacts des entreprises investies sur la biodiversité ni de plans d'actions car l'approche en consolidation de portefeuille ne traduit pas des problématiques liées au capital naturel qui sont éminemment locales et spécifiques à chaque entreprise. C'est cependant un axe de travail sur lequel nous sommes engagés tant en interne dans nos équipes d'analyses qu'en externe à travers nos engagements par exemple au travers de la Finance for Biodiversity Foundation ou du CDP pour obtenir plus de données pertinentes. A noter que pour 2026 nous nous engageons à publier une matrice des dépendances écosystémiques (voir la partie Objectifs ci-dessous).

(14) [Corporate Biodiversity Footprint](#)

À la fin de l'exercice 2025, notre empreinte biodiversité globale pour les portefeuilles d'actifs financiers était de -3 346 MSA.km², correspondant à une couverture de 62 % de l'ensemble des actifs (obligations et actions).

Comme indiqué les années précédentes, la majeure partie de notre empreinte biodiversité provient de notre exposition au secteur financier (70 %). En effet, 8 des 10 premières valeurs affichant la plus forte empreinte biodiversité dans nos portefeuilles sont des banques européennes à grande capitalisation, dans lesquelles nous détenons des expositions significatives au travers :

- d'obligations court terme au sein des fonds monétaires
- d'obligations moyen et long termes, seniors et subordonnées au sein des gestions obligataires
- de participations au capital au sein des gestions actions et diversifiées

Le secteur financier présente une empreinte biodiversité élevée dans la méthodologie CBF d'Iceberg Data Lab, car il finance indirectement des entreprises de secteurs à forte intensité de biodiversité comme l'agriculture, l'exploitation minière et l'énergie. Par le biais de ses activités d'investissement et de prêt, une institution financière se voit attribuer une part proportionnelle des impacts sur la biodiversité causés par ces entreprises, à l'instar de l'approche utilisée pour la comptabilisation des émissions financées. Il en résulte une empreinte significative malgré le faible impact opérationnel direct du secteur, ce qui souligne l'influence systémique de l'allocation du capital sur la nature.

Hors secteur financier, notre empreinte combinée était de -995 MSA.km², dont plus de 40 % sont dus à notre exposition aux secteurs de la consommation discrétionnaire et de la consommation de base.

Notre empreinte biodiversité peut également être lue au regard des indices de marchés sur lesquels nous investissons :

- MSCI ACWI: l'empreinte de cet indice actions est de -5048 km².MSA avec une couverture à 95%.
- Le composite Global Aggregate Corporate et Global High Yield: l'empreinte de cet indice obligataire est de -5616km².MSA avec une couverture de 63%.

Notre empreinte biodiversité peut également être lue au regard des indices de marchés sur lesquels nous investissons.

ACTIFS IMMOBILIERS

BIODIVERSITE

Préserver la biodiversité dans les actifs immobiliers

A la différence du climat pour lequel il existe de nombreux outils et références chiffrés pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le sujet de la biodiversité souffre encore d'un manque d'indicateurs quantitatifs et mesurables communs.

Maîtriser les pressions sur la biodiversité : protéger les espaces naturels.

Part des projets neufs construits sur des terres remarquables en termes de biodiversité

La Française REM a pour objectif d'exclure tout projet de construction neuve sur des terres remarquables en termes de biodiversité, tels que définies par les DNSH du règlement taxonomie pour l'activité 7-1 « Construction de bâtiments neufs ».

Pour rendre compte de son objectif de maîtrise des pressions sur la biodiversité, La Française REM calcule la part des projets neufs construits sur des terres remarquables en termes de biodiversité.

En 2025, aucun projet de construction acquis par La Française REM n'était situé sur des terres remarquables en termes de biodiversité.

Restaurer la biodiversité : faire progresser les surfaces végétalisées dans les projets de construction/restructuration.

Calcul du Coefficient de Biotope par Surface harmonisé (CBSH) des projets de construction/restructuration

En phase d'exploitation, les bâtiments livrés exercent une pression sur les écosystèmes en tant qu'infrastructures inertes et fragmentées. La Française REM vise à favoriser les continuités écologiques en faisant progresser la végétalisation des projets de restructuration immobilière et en végétalisant autant que faire se peut ses projets de construction. Elle se fixe pour objectif un CBSH des projets en construction à un niveau supérieur à 0,3 et de faire progresser le CBSH des projets restructurés à un niveau supérieur à celui existant avant les travaux de restructuration.

Pour rendre compte de son objectif de restauration de la biodiversité, La Française REM calcule le Coefficient de Biotope par Surface harmonisé de l'ensemble de ses projets en phase de construction ou de restructuration.

En 2025, La Française REM acquis 4 projets en VEFA (Vente en l'État de Futur Achèvement). Le CBS moyen de ces projets non livrés au moment de l'acquisition était de 0,46.

En 2025, La Française REM acquis 4 projets en VEFA. Le CBS moyen de ces projets non livrés au moment de l'acquisition était de 0,46.

B - Objectifs

Afin d'accompagner résolument sa démarche de progrès et de montrer son engagement, le Groupe s'est fixé des objectifs et reporte sur sa progression dans l'atteinte de ceux-ci, qu'ils concernent le groupe, les actifs financiers ou les actifs immobiliers.

Groupe La Française



FORMATION A L'INVESTISSEMENT DURABLE

Thème	Objectifs 2025	Indicateurs 2025	Objectifs 2026
Formation interne à l'Investissement Durable	11 modules de formation à l'ID	14 modules réalisés Dont 2 sur la finance solidaire et 1 hors série réglementaire	12 modules + 1 hors série finance solidaire
Fresque du Climat	Continuer les Fresques animées par les collaborateurs pour les collaborateurs	20 ateliers dont 3 à l'étranger (Allemagne et Angleterre) + 226 participants	Poursuivre le déploiement 1 à 2 ateliers par mois
E-learning obligatoire « Risques environnementaux pour le secteur bancaire et financier »	90% collaborateurs formés d'ici fin 2026	70% des collaborateurs formés	90% des collaborateurs formés

Pour faire de chacun des collaborateurs de la filière Gestion d'Actifs des acteurs de l'investissement et l'immobilier durables, le groupe La Française a choisi de déployer un programme de formation continue et de sensibilisation pour l'ensemble de ses collaborateurs, en français et en anglais. Ce programme, décliné depuis 2021, est composé de modules de 30 minutes en moyenne est dispensé par les experts internes des domaines abordés. En 2025, il a été complété de deux interventions sur la Finance Solidaire et d'un module hors-série sur l'évolution de la réglementation ESG, afin de suivre au plus près l'actualité.

Le groupe souhaite poursuivre la formation et la sensibilisation de ses collaborateurs à l'investissement durable et à la RSE en reconduisant ces actions en 2026. Par ailleurs, depuis fin 2022, le Groupe organise chaque mois des ateliers « Fresque du Climat » pour sensibiliser plus encore l'ensemble des collaborateurs aux enjeux climatiques. Des ateliers ont d'ailleurs été organisés en 2025 pour des équipes en Allemagne et en Angleterre.



ÉGALITÉ HOMMES – FEMMES

Thème	Objectifs 2025	Indicateurs 2025	Objectifs 2026
Développer la place des femmes dans le Groupe	Programme mentoring Furth'Her	76 femmes accompagnées depuis 2020	Continuer le programme Furth'Her
Index égalité professionnelle Femmes – Hommes	Score minimum de 85/100	90/100	Score minimum 85
Place des femmes dans le management	Atteindre et conserver un équilibre femmes – hommes dans les instances de management	38% femmes dans le Comex Groupe La Française	40% femmes dans les Comex des entités du Groupe La Française en 2029
Actions de sensibilisation autour de la diversité et de l'inclusion			Déployer des actions de sensibilisation autour du handicap Déployer des actions de sensibilisation des managers et dirigeants sur la parité d'ici fin 2027

L'Index égalité professionnelle Femmes-Hommes vise à faire un état des lieux de l'égalité professionnelle Femmes – Hommes. Chaque année, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier sur leur site internet, de manière visible et lisible, la note globale de l'Index de l'égalité femmes-hommes, ainsi que la note obtenue à chacun des indicateurs le composant.

La nouvelle UES La Française – Crédit Mutuel Alliance Fédérale obtient au 31/12/2025 un score global de 90 sur 100 à l'index égalité professionnelle Femmes – Hommes.

L'UES obtient des scores positifs sur 3 des 5 indicateurs clés qui composent cet index : l'écart de taux d'augmentations individuelles, l'écart de taux de promotion et le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur congé maternité.

Le premier indicateur qui concerne l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes et celui qui concerne le nombre de salariées du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations sont des axes de progression majeurs pour le Groupe.

Pour continuer à faire évoluer cet index, le Groupe La Française a signé en avril 2026 un accord d'entreprise afin de s'engager sur des mesures concrètes en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



De plus, afin d'accélérer l'ascension des talents féminins et d'attirer des femmes dans les métiers dans lesquels elles sont sous-représentées, La Française a lancé fin 2020 l'initiative « Further » qui favorise l'évolution des femmes au sein du Groupe notamment à travers son programme de mentoring interne. Ce programme a permis d'accompagner pendant 1 an 76 femmes au sein du Groupe depuis son lancement. Further peut également compter sur une communauté de Rôles Modèles féminins qui contribuent à changer le regard porté sur le secteur de la Finance en s'adressant aux jeunes filles à travers l'opération « Bring Your Daughter @work » et des actions auprès de collégiens, lycéens et étudiants filles et garçons.

La Française s'est également engagée à travers la signature de la charte d'engagement en faveur de la parité et de l'égalité professionnelle femmes-hommes dans les entreprises et les organisations du secteur immobilière

Les engagements à venir en matière de recrutement, de rémunération, d'évolution professionnelle et de qualité de vie au travail :

- Assurer, dans le cadre des processus de recrutement externe, la présence de candidatures des deux sexes quel que soit le mode de recrutement et la typologie de contrat (CDI, CDD, contrat d'apprentissage ou stage)
- Diffuser notre charte du recrutement auprès de tous les acteurs internes et externes du recrutement avec lesquels nous travaillons ; déployer auprès des managers des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques du recrutement et à la non-discrimination
- Atteindre chaque année un score minimal de 85 points à l'index égalité professionnelle
- Promouvoir une représentation équilibrée H/F au sein des principaux comités qui constituent la gouvernance des sociétés du Groupe avec un taux minimum de représentation des femmes de 40% d'ici à fin 2026 soit 10 points de plus que les obligations fixées par la loi Rixain
- Poursuivre l'ensemble des actions issues de l'initiative Furt'her tant en interne qu'en externe.

ACTIFS FINANCIERS

FORMALISATION DE POLITIQUES

La mise en œuvre de nos différents objectifs ainsi que la place stratégique que prennent les enjeux climatiques, de capital naturel et de capital social nous ont poussé à formaliser nos approches et nos pratiques au sein de politiques que nous mettons à disposition sur notre site internet. Ce mouvement, initié en 2025 se poursuit en 2026.

Thème	Indicateurs 2025	Objectifs 2026
Formalisation de nos principes directeurs via la publication de diverses Politiques	Publication d'une Politique Capital Naturel	Publication d'une Politique Climat Publication d'une Politique Capital Social



CHANGEMENT CLIMATIQUE – ATTENUATION

Thème	Indicateurs 2025	Objectifs 2026
Réduction en ligne avec l'Accord de Paris Empreinte carbone par M€ gérés CMAM	Non Applicable	Réduction de 30% de l'empreinte carbone des investissements en 2030 par rapport à fin 2023
Approche Net Zero Investment Framework (NZIF)	Non Applicable	Couverture de 100% des Top 20 contributeurs à l'empreinte carbone via l'approche NZIF
Formalisation et publication en lien avec le changement climatique	Feuille de route interne sur la stratégie climat	Publication d'une Politique Climat

En ligne avec l'Accord de Paris et en cohérence avec la volonté affichée par le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale d'atteindre la neutralité carbone sur ses investissements d'ici 2050, Crédit Mutuel Asset Management se donne pour objectif de réduire de 30% d'ici 2030 les émissions liées à ses investissements, par rapport à la fin 2023 et en tCO₂ (Scope 1 & 2) par million investi.

Notre principal moteur de décarbonation étant les plus gros contributeurs à l'empreinte de Crédit Mutuel Asset Management, nous nous engageons à analyser les 20 plus gros contributeurs de 2025 à cette empreinte et à les accompagner dans leur transition afin de participer à une réduction effective et tangible des émissions de CO₂ dans l'économie réelle.

En parallèle de la réduction des émissions, Crédit Mutuel Asset Management souhaite augmenter la part des entreprises, au sein du cœur de son portefeuille, dont la trajectoire est crédible pour être 'net zero' ou alignée avec un scénario NZE¹⁵ 2050.

Cet objectif sera mis en œuvre via des mesures de court et de moyen termes sur trois types de leviers :

- La mesure de la crédibilité des trajectoires de transition
- La valorisation des contributions des produits & services à la décarbonation de l'économie réelle
- Des actions d'engagement ciblées en matière de climat



PRESERVER LA BIODIVERSITE

Thème	Indicateurs 2025	Objectifs 2026
Produit – lancer un fonds en lien avec le capital naturel	CMAM Global Biodiversity Fund lancé en juin 2025	
Sensibilisation	1 module réalisé	1 module de sensibilisation sur la biodiversité par an
Formalisation et publication en lien avec le capital naturel	Publication d'une Politique Capital Naturel	Publication d'une Matrice de Dépendances
Stewardship capital naturel	Politique de vote 2025 incluant exigences sur politique 0 déforestation	Intégrer de nouveaux enjeux du capital naturel dans la politique de vote et les campagnes d'engagements

Pour renforcer notre responsabilité en matière de nature et de biodiversité, nous nous sommes fixé 3 objectifs internes sur la biodiversité pour 2026 :

1. Publier une matrice de dépendances sur le capital naturel
2. Progresser dans l'intégration des enjeux liés au capital naturel dans notre politique de vote et dans nos campagnes d'engagement
3. Continuer la sensibilisation à la biodiversité en menant une formation interne à l'échelle de l'entreprise sur la matrice de dépendances

Ces objectifs suivent les recommandations du « Cadre de définition d'objectifs naturels pour les gestionnaires et les propriétaires d'actifs » publié par la Finance for Biodiversity Foundation en juillet 2024. Ils relèvent des « objectifs d'initiation » tels que définis dans ce guide.

(15) INZE : Net Zéro Emissions

ACTIFS IMMOBILIERS



CHANGEMENT CLIMATIQUE – ATTENUATION

La Française REM, qui entend prendre sa part dans la lutte contre les dérèglements climatiques, a pris un engagement d'aligner, chaque année, les émissions moyennes de gaz à effet de serre des actifs qu'elle gère directement avec des trajectoires de décarbonation 1,5°.

Quel indicateur choisir pour rendre compte de cet engagement ? Dans un premier temps, La Française REM a utilisé un indicateur d'intensité surfacique ($\text{kgeqCO}_2/\text{m}^2$), en calculant l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie tous fluides, tous usages, parties privatives et communes. Cet indicateur, s'il est adapté aux spécificités des actifs immobiliers, ne peut pas servir d'indicateur commun aux autres classes d'actifs (actions, obligations, private equity...). La Française REM a défini un second indicateur fondé sur la température implicite de son portefeuille pour juger de son engagement.

Il n'existe pas d'approche établie pour déterminer la température d'un portefeuille immobilier.

La Française REM développe donc sa propre méthodologie, appelée à être enrichie et adaptée au fur et à mesure de nos travaux pour mieux prendre en compte la complexité de la relation émissions de CO₂-réchauffement climatique.

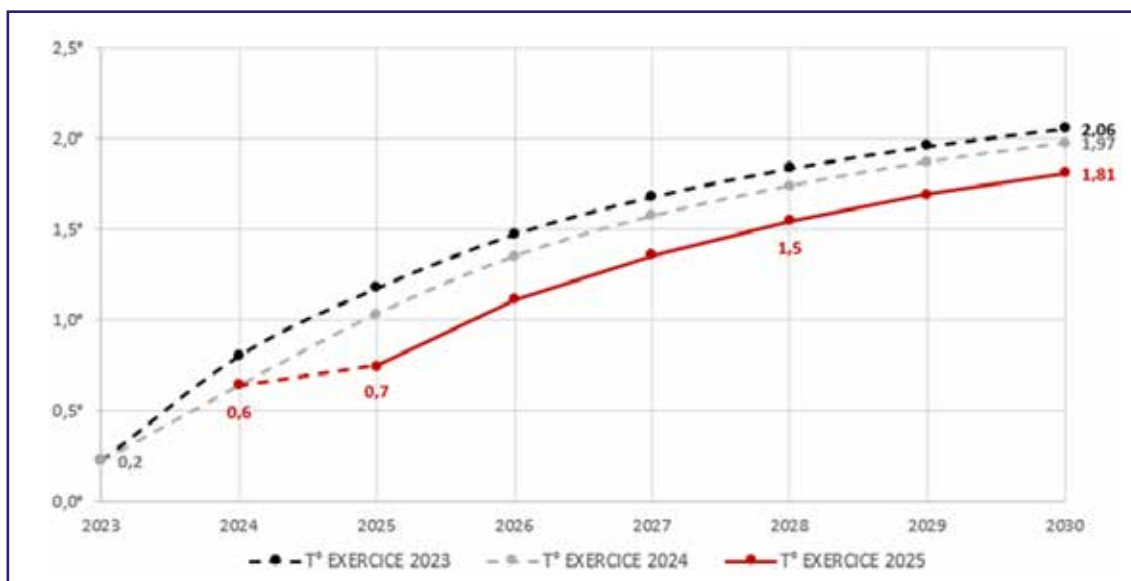
La Française REM a retenu les trajectoires de décarbonation définies par le CRREM, en partenariat avec SBTi. Ces trajectoires définissent des plafonds d'émissions annuelles pour contenir le réchauffement climatique à 1,5° et à 2°, par typologie d'actifs et par pays. La Française REM déduit de ces deux trajectoires des températures implicites pour chaque actif en retenant l'hypothèse d'une fonction linéaire entre émissions de CO₂ et réchauffement climatique.

La Française REM calcule une température implicite de ses actifs pour chaque année, jusqu'en 2030. Cette température reflète l'écart aux trajectoires définies par le CRREM. Dans la mesure où La Française REM n'utilise pas encore les projections des émissions futures de ses actifs, en raison du manque de données fiabilisées pour calibrer les gains espérés en termes de réduction de consommations d'énergie, la température des actifs augmente dans le temps.

Les indicateurs de température de chaque actif sont ensuite agrégés au niveau des portefeuilles immobiliers, en les pondérant par leur surface.

Les indicateurs de température de chaque actif sont ensuite agrégés au niveau des portefeuilles immobiliers, en les pondérant par leur surface.

Température implicite du portefeuille de LF REM



Pour l'exercice 2025, la température implicite du portefeuille immobilier agrégé à horizon 2030 est de +1,8°, une baisse de 0,2° sur un an. Le taux de couverture associé est de 73% de l'encours géré par LF REM (comparé à 69% en 2024).

Pour les actifs dont les émissions de CO2 sont calculées à partir de données réelles, la température implicite agrégée à horizon 2030 est de +1,8°C. Le taux de couverture associé est de 54% de l'encours géré par LF REM.

REDUCTION DES EMISSIONS DE CO2

Thème	Indicateurs 2025	Objectifs 2026
Réduction en ligne avec l'Accord de Paris Aligner, chaque année, les émissions moyennes de GES avec les trajectoires de décarbonation 1,5° CRREM	Intensité surfacique : 13,0 kgeqCO2/m²/an versus 17,9 kgeqCO2/m²/an valeur seuil CRREM*	Rester aligné au regard des seuils annuels du CRREM

* pour un portefeuille comparable

La Française REM s'est fixé un objectif ambitieux de réduction des émissions de CO2 sur son portefeuille, en les alignant avec une trajectoire de décarbonation 1,5°. Notre objectif est défini en intensité surfacique (kgeqCO2/m²) car nous ne visons pas une réduction de nos émissions en réduisant la taille de notre portefeuille mais en accompagnant nos actifs immobiliers dans la réduction de leurs émissions.

La Française REM poursuit un objectif de réduction des émissions de son portefeuille sur 916 actifs représentant une surface totale de 4,0 millions de m², et une valeur totale de 18,4 Mds€.

Comparaison des émissions moyennes de CO2 des actifs immobiliers poursuivant un objectif d'investissement durable environnemental avec les plafonds d'émissions définis par le CRREM en utilisant les trajectoires 1,5° pour un portefeuille comparable.

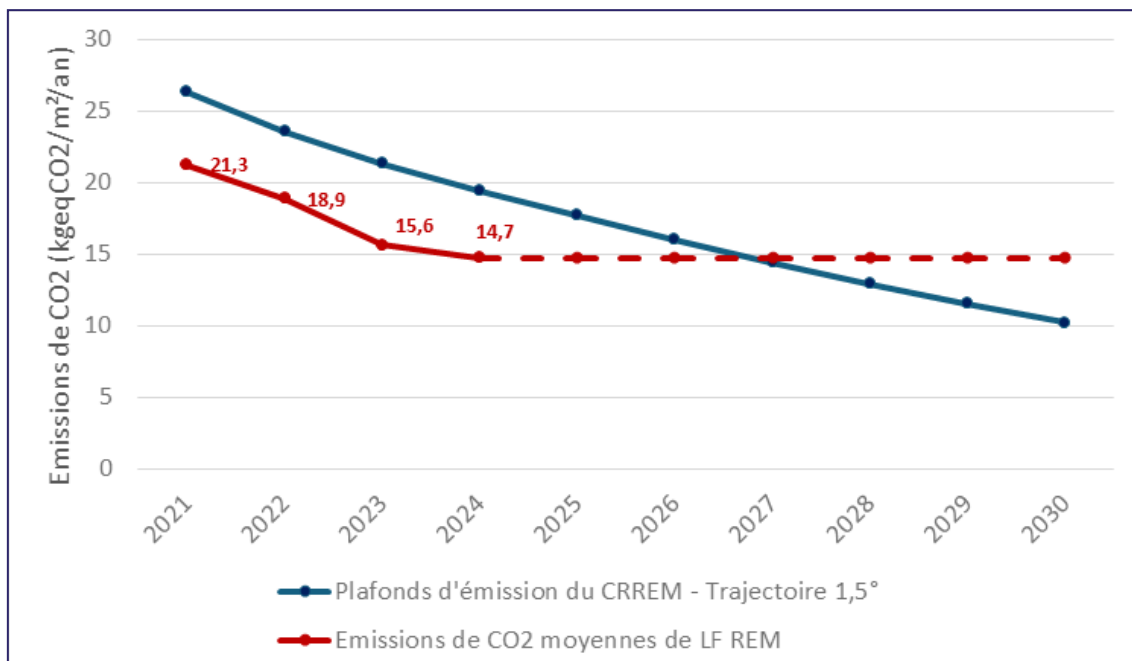
Pour l'exercice 2025, la performance environnementale des actifs immobiliers s'établissait à **13,0 kgeqCO₂/m²/an**, à comparer avec une valeur seuil du CRREM établie à 17,9 kgeqCO₂/m²/ an pour un portefeuille comparable.

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées à partir des consommations d'énergie tous fluides, tous usages, parties communes et parties privatives. La performance environnementale correspond à la moyenne des émissions de Gaz à Effet de Serre des actifs pondérée par leur surface. Les données nécessaires au calcul des performances énergétique et environnementale des actifs immobiliers peuvent être soit directement collectées, soit estimées à partir de données indirectes (cas des locataires n'ayant pas souhaité partager avec le propriétaire leurs données d'énergie et/ou des syndicats de copropriété ne remontant pas les données). Les incertitudes inhérentes au calcul de la performance environnementale résultent des différents niveaux de fiabilité des données.

	Couverture des consommations d'énergie	Niveau d'incertitude	Part des données de consommation d'énergie par niveau d'incertitude			
			2022	2023	2024	2025
Mesure directe (facture/compteur)	100% des parties communes 100% des parties privatives	0%	35,0%	41,9%	51,6%	62,5%
Donnée recalculée (extrapolation)	100% des parties communes Minimum de 33% des parties privatives	30%	9,7%	12,9%	11,5%	10,0%
Donnée approximative (DPE en cours de validité ou données fiabilisées de l'année N-1)	N.A.	50%	18,3%	20,9%	23,0%	16,7%
Donnée connue en ordre de grandeur (par référence à un benchmark)	N.A.	80%	37,0%	24,3%	13,9%	10,8%

Sur trois ans, le taux de fiabilisation moyen des données de consommation d'énergie a progressé de 58% à 80% grâce à l'important travail mené conjointement par notre partenaire Deepki, nos Property managers, nos Asset Managers et le département ISR de La Française REM. Ce travail de fiabilisation permet de maximiser l'impact de nos plans d'action.

Comparaison des émissions moyennes de LF REM avec une trajectoire de décarbonation 1,5°



Sur un an, les émissions moyennes de CO2 des actifs poursuivant un objectif d'investissement durable environnemental ont diminué de 12%, portant la baisse de nos émissions de CO2 à -39% sur quatre ans.

Cette bonne performance provient de la progression de la fiabilisation des données, de la prise en compte des critères ESG dans nos politiques d'investissement et d'arbitrage, de la sensibilisation de nos parties prenantes ainsi que de la mise en œuvre des plans d'actions par les équipes d'Asset Management.

PLANS D' ACTIONS POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CO2 DU PORTEFEUILLE IMMOBILIER

La Française REM définit des plans d'action pour aligner les émissions de gaz à effet de serre avec les seuils du CRREM de chaque actif, au plus tard en 2030. Ces plans d'actions ne sont pas inclus dans les émissions moyennes anticipées de LF REM du graphique ci-dessus.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre peut être atteinte en prenant des mesures visant à réduire les consommations d'énergie de l'actif ainsi qu'en décarbonant les sources d'énergie.

Réduction des consommations d'énergie

Outre les travaux de rénovation énergétiques réalisés en respectant le cycle de vie naturel des actifs immobiliers, La Française REM déploie des solutions innovantes et mobilise l'ensemble des parties prenantes pour améliorer la performance énergétique de son portefeuille.

Solutions innovantes

Depuis 5 ans La Française REM collecte et fiabilise les données de consommation réelles d'énergie de ses bâtiments afin de pouvoir suivre l'impact concret de nos actions sur leur performance énergétique. Fin 2025, 916 actifs étaient suivis sur la plateforme de notre partenaire Deepki. Alors que la réglementation en France organise le dialogue entre propriétaire et locataires sur les sujets de durabilité, de telles pratiques sont moins répandues dans le reste de l'Europe. Sur le patrimoine de vos SCPI, 2025 marque un net progrès de la collecte de ces données à l'étranger.

La Française REM, déploie des solutions visant à agir en temps réel sur les paramètres de régulation et de gestion des systèmes de CVC (Chauffage, Ventilation et Climatisation). Les économies d'énergie permettent de générer une diminution des charges d'exploitation qui couvre les coûts de la prestation de notre prestataire IQ Spot.

Sur l'exercice écoulé, la société de gestion a testé une nouvelle solution, basée sur l'intelligence artificielle prédictive, qui s'adapte en permanence aux besoins du bâtiment. La solution développée par Thermosphr permet des opérations optimales et automatisées en temps réel des systèmes CVC, incluant une adaptation constante aux conditions météorologiques ainsi qu'une optimisation de la maintenance pour maximiser le confort intérieur des occupants tout en améliorant le contrôle dynamique de la température ainsi que la gestion de la qualité de l'air.

Mobilisation des parties prenantes

Alors que l'augmentation régulière des tarifs énergétiques affecte directement la rentabilité des actifs immobiliers, il est crucial de mobiliser toutes les parties prenantes pour atteindre les objectifs de réduction des consommations d'énergie. La diversité des intervenants sur un actif immobilier complique la diffusion des bonnes pratiques et des solutions innovantes. En 2025, La Française REM a créé un club ESG pour s'assurer que les bonnes informations parviennent aux bonnes personnes. Au total, plus de 70 mainteneurs et property managers ont partagé les freins au changement et coconstruit des leviers d'actions pour continuer à faire bouger les lignes. Ils sont repartis avec la charte d'exploitation durable de La Française REM, pensée pour accélérer l'adoption des meilleures pratiques.

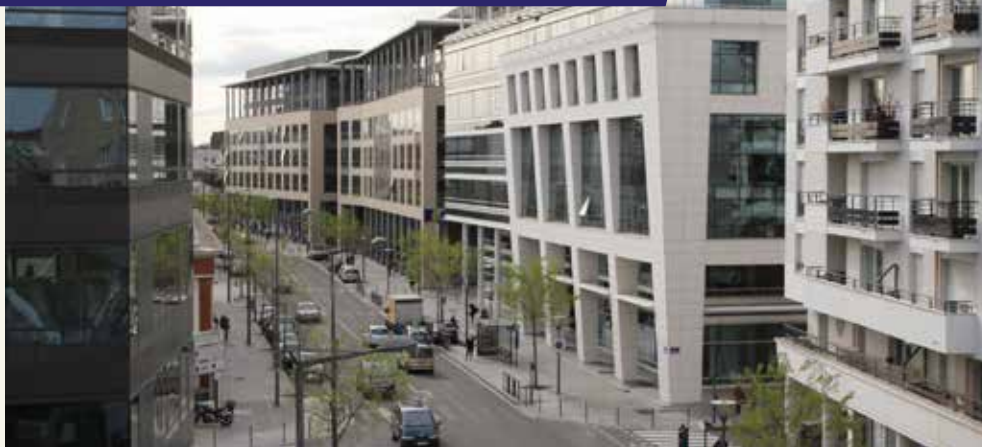
Ces actions permettent à La Française REM de se conformer au dispositif éco-énergie tertiaire, qui vise une réduction des consommations d'énergie de 40% d'ici 2030 ou l'atteinte de seuils définis par décret.

Depuis 5 ans La Française REM collecte et fiabilise les données de consommation réelles d'énergie de ses bâtiments afin de pouvoir suivre l'impact concret de nos actions sur leur performance énergétique.

Moderniser notre patrimoine existant

Colombia – Bois Colombes

Imane Hadi, Asset Manager bureaux



Immeuble de bureau de 10 000m² livré en 2003 et acquis en 2019.

En 2023, et 2024, l'immeuble affiche des consommations énergétiques supérieures d'environ 15% aux benchmarks de l'OID. Par ailleurs, le locataire exprime des attentes d'amélioration du confort thermique. Conjointement avec ce dernier, nous coconstruisons, un programme de travaux phasés pour agir sur les équipements techniques et optimiser la régulation de l'immeuble.

Le remplacement des groupes froids existants par des pompes à chaleur haute performance, capable d'assurer la production de chaud et de froid a permis d'arrêter la chaudière à gaz en juin 2025. Au-delà du gain environnemental significatif, les occupants bénéficient d'un système plus fiable et d'un ajustement thermique plus fluide au quotidien, ainsi que d'une réduction des charges d'exploitation. En parallèle, un bureau d'étude environnemental accompagne les mainteneurs dans l'optimisation de la gestion des équipements de régulation afin de tirer le plein potentiel de ces nouveaux équipements.

Décarbonation des sources d'énergie

La Française REM s'est engagée à modifier l'ensemble des contrats d'électricité maîtrisés par la société de gestion pour sécuriser un approvisionnement de source renouvelable. Toutefois, pour les contrats dont le passage en énergie renouvelable entraînerait un surcoût démesuré par rapport aux coûts de l'énergie du contrat en cours, la société de gestion attendra la fin du contrat en cours avant de sécuriser un approvisionnement en électricité d'origine renouvelable. De plus, elle sensibilise ses locataires sur l'intérêt de recourir à des contrats d'électricité de source renouvelable : réduction significative des émissions de gaz à effet de serre pour un surcoût modeste.

Malgré nos efforts et le suivi du renouvellement des contrats d'approvisionnement en électricité, 77% des consommations d'électricité gérées par La Française REM étaient issues d'origine renouvelable, fin 2025. Les 23% restant feront l'objet d'un suivi trimestriel auprès de nos PM.



CHANGEMENT CLIMATIQUE – ADAPTATION

Thème	Indicateurs 2025	Objectifs 2030
Adaptation – risques physiques	5,6% des actifs présentant une vulnérabilité très forte avaient fait l'objet d'un plan d'adaptation chiffré, comportant un diagnostic initial de résilience : 15 actifs pour une surface totale de 103 000m ²	Définir d'ici 2030 des plans d'adaptation sur 75% des actifs présentant des vulnérabilités très fortes

Les actifs immobiliers, conçus pour être exploités sur plusieurs dizaines d'années, sont particulièrement exposés à l'évolution des aléas climatiques. Du fait du changement climatique, les projections indiquent une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes, susceptibles d'occasionner des dommages aux actifs du fonds et/ou d'impacter leur occupation. Ces événements extrêmes pourraient venir affecter la valorisation des actifs des fonds. L'impact financier peut être d'ordre physique (dommage sur la structure du bâtiment) ou fonctionnel (augmentation des coûts d'exploitation).

L'enjeu pour La Française REM est de pouvoir estimer la vulnérabilité des actifs aux risques climatiques les plus significatifs attendus en Europe afin de pouvoir les intégrer aux processus d'investissement et de gestion des actifs. Pour ce faire, La Française REM a retenu l'outil R4RE (Résilience for Real Estate) développé par l'Observatoire de l'Immobilier Durable.

L'objectif que nous nous sommes fixés en 2021 était d'analyser la vulnérabilité aux principaux risques climatiques physiques de 75% des actifs immobiliers gérés directement par La Française REM d'ici 2030.

Dès 2024, cet objectif a été dépassé puisqu'au 31 décembre 2024, 80,7% des actifs gérés directement par La Française REM avaient fait l'objet d'une analyse de vulnérabilité.

Dans la continuité de cette démarche, La Française REM s'est fixé un nouvel objectif à 2030 consistant à définir des plans d'adaptation chiffrés sur 75% des actifs présentant une vulnérabilité très forte. Cette nouvelle étape s'inscrit dans une stratégie cohérente d'amélioration continue et contribue à renforcer la résilience de nos actifs aux aléas identifiés.

Fin 2025, 5,6% des actifs présentant une vulnérabilité très forte avaient fait l'objet d'un plan d'adaptation chiffré, comportant un diagnostic initial de résilience, l'identification des actions à déployer et leur coût associé. Ces actions sont priorisées en fonction de leur efficacité, la présence de co-bénéfices et de la présence de solutions fondées sur la nature.



PRESERVER LA BIODIVERSITE

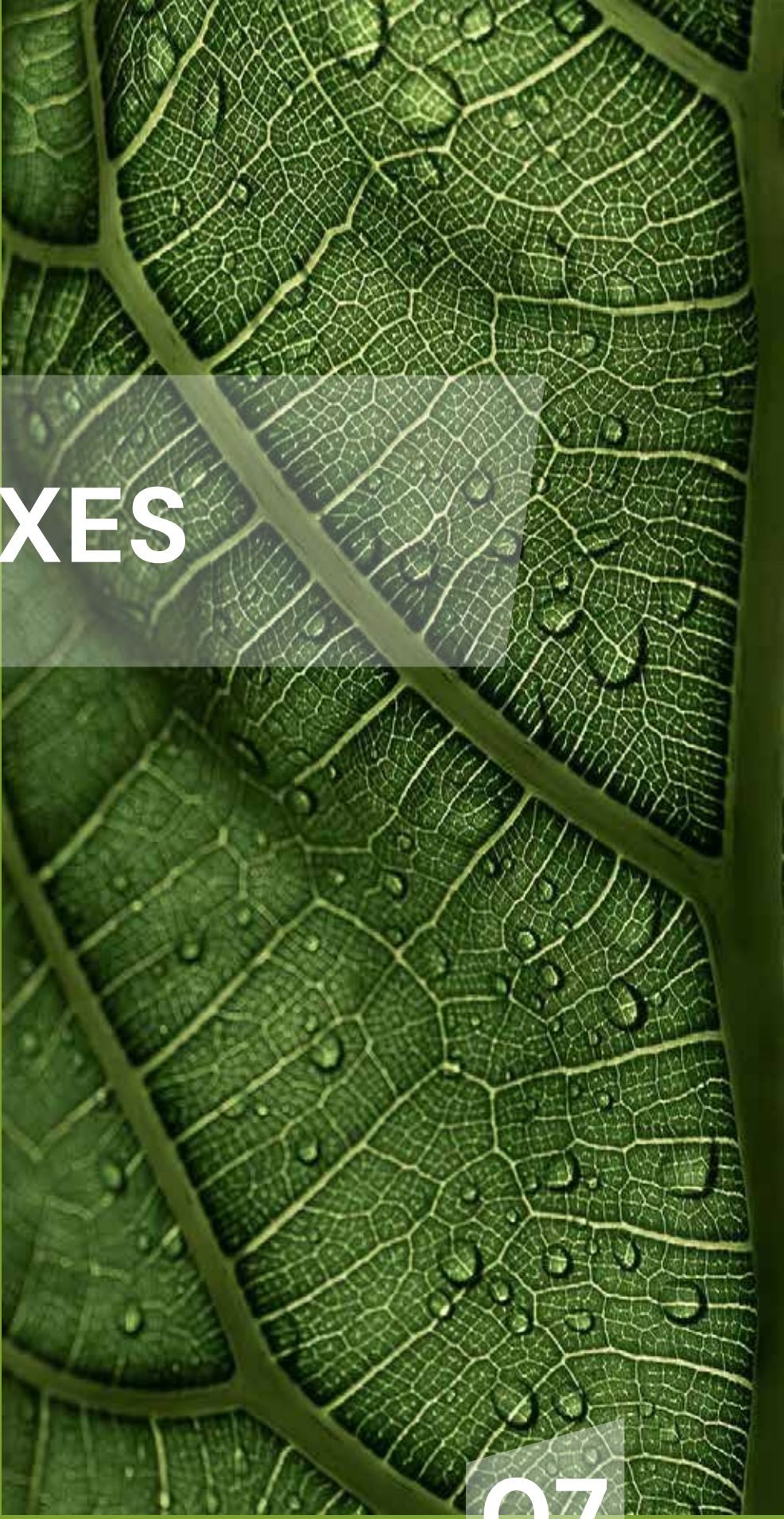
Thème	Indicateurs 2025	Objectifs 2030
Espaces verts maîtrisés par LF REM gérés durablement	89%	A horizon 2030, 100% des espaces verts (maîtrisés par LF REM) gérés de manière durable

Part des espaces verts gérés de manière durable

Afin de favoriser le développement de la biodiversité, La Française REM a pour objectif de gérer ses espaces verts en suivant les principes de la gestion écologique, i.e. de mettre en œuvre des pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement et de la biodiversité. L'objectif est d'appliquer des modes de gestion différents selon la typologie des espaces, le rendu souhaité et leurs usages et de faire de l'espace vert un milieu favorable à la biodiversité tout en répondant aux besoins et aux attentes des usagers.

Pour rendre compte de son objectif de protection de la biodiversité, La Française REM calcule la part de ses espaces verts gérés de manière durable.

En 2025, 189 actifs immobiliers comportaient des espaces verts gérés directement par La Française REM (31% du portefeuille). Ce pourcentage n'inclut pas les espaces verts gérés directement par les locataires. Au sein des espaces verts gérés directement par La Française REM, 89% des espaces verts sont gérés de manière durable.

A close-up photograph of a green leaf, showing a detailed network of veins. Numerous small, clear water droplets are scattered across the leaf's surface, reflecting light. The leaf is set against a solid green background.

ANNEXES

A - ANNEXES QUANTITATIVES

Annexe 1

Indicateurs quantitatifs Crédit Mutuel Asset Management

Crédit Mutuel Asset Management – Indicateurs quantitatifs



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
5. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	5.b. Pour les SGP qui gèrent des fonds immobiliers (les SGP à prédominance immobilière doivent obligatoirement compléter cet indicateur, le reste des SGP peuvent le compléter à titre optionnel) : Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobilier calculé comme étant la part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles. Il s'agit de l'indicateur n°17 du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS SFDR (Règlement Délégué (UE) 2022/1288)	Part d'investissements en %	%	NA
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de charbon (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même. Il est donc optionnel mais nous vous remercions de le compléter dans la mesure du possible</i>	Part d'investissements en %	%	NA
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de pétrole et gaz conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même. Il est donc optionnel mais nous vous remercions de le compléter dans la mesure du possible</i>	Part d'investissements en %	%	NA
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de pétrole et gaz non-conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même. Il est donc optionnel mais nous vous remercions de le compléter dans la mesure du possible</i>	Part d'investissements en %	%	NA
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	6.a. Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre;	L'un des deux aspects (t°C ou émissions de GES) doit être reporté dans les rapports 29LEC des acteurs, comme exigé par le décret. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC		
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en volume d'émissions de GES (si applicable)	Valeur numérique	Baisse de 30% des émissions de CO2e entre fin 2023 et fin 2030
		Unité de mesure de l'objectif quantitatif à l'horizon 2030	Texte	tCO2 scope 1 et 2
		Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES	Montant monétaire (€)	64 700 000 000
		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES sur le total d'encours	%	95%
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en terme de hausse de température implicite (si applicable)	Valeur numérique	Scope 1&2: = indicateur 2025 - objectif 2030 = 1,75 - 1,8 = -0,05 Scope 1,2&3: = indicateur 2025 - objectif 2030 = 1,83 - 2,03 = -0,2
		Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite	Montant monétaire (€)	
		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite sur le total d'encours	%	
		Type d'actif couvert par cet objectif	Texte	
	6.b Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone :	Utilisation d'une méthodologie interne ?	Oui/non	
	6. b. ii. Le niveau de couverture au niveau du portefeuille ; (le niveau de couverture entre classes d'actifs est à préciser au sein du rapport)	niveau de couverture au niveau du portefeuille en %	%	
	6. b. iii. L'horizon de temps retenu pour l'évaluation ;	Horizon temporel de l'évaluation	Date	
	6. c. Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur (si plusieurs indicateurs utilisés, ajouter autant de colonnes que d'indicateurs utilisés)	Métrique libre (en cohérence avec l'objectif mentionné au 6.a., si applicable)	Valeur numérique	Température implicite scopes 1&2: 1.75°C en 2025 Température implicite scopes 1,2&3: 1.83°C en 2025
		Description de la métrique libre	Texte	Objectifs de température (y compris intermédiaires)
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	°C
		Charbon : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	0,00%

Crédit Mutuel Asset Management – Indicateurs quantitatifs



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
1. Informations relatives à la démarche générale de l'entité	1.c. Part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité	En % des encours	%	76,5%
2. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité <i>Ces données doivent être celles de l'entité soumise au reporting 29LEC et non pas les données consolidées au niveau du groupe. Pour rappel, ces indicateurs sont exigés par le décret 29LEC, les informations renseignées doivent reprendre celles que vous avez publiées dans votre rapport 29LEC entité</i>	2.a. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants: part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance; montant des investissements dans la recherche; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	Part en % des ETP concernés sur le total ETP	%	17,1%
		Part en % des budgets dédiés sur le total budget de l'institution financière	%	17,2%
		Montants en € des budgets dédiés	Montant monétaire (€)	7 918 080
		Montant des investissements dans la recherche [2]	Montant monétaire (€)	1 000 000
		Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités (il s'agit de l'ensemble de vos prestataires ou fournisseurs dont les données sont utilisées pour la prise en compte des critères ESG dans votre stratégie d'investissement)	Nombre	12
4. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	4.c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie ATTENTION : pour les acteurs qui ne gèrent que des fonds immobiliers ou d'infrastructure il s'agit des actions d'engagement menées auprès des prestataires, locataires, gestionnaires des biens, etc. (ce n'est donc pas nécessairement de l'engagement actionnarial)	Part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées par la thématique couverte	%	52%
		Préciser le dénominateur de l'indicateur ci-dessus	Texte	Le calcul est effectué en montant investis. Le dénominateur représente les montants investis dans nos fonds et le numérateur est le montant investi dans ces émetteurs et avec lesquels nous avons un engagement ou dialogue en cours.
	4.d. Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance <i>(Exemples de résolutions E, S ou G : traitant de la trajectoire de réduction des émissions de GES, de l'égalité F/H, du bien être au travail ou de la formation des membres du board sur des sujets climatiques ou de l'indexation de la rémunération des équipes exécutives à l'atteinte d'objectifs ESG)</i>	Les indicateurs ci-dessous sont optionnels. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC		
		Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG	Nombre	0
		Nombre total de votes sur les enjeux ESG	Nombre	7 407
		Nombre de dépôts sur les enjeux environnementaux	Nombre	0
		Nombre de votes sur les enjeux environnementaux	Nombre	45
		Nombre de dépôts sur les enjeux sociaux	Nombre	0
		Nombre de votes sur les enjeux sociaux	Nombre	215
		Nombre de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	0
		Nombre de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	7 147
		% total de dépôts sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés	%	0,0%
		% total de votes (oui/non) sur les enjeux ESG sur le total des votes réalisés	%	47,2%
		% de dépôts sur les enjeux environnementaux sur le total des dépôts réalisés	%	0,0%
		% de votes sur les enjeux environnementaux sur le total des votes réalisés	%	0,3%
		% de dépôts sur les enjeux sociaux sur le total des dépôts réalisés	%	0,0%
		% de votes sur les enjeux sociaux sur le total des votes réalisés	%	1,4%
		% de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des dépôts réalisés	%	0,0%
		% de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des votes réalisés	%	45,5%
5.b. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.[1]	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.[1]	Part des encours en %	%	0,41%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du charbon (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même. Il est donc optionnel mais nous vous remercions de le compléter dans la mesure du possible</i>	Part des encours en %	%	0,00%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même</i>	Part des encours en %	%	0,00%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz non-conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même</i>	Part des encours en %	%	0,41%

Crédit Mutuel Asset Management – Indicateurs quantitatifs

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
	6.f. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques	Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive du charbon ?	Oui/non	Oui
		Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	2030
		Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays hors OCDE	Date	2030
		Hydrocarbures non conventionnels : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	0,41%
		Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive des hydrocarbures non-conventionnels ?	Oui/non	Non
		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	N/A
		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les hors OCDE	Date	N/A
		Métrique libre	Valeur numérique	-3 346
7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	7. c. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité, et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.	Description succincte de la métrique	Texte	Cette mesure reflète le degré de dégradation des écosystèmes affectés par les activités d'une entreprise par rapport à leur état naturel vierge.
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	-km2.MSA (MSA : Mean Species Abundance)
		Montant des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité	Montant monétaire (€)	81 689 030 423
		Part des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité sur le total des encours	%	62,25%

Annexe 2

Indicateurs quantitatifs La Française REM

La Française REM – Indicateurs quantitatifs



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
1. Informations relatives à la démarche générale de l'entité	1.c. Part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité	En % des encours	%	0,765
2. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité <i>Ces données doivent être celles de l'entité soumise au reporting 29LEC et non pas les données consolidées au niveau du groupe. Pour rappel, ces indicateurs sont exigés par le décret 29LEC, les informations renseignées doivent reprendre celles que vous avez publiées dans votre rapport 29LEC entité</i>	2.a. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants: part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance; montant des investissements dans la recherche; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	Part en % des ETP concernés sur le total ETP	%	0,092
		Part en % des budgets dédiés sur le total budget de l'institution financière	%	0,128
		Montants en € des budgets dédiés	Montant monétaire (€)	7787120
		Montant des investissements dans la recherche [2]	Montant monétaire (€)	480 000
		Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités (il s'agit de l'ensemble de vos prestataires ou fournisseurs dont les données sont utilisées pour la prise en compte des critères ESG dans votre stratégie d'investissement)	Nombre	15
4. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	4.c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie ATTENTION : pour les acteurs qui ne gèrent que des fonds immobiliers ou d'infrastructure il s'agit des actions d'engagement menées auprès des prestataires, locataires, gestionnaires des biens, etc. (ce n'est donc pas nécessairement de l'engagement actionnarial)	Part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées par la thématique couverte	%	N/A
		Préciser le dénominateur de l'indicateur ci-dessus	Texte	N/A
	4.d. Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance <i>(Exemples de résolutions E, S ou G : traitant de la trajectoire de réduction des émissions de GES, de l'égalité F/H, du bien être au travail ou de la formation des membres du board sur des sujets climatiques ou de l'indexation de la rémunération des équipes exécutives à l'atteinte d'objectifs ESG)</i>	Les indicateurs ci-dessous sont optionnels. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC		
		Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG	Nombre	N/A
		Nombre total de votes sur les enjeux ESG	Nombre	N/A
		Nombre de dépôts sur les enjeux environnementaux	Nombre	N/A
		Nombre de votes sur les enjeux environnementaux	Nombre	N/A
		Nombre de dépôts sur les enjeux sociaux	Nombre	N/A
		Nombre de votes sur les enjeux sociaux	Nombre	N/A
		Nombre de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	N/A
		Nombre de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	N/A
		% total de dépôts sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
		% total de votes (oui/non) sur les enjeux ESG sur le total des votes réalisés	%	N/A
		% de dépôts sur les enjeux environnementaux sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
		% de votes sur les enjeux environnementaux sur le total des votes réalisés	%	N/A
		% de dépôts sur les enjeux sociaux sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
		% de votes sur les enjeux sociaux sur le total des votes réalisés	%	N/A
		% de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
		% de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des votes réalisés	%	N/A
5.b. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.[1]	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.[1]	Part des encours en %	%	N/A
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du charbon (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même. Il est donc optionnel mais nous vous remercions de le compléter dans la mesure du possible</i>	Part des encours en %	%	N/A
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même</i>	Part des encours en %	%	N/A

La Française REM – Indicateurs quantitatifs



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
5. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz non-conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même</i>	Part des encours en %	%	N/A
	5.b. Pour les SGP qui gèrent des fonds immobiliers (les SGP à prédominance immobilière doivent obligatoirement compléter cet indicateur, le reste des SGP peuvent le compléter à titre optionnel) : Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobilier calculé comme étant la part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles. Il s'agit de l'indicateur n°17 du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS SFDR (Règlement Délégué (UE) 2022/1288)	Part d'investissements en %	%	0,10%
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de charbon (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même. Il est donc optionnel mais nous vous remercions de le compléter dans la mesure du possible</i>	Part d'investissements en %	%	Indicateur non suivi, néanmoins concernant des actifs immobiliers, il est fort probable que l'exposition aux énergies fossiles soit due à la présence de pétrole ou de gaz conventionnel. Nous estimons donc cet indicateur à 0%
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de pétrole et gaz conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même. Il est donc optionnel mais nous vous remercions de le compléter dans la mesure du possible</i>	Part d'investissements en %	%	Indicateur non suivi, néanmoins concernant des actifs immobiliers, il est fort probable que l'exposition aux énergies fossiles soit due à la présence de pétrole ou de gaz conventionnel. Nous estimons donc cet indicateur à 0,10%
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de pétrole et gaz non-conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même. Il est donc optionnel mais nous vous remercions de le compléter dans la mesure du possible</i>	Part d'investissements en %	%	Indicateur non suivi, néanmoins concernant des actifs immobiliers, il est fort probable que l'exposition aux énergies fossiles soit due à la présence de pétrole ou de gaz conventionnel. Nous estimons donc cet indicateur à 0%
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	L'un des deux aspects (t°C ou émissions de GES) doit être reporté dans les rapports 29LEC des acteurs, comme exigé par le décret. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC			
	Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en volume d'émissions de GES (si applicable)	Valeur numérique		10,29
	Unité de mesure de l'objectif quantitatif à l'horizon 2030	Texte		kgeqCO2/m²
	Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES	Montant monétaire (€)		18 391 548 809
	6.a. Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre;	Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES sur le total d'encours	%	72,7%
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en terme de hausse de température implicite (si applicable)	Valeur numérique	N/A
		Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite	Montant monétaire (€)	N/A
		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite sur le total d'encours	%	N/A
		Type d'actif couvert par cet objectif	Texte	N/A
	6.b Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone :	Utilisation d'une méthodologie interne ?	Oui/non	Oui. L'entité évalue l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris sur les actifs poursuivant un objectif d'investissement durable. Lorsqu'elle le fait, elle utilise une méthodologie interne fondée sur les trajectoires définies par le CREM conjointement avec SBTi
	6. b. ii. le niveau de couverture au niveau du portefeuille ; (le niveau de couverture entre classes d'actifs est à préciser au sein du rapport)	niveau de couverture au niveau du portefeuille en %	%	72,7%
	6. b. iii. l'horizon de temps retenu pour l'évaluation ;	Horizon temporel de l'évaluation	Date	2030
		Métrique libre (en cohérence avec l'objectif mentionné au 6.a., si applicable)	Valeur numérique	13,02047545

La Française REM – Indicateurs quantitatifs



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
	6. c. Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur (si plusieurs indicateurs utilisés, ajouter autant de colonnes que d'indicateurs utilisés)	Description de la métrique libre	Texte	Intensité des émissions de CO2 liées aux consommations d'énergie tous fluides tous usages, parties communes et parties privatives des actifs immobiliers poursuivant un objectif d'investissement durable environnemental pour l'exercice 2025
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	kgeqCO2/m²
	6.f. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques	Charbon : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	N/A
		Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive du charbon ?	Oui/non	
		Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	
		Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays hors OCDE	Date	
		Hydrocarbures non conventionnels : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	N/A
		Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive des hydrocarbures non-conventionnels ?	Oui/non	
		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	
		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les hors OCDE	Date	
7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	7. c. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité, et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.	Métrique libre	Valeur numérique	0,456345436
		Description succincte de la métrique	Texte	Le CBS est un coefficient qui décrit la proportion des surfaces favorables à la biodiversité (surfaces éco-aménageables à par rapport à la surface totale d'une parcelle). Le calcul du CBS permet d'évaluer la qualité environnementale d'une parcelle en additionnant les différentes surfaces (sol, toit, mur, etc.) présentes sur un site en affectant à chacune un coefficient de pondération dépendant de sa nature (surface perméable ou semi-perméable, pleine terre, etc.). Le tout est rapporté à la surface totale du site. Le CBS moyen est pondéré par la surface des sites analysés.
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	Coefficient le plus souvent compris entre 0 et 1
		Montant des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité	Montant monétaire (€)	35 524 621
		Part des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité sur le total des encours	%	0,1%

B - ARTICLE 29

AUTRES SOCIÉTÉS DE GESTION

Annexe 3

Article 29 – CIC Private Debt

CIC Private Debt

Rapport Article 29 relatif à la Loi Energie Climat

Juin 2026

1. Présentation	2
<i>a) Présentation de l'entité</i>	<i>2</i>
<i>b) Démarche ESG</i>	<i>4</i>
i. Présentation de la Politique ESG	4
ii. Liste des produits financiers en vertu de l'article 8 et 9 du règlement Disclosure (SFDR)	6
<i>c) Informations aux clients</i>	<i>7</i>
<i>d) Adhésion de l'entité à des initiatives</i>	<i>8</i>
2. Organisation de l'entité	8
<i>a) Moyens internes déployés par l'entité</i>	<i>8</i>
i. Description des ressources financières, humaines et techniques	8
ii. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes	9
<i>b) Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité</i>	<i>10</i>
3. Stratégie d'engagement	11
<i>a) Politique d'engagement et bilan</i>	<i>11</i>
<i>b) Politique de vote</i>	<i>12</i>
4. Approche des enjeux environnementaux	13
<i>a) Taxonomie Européenne et combustibles fossiles</i>	<i>13</i>
<i>b) Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris</i>	<i>14</i>
<i>c) Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité</i>	<i>15</i>
5. Gestion des risques ESG	16
<i>a) Dispositif de contrôle</i>	<i>16</i>
<i>b) Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques</i>	<i>16</i>

1. Présentation

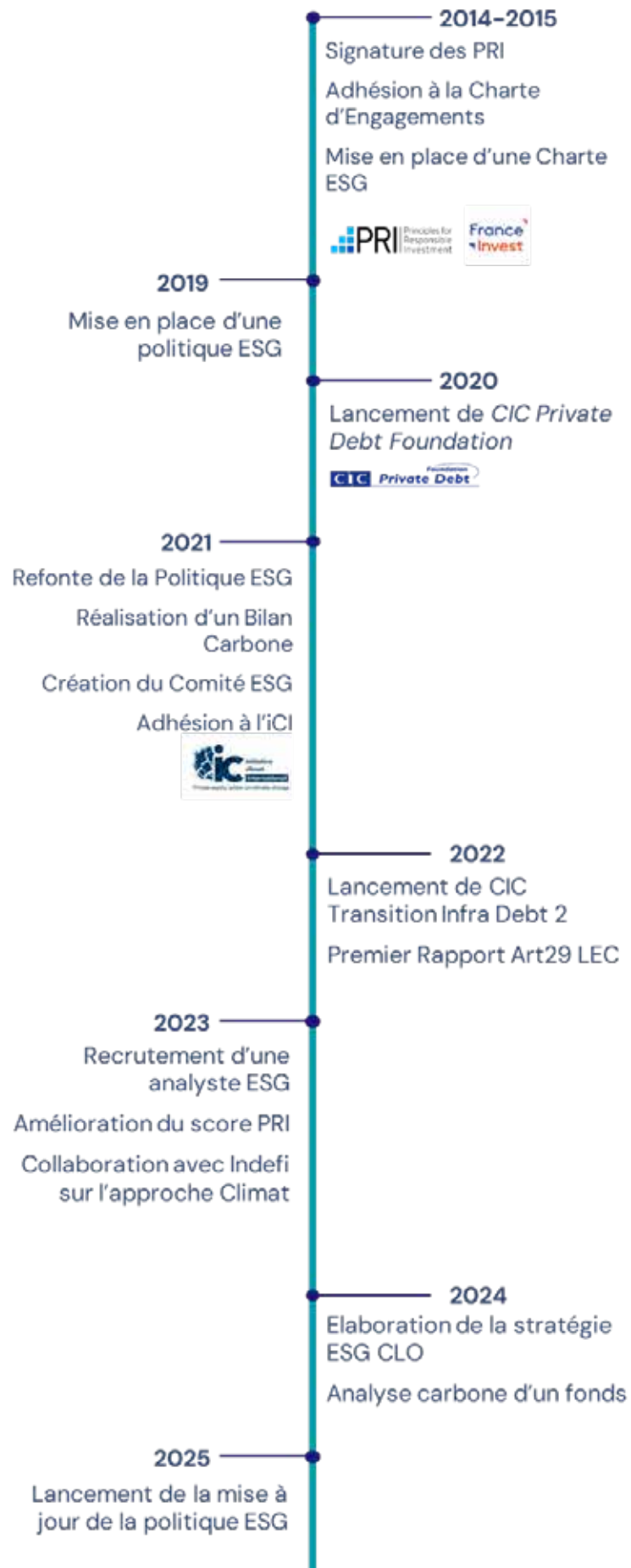
a) Présentation de l'entité

2003	+500	€4Mds	21
Année de création	Investissements réalisés	Sous gestion	Fonds déployés Dont 3 mandats

Créé en 2003, CIC Private Debt gère aujourd'hui environ 4 milliards d'euros pour le compte d'investisseurs institutionnels et privés. L'équipe de la Société de Gestion se compose de 44 collaborateurs basés à Paris, Londres et Francfort. CIC Private Debt est un acteur de référence du financement à destination des PME et ETI européennes, et le plus souvent françaises. CIC Private Debt opère dans le secteur de la dette avec 4 pôles de financement : le pôle Mezzanine & Unitranche, le pôle Senior Mid Cap, le pôle Senior Large Cap et le pôle Infrastructure.

En tant qu'acteur financier, CIC Private Debt a conscience de sa responsabilité face aux enjeux de durabilité. Depuis plusieurs années, la Société de Gestion déploie une démarche de prise en compte de l'environnement, du social et de la gouvernance dans son métier à travers différents engagements.

CIC Private Debt – Rapport Article 29 LEC



b) Démarche ESG

i. Présentation de la Politique ESG

La démarche ESG de CIC Private Debt est définie dans la Politique ESG disponible sur le [site internet](#) de la Société de Gestion. Dans son processus d'investissement, CIC Private Debt intègre les enjeux de durabilité à travers trois éléments complémentaires :



Exclusions sectorielles

CIC Private Debt a défini des politiques d'exclusions sectorielles afin de limiter son exposition à des sociétés ou des secteurs considérés comme à risque d'un point de vue ESG. Ces politiques d'exclusions sont le résultat des [politiques sectorielles du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale](#), renforcées par les clauses de CIC Private Debt pour tenir compte de la spécificité de notre activité. Ces politiques interdisent ou règlementent les financements auprès de sociétés relevant notamment des activités suivantes :

Charbon	Energies Fossiles
Tabac	Défense
Pornographie	Jeux d'argent
Activités illégales	Violation du Pacte Mondial

La totalité des politiques et le détail des critères d'exclusion sont disponibles dans la Politique ESG publiée sur le site internet de CIC Private Debt. Les politiques sectorielles s'appliquent à tous les fonds gérés par CIC Private Debt.

Analyse ESG pré-investissement

Outre les politiques d'exclusions sectorielles, et avant tout financement, CIC Private Debt réalise une analyse ESG pré-investissement pour chaque financement. L'objectif de cette analyse est d'identifier les risques et opportunités liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Pour cela, l'équipe ESG, en collaboration avec les équipes d'investissement, collecte les données à disposition (due diligences, audits, site internet...) et analyse les risques sur les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Cette analyse se base sur l'**identification des enjeux matériels des sociétés** puis l'**évaluation des pratiques** mises en place pour répondre à ces enjeux. Le principe de double matérialité est pris en compte dans cette analyse. Les risques analysés sont donc les risques d'impacts de la société sur l'environnement, le social ou la gouvernance ainsi que les risques sociétaux et environnementaux sur la société analysée elle-même. L'analyse ESG pré-investissement est retranscrite dans une grille ESG pré-investissement. Les analyses ESG effectuées prennent en compte les spécificités des sociétés évaluées et les objectifs des fonds réalisant ces investissements. En effet, chaque société a des enjeux ESG matériels différents selon son activité, sa taille, son historique etc. A titre d'exemple, voici une synthèse de certains éléments pris en compte dans l'analyse ESG pré-investissement :

Environnement	Social	Gouvernance
✓ Capacité à mettre en place une politique de management de l'environnement pertinente ✓ Certification environnementale ✓ Capacité à mesurer et réduire son impact ou son exposition au changement climatique ✓ Capacité à prendre en compte la biodiversité dans le fonctionnement de la société et au niveau de son implantation ✓ Existence de litiges environnementaux	✓ Capacité à mettre en place une politique pour les ressources humaines pertinentes (rétention, diversité, attractivité...) ✓ Suivi d'indicateurs sociaux ✓ Capacité à prendre en compte, suivre et améliorer les aspects liés à la santé et la sécurité des employés ✓ Existence de litiges sociaux	✓ Capacité à promouvoir des pratiques éthiques ✓ Capacité à identifier et gérer les risques de la chaîne de valeur ✓ Capacité à mettre en place une gouvernance RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) ✓ Existence de litiges éthiques

L'analyse ESG pré-investissement est un prérequis pour le financement et fait partie intégrante du dossier de comité d'investissement. Elle s'applique à tous les fonds gérés par CIC Private Debt.

Reporting ESG

Une fois les sociétés en portefeuille, CIC Private Debt réalise des campagnes de reporting ESG annuelles sur la majorité de ses fonds. Celles-ci ont pour but de collecter des données pour assurer le suivi d'indicateurs ESG des sociétés en portefeuille et d'informer

les investisseurs sur les caractéristiques ESG des fonds. Les campagnes se déroulent en plusieurs étapes :

Questionnaires ESG

CIC Private Debt élabore des questionnaires ESG adaptés à chaque fonds couvert par la campagne de reporting. Les questions intégrées aux questionnaires permettent de suivre les pratiques des sociétés en portefeuille et leurs évolutions.

Collecte des données

Les questionnaires ESG sont envoyés à toutes les sociétés en portefeuille. Les sociétés ont ensuite plusieurs semaines pour compléter leur questionnaire ESG directement ou dans une plateforme en ligne selon les fonds.

Analyse des données

Les données collectées sont consolidées et analysées par fonds afin d'obtenir des indicateurs de suivi.

Envoi du rapport ESG

Une fois les données analysées, les résultats sont consolidés dans différents rapports selon les fonds : rapports périodiques SFDR ou rapports ESG volontaires.

Au-delà des rapports périodiques SFDR pour les Article 8 et Article 9 de SFDR, CIC Private Debt a choisi de produire des rapports ESG pour certains de ces fonds les plus récents. Ainsi, des rapports ESG sont réalisés pour tous les fonds du pôle Senior Mid Cap, pour les deux derniers fonds en date du pôle Mezzanine & Unitranché et pour le fonds CIC Infra Transition Debt 2.

ii. Liste des produits financiers en vertu de l'Article 8 et l'Article 9 du règlement Disclosure (SFDR)

SFDR est une réglementation qui a notamment pour but d'améliorer la transparence envers les investisseurs. Les fonds se soumettant aux Article 8 et Article 9 doivent respecter certaines obligations d'information.

CIC Private Debt a plusieurs fonds relevant de l'**Article 8 SFDR** :

- CIC Debt Fund 5
- CIC Mezzanine & Unitranche Financing 6
- F5 NEMO SLP (mandat identique à CIC Mezzanine & Unitranche Financing 6)
- F5 PILATUS SLP (mandat identique à CIC Mezzanine & Unitranche Financing 6)
- CIC European Large Cap Financing 3
- CIC ELCF KD 2023 (mandat identique à CIC European Large Cap Financing 3)
- CIC Private Debt Opportunité
- CIC Chanteraine Equity SLP

Deux des fonds ne sont pas soumis à SFDR en raison de leur nature juridique mais le choix a été fait d'appliquer les exigences d'un Article 8 :

- CIC Debt Fund 4
- CIC Debt Fund 2022 Evergreen (mandat identique à CIC Debt Fund 4)

Un des fonds se soumet aux exigences de l'**Article 9 de SFDR** :

- CIC Transition Infra Debt 2

c) Informations aux clients

CIC Private Debt utilise différents canaux afin de communiquer sur les enjeux ESG avec ses investisseurs. Tout d'abord, le site internet de la Société de Gestion dispose d'une [page dédiée](#) à ce sujet avec notamment la Politique ESG. CIC Private Debt a également mis en place un espace documentaire rassemblant plusieurs supports. Les documents suivants sont communiqués aux investisseurs et peuvent comprendre des informations sur les sujets ESG :

- Documents réglementaires des fonds
- Documents commerciaux des fonds
- Rapports annuels de gestion comprenant des informations ESG
- Rapports périodiques SFDR
- Rapports ESG annuels pour certains fonds (voir précédemment)
- Présentation annuelle aux investisseurs comprenant une partie sur l'ESG pour certains fonds
- Réponses aux due diligences

L'équipe de CIC Private Debt se tient toujours disponible pour répondre aux demandes ad hoc des investisseurs.

d) Adhésion de l'entité à des initiatives

Dans la continuité de cette volonté d'améliorer ses pratiques d'investissement responsable, CIC Private Debt s'engage dans des initiatives de place pour une finance plus responsable. Ces engagements permettent non seulement de garantir la solidité de la démarche ESG mais aussi de promouvoir l'évolution du secteur de la finance dans son ensemble. Les initiatives de place ont un rôle important dans l'uniformisation des pratiques ESG au sein du secteur et donc dans l'évolution pérenne du marché.



CIC Private Debt adhère aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), initiative internationale pour la promotion de la finance responsable à travers **six principes** :

Principe 1 : Prendre en compte les questions ESG dans nos processus de décision en matière d'investissement

Principe 2 : Prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires

Principe 3 : Demander aux sociétés dans lesquelles nous investissons de publier des informations sur leurs pratiques ESG en faisant preuve de transparence

Principe 4 : Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs

Principe 5 : Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les principes pour accroître notre efficacité

Principe 6 : Rendre compte de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable



CIC Private Debt est signataire de deux chartes promues par France Invest. Celles-ci ont pour but de changer les pratiques des signataires mais également celles des sociétés en relation avec ces signataires. **La Charte Engagement de France Invest** est composée de seize engagements couvrant les domaines suivants : enjeux économiques, sociaux et humains, environnementaux et de bonne gouvernance. Cette initiative cible particulièrement les acteurs financiers du marché français. Encore une fois, une telle initiative est primordiale pour que les pratiques évoluent de manière harmonisée.

CIC Private Debt a également adhéré à **la Charte Parité de France Invest**. Cet enjeu est particulièrement présent dans le secteur de la finance où une majorité de postes sont occupés par des hommes notamment dans les instances de décision. A travers sa signature, CIC Private Debt s'engage à améliorer l'équilibre femmes hommes dans son effectif.



CIC Private Debt a rejoint l'Initiative Climat International pour travailler spécifiquement sur le changement climatique. En effet, l'enjeu climatique est particulier car très lié à la finance : la bonne orientation des ressources financières est décisive dans la lutte contre le changement climatique. Les politiques d'investissement ou au contraire de désinvestissement sont un réel levier de pression pour inciter les sociétés à améliorer leur impact sur le climat. L'iCi est un groupe de travail visant **la collaboration entre acteurs du secteur et l'émergence de solutions sur le thème du climat**.

CIC Private Debt – Rapport Article 29 LE

2. Organisation de l'entité

a) Moyens internes déployés par l'entité

i. Description des ressources financières, humaines et techniques

La Société de Gestion s'est employée à engager des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG.

Depuis juillet 2021, CIC Private Debt a dédié des ressources humaines à l'ESG. La Société de Gestion bénéficie aujourd'hui d'une équipe ESG de deux personnes dédiées : une manager ESG et une analyste ESG. L'équipe ESG est dédiée à plein temps à la mise en œuvre et l'approfondissement de la démarche ESG. Avec 44 collaborateurs au 31/12/2025, l'équipe ESG représente 4,5% des effectifs de CIC Private Debt.

CIC Private Debt collabore régulièrement avec certains cabinets externes et de manière ponctuelle lorsque des sujets l'exigent. En excluant les postes dédiés, les dépenses engagées en 2025 sur l'ESG ont représenté environ 79 128 €. Plusieurs missions ont été internalisées en 2025 par rapport à 2024. Ces dépenses représentent 6% des dépenses totales de prestataires externes de CIC Private Debt. A noter toutefois que la méthodologie de calcul a légèrement évolué et que certaines prestations sont réalisées par le groupe dont CIC Private Debt fait partie, et ne sont donc pas comptées dans ce total.

La gouvernance ESG s'organise à différents niveaux avec l'équipe ESG sous la supervision de la Secrétaire Générale ainsi que le Comité ESG. Créé en 2021, le Comité ESG permet de créer un cadre d'échange pour : définir les orientations de la démarche ESG, intégrer le management dans la gouvernance ESG et faciliter l'information des responsables d'équipes de la Société de Gestion.

Président

Directeur Général Adjoint & Responsable Mezzanine & Unitranche

Directeur Exécutif & Responsable Senior Mid Cap

Directrice des Opérations et des Risques

Secrétaire Générale

Responsable Relations Investisseurs

Responsable Infrastructures

Manager ESG

ii. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes

CIC Private Debt met en place des actions de formation et de sensibilisation afin de développer les connaissances de l'ensemble des collaborateurs concernant les sujets ESG. Tous les collaborateurs ont reçu une formation sur l'ESG en 2021 et chaque nouveau collaborateur reçoit une formation sur l'ESG en général et sur la Politique ESG de CIC Private Debt en particulier. De plus, l'équipe ESG communique des informations ad hoc sur des sujets pertinents : SBTi ou CSRD par exemple. En 2025, les collaborateurs de CIC Private Debt ont également été formés à la Fresque du Climat.

CIC Private Debt bénéficie aussi de son lien avec le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, première banque « entreprise à mission ». Le groupe est actif et engagé sur les sujets ESG et RSE, et des formations obligatoires sont suivies par l'ensemble des collaborateurs y compris ceux de CIC Private Debt (risques environnementaux pour le secteur bancaire et financier, sensibilisation aux handicaps, RGPD, déontologie etc.).

Il est également important de noter que Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité qui a pour but de placer la durabilité au cœur de la stratégie du groupe. Une des actions prises a été la création d'un réseau de référents au sein du groupe ce qui peut amener à des échanges avec l'équipe ESG de CIC Private Debt. De plus, CIC Private Debt contribue, à travers son appartenance au groupe, à des mesures significatives telles que le [Dividende Sociétal](#).

Enfin, CIC Private Debt est devenu une entité du nouveau Groupe La Française réunissant les différentes sociétés de gestion du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce rapprochement permet également des échanges avec d'autres fonctions ESG/RSE notamment dans le cadre du suivi réglementaire et des dialogues de place.

b) Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Mixité au sein de CIC Private Debt

- ▶ Au 31/12/2025, l'équipe de CIC Private Debt se composait de 44 personnes réparties entre Paris et Londres. Parmi les collaborateurs, CIC Private Debt compte 41% de femmes et 59% d'hommes. Ce pourcentage varie légèrement depuis 2021 mais reste stable. CIC Private Debt a pour objectif d'augmenter la part des femmes dans l'effectif global de la Société de Gestion afin de tendre vers la parité.
- ▶ Les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement (Loi Rixain) se composent à 29,41% de femmes. L'objectif de CIC Private Debt est de tendre vers la parité.
 - Dans les équipes d'investissement plus particulièrement, il y a 29 collaborateurs dont 8 femmes soit 27,59% de femmes. Cette part est en augmentation depuis 2021 avec 19% au 31/12/2021. CIC Private Debt souhaite néanmoins poursuivre ses efforts et améliorer la répartition femmes hommes dans les équipes d'investissement.
 - Concernant le Comité d'Investissement en particulier, les membres votants peuvent varier selon les comités et les stratégies mais font partie du Comité d'Investissement général composé de 8 hommes et 2 femmes en 2025. Les changements au sein de ces postes sont toutefois limités.
- ▶ En 2024, CIC Private Debt a formalisé la mise en place d'un Comité Exécutif. Celui-ci se compose de 3 hommes et 2 femmes.
- ▶ Enfin, en tant que SAS, la direction se compose du Président ainsi que du Directeur Général Adjoint. Aucune rotation à ces postes n'a eu lieu depuis la création de CIC Private Debt. Un changement de la répartition femmes hommes à la direction est donc peu probable.

Politique de rémunération

CIC Private Debt est couvert par la politique de rémunération du Groupe La Française qui intègre les critères de durabilité conformément à la réglementation SFDR. Celle-ci est disponible [ici](#).

Intégration des critères ESG dans le règlement du conseil d'administration

CIC Private Debt n'a pas de Conseil d'Administration mais un Comité de Surveillance. Il n'y a pas de règlement mais les sujets ESG y sont abordés.

3. Stratégie d'engagement

a) Politique d'engagement et bilan

CIC Private Debt est une société de gestion en dette privée. Sauf cas exceptionnels, CIC Private Debt n'est pas au capital des sociétés en portefeuille et n'a généralement pas la possibilité d'exercer une politique de vote y compris sur les sujets ESG.

Afin de s'engager autrement auprès des sociétés en portefeuille, CIC Private Debt multiplie les mesures pour sensibiliser les sociétés. Tout d'abord, CIC Private Debt met en place des campagnes de reporting ESG annuelles. L'objectif de celles-ci est double : premièrement permettre à l'équipe de CIC Private Debt de suivre les pratiques des sociétés en portefeuille et deuxièmement informer les investisseurs sur la prise en compte de l'ESG dans leurs investissements. Par ailleurs, la campagne de reporting est également un instrument de sensibilisation des sociétés en portefeuille. En effet, les questionnaires montrent aux sociétés l'importance des sujets ESG pour CIC Private Debt. Ils donnent également des indications aux sociétés sur les exigences du marché et les contraintes réglementaires actuelles et futures. Pour certaines sociétés, le questionnaire incite à collecter des données qui jusque-là n'étaient pas suivies. Pour d'autres, le questionnaire permet d'identifier les enjeux ESG qui émergent dans les réglementations.

En 2025

58%-82% Taux de réponse au questionnaire ESG selon les fonds sur les stratégies Dette Senior Mid Cap et Mezzanine & Unitranche

Concernant les deux fonds en date de Mezzanine & Unitranche, CIC Private Debt approfondit son engagement avec les sociétés. En effet, afin d'établir un dialogue, un entretien est organisé avec certaines sociétés entre le management, un cabinet ESG et l'équipe ESG. Cet échange d'environ une heure est l'occasion d'approfondir l'analyse des pratiques des sociétés sur différents enjeux. A l'issue de ces entretiens, chaque société reçoit un livrable identifiant ses principaux risques, sa maturité et des propositions pour améliorer ou perfectionner sa démarche.

Enfin, dans la mesure du possible, CIC Private Debt promeut la mise en place de financements indexés à des critères de durabilité. Ces mécanismes reposent sur un engagement contractuel à atteindre des objectifs de durabilité assortis d'une indexation du coût de la dette en fonction de l'atteinte ou non de ces objectifs. Ce type de mécanismes n'est pas systématique et suppose l'accord des autres participants du financement ainsi que celui de l'emprunteur. Toutefois, il s'agit d'un instrument de dialogue et d'incitation financière pour favoriser l'action des sociétés.

En 2025

33% des dossiers du dernier fonds Senior Mid Cap bénéficiaient de ces mécanismes

Ce pourcentage est plus bas que sur l'année précédente en raison du fait qu'il porte sur le nouveau fonds de la stratégie lancé cette année et pour lequel les critères de durabilité sont en cours de finalisation avec les sociétés.

b) Politique de vote

Comme mentionné précédemment, CIC Private Debt n'est pas actionnaire des sociétés en portefeuille sauf cas exceptionnels. Les Fonds de CIC Private Debt peuvent devenir actionnaires de sociétés non cotées ou de sociétés cotées exceptionnellement. Dans ces cas-là, CIC Private Debt serait très minoritaire dans l'actionnariat de la société et ne disposerait donc pas d'une position significative et influente.

Toutefois, CIC Private Debt met en place une politique de droit de vote. Les principaux points de la politique de vote de la Société de Gestion sont les suivants :

- ▶ CIC Private Debt exercera les droits de vote qu'elle détient pour toutes les participations en portefeuille où elle est actionnaire
- ▶ CIC Private Debt privilégiera le respect des principes généraux suivants :
 - La protection de l'intérêt à long terme des porteurs des Fonds
 - L'intérêt social de l'entreprise
 - Le traitement équitable des actionnaires
 - L'intégrité des comptes et la transparence de la communication
 - La prévention de conflits d'intérêts entre la société et les administrateurs par l'affirmation de la séparation des pouvoirs et une indépendance suffisante du conseil
 - La transparence de la politique de rémunération des dirigeants et des éventuels plans de stock option et du caractère raisonnable des rémunérations qui doivent être liées à la performance de la société et à son évolution
 - L'affectation du résultat et l'utilisation des fonds propres : gestion raisonnée des fonds propres,
 - Le développement stratégique.

4. Approche des enjeux environnementaux

a) Taxonomie Européenne et combustibles fossiles

La Taxonomie Européenne désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Le but est de réorienter les investissements à travers 6 objectifs :

1	Atténuation du changement climatique
2	Adaptation au changement climatique
3	Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
4	Transition vers une économie circulaire
5	Contrôle de la pollution
6	Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

CIC Private Debt intervient majoritairement auprès de PME et ETI. Dans ce type de société, les niveaux d'avancement des démarches RSE sont hétérogènes d'une société à l'autre. De même, la disponibilité des données reste un enjeu pour certaines sociétés en portefeuille. Dans ce contexte, peu de sociétés en portefeuille communiquent sur leur alignement à la Taxonomie Européenne.

CIC Private Debt souhaite toutefois sensibiliser les sociétés y compris sur les sujets liés à la Taxonomie Européenne. Les questionnaires ESG pour les fonds de Senior Mid Cap, de Mezzanine & Unitranché et d'Infrastructure couverts par la campagne incluent donc des questions sur l'alignement des sociétés à la Taxonomie Européenne. Les sociétés incluses dans le périmètre de reporting se sont vu demander si la mesure de leur part d'alignement avait été réalisée. Seulement 1,89% des sociétés ayant complété le questionnaire ont répondu positivement à cette question.

Comme développé ci-dessous, CIC Private Debt dispose de politiques d'exclusion concernant les énergies fossiles. Au 31/12/2025, la part de société actives dans les énergies fossiles est de 0% des encours.

b) Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris

En tant qu'acteur financier, CIC Private Debt a conscience de son rôle concernant l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour maintenir l'objectif 1.5°C. CIC Private Debt a mis en place une Démarche Climat spécifique pour participer à cette réduction à son échelle.

Exclusions sectorielles pour limiter le changement climatique

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) doivent être drastiquement diminuées pour limiter le changement climatique. L'engagement de CIC Private Debt se reflète tout d'abord par la mise en place de politiques d'exclusions visant certains secteurs particulièrement émissifs. Les énergies fossiles étant une des causes principales des émissions de GES, CIC Private Debt a mis en place des exclusions sectorielles sur secteurs des énergies fossiles, certaines étant issues des politiques du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces politiques permettent ainsi de limiter les émissions de gaz à effet de serre des portefeuilles de CIC Private Debt.

Intégration du changement climatique dans la gestion des portefeuilles

Comme décrit précédemment, la maturité RSE est hétérogène d'une société à l'autre. La disponibilité des données reste un enjeu pour certaines sociétés en portefeuille. Aussi, CIC Private Debt a un impact limité en tant que prêteur. Dans ce contexte, la Société de Gestion n'a pas défini d'objectif quantitatif de réduction des gaz à effet de serre pour le moment.

Toutefois, CIC Private Debt met d'ores et déjà en place des mesures pour intégrer le climat à chaque étape du financement. En effet, le climat est tout d'abord un enjeu pris en compte lors de l'analyse ESG pré-investissement. Par ailleurs, CIC Private Debt travaille sur le déploiement d'un outil climat pré-investissement permettant d'approfondir les données climats disponibles à ce moment du financement.

De plus, lors du reporting ESG, les sociétés en portefeuille sont interrogées sur leurs pratiques ainsi que sur leurs données quantitatives en lien avec les émissions de gaz à effet de serre (excepté pour le questionnaire Senior Large Cap). Les questions peuvent porter par exemple sur :

- Les émissions de GES des scopes 1, 2 et 3
- La mise en place d'une politique de réduction des émissions de GES
- La définition d'objectifs quantitatifs et datés des émissions de GES
- La vérification d'un organisme tiers externe quant à l'alignement des objectifs sur l'Accord de Paris

Comme décrit précédemment, pour les deux derniers fonds déployés du pôle Mezzanine & Unitranché, des entretiens sont réalisés avec certaines sociétés. L'enjeu climatique figure parmi les différents enjeux abordés lors de ces entretiens. À l'issue de l'échange, un livrable est communiqué aux sociétés, celui-ci contenant des axes d'amélioration sur chacun des enjeux, dont le climat.

Enfin, les mécanismes d'ajustement de marge ESG décrits précédemment comportent le plus souvent un indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre. Des trajectoires de réduction sont alors définies sur plusieurs années.

Fonds généralistes et thématiques : des approches complémentaires

CIC Private Debt est convaincu de l'importance d'adopter des approches complémentaires pour apporter une réponse aux enjeux climatiques. D'une part, il est nécessaire d'améliorer les pratiques au sein des sociétés de l'ensemble des secteurs de l'économie. D'autre part, il est nécessaire d'augmenter le soutien aux sociétés dont l'activité est une solution aux défis liés au changement climatique.

Les fonds du pôle Infrastructures ont donc désormais pour objectif de financer les infrastructures dont l'activité répond directement à un enjeu environnemental et notamment climatique (énergie solaire, énergie éolienne, efficacité énergétique, stockage d'énergie etc.). Cette approche thématique permet ainsi de cibler directement les acteurs clés nécessaires pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

c) Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Dans le cadre de son activité, CIC Private Debt n'a pas encore défini de stratégie d'alignement avec des objectifs en termes de biodiversité, ni fixé d'objectif quantitatif. Néanmoins, CIC Private Debt prend en compte les enjeux liés à la biodiversité dans sa Politique ESG. En effet, le sujet est intégré lors de l'analyse ESG pré-investissement et lors de reporting ESG.

Cependant, la disponibilité des données est encore une fois limitée. La biodiversité est un enjeu encore peu abordé par les sociétés de cette taille. Dans le même souci de sensibilisation, la biodiversité est incluse dans certains questionnaires ESG annuels afin de montrer aux sociétés en portefeuille les attentes des acteurs financiers mais aussi les futures obligations réglementaires de transparence. Ci-dessous, trois exemples de questions tirées du questionnaire Senior Mid Capt et Mezzanine & Unitranche :

- Localisation sur des zones sensibles pour la biodiversité
- Initiatives pour réduire leur impact sur la biodiversité
- Evaluation de leurs dépendances à l'égard de la biodiversité

En raison des limites mentionnées précédemment, CIC Private Debt n'a pas encore mis en place de stratégie biodiversité. Néanmoins, la Société de Gestion reste attentive aux discussions de place sur le sujet.

5. Gestion des risques ESG

a) Dispositif de contrôle

CIC Private Debt dispose d'un dispositif de contrôle intégrant les risques ESG. Il est mis en place à différents niveaux et par différents acteurs afin de garantir l'efficacité de la gestion des risques ESG.

1 ^{er} niveau	2 ^{ème} niveau	3 ^{ème} niveau
Contrôle permanent de l'équipe CIC Private Debt sur la mise en œuvre de la Politique ESG notamment à travers l'équipe ESG.	Contrôle de la RCCI de CIC Private Debt sur la bonne application et le respect des procédures ESG.	Audit groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur toutes les procédures et pratiques de CIC Private Debt y compris la politique ESG.

b) Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

La politique ESG a plusieurs objectifs dont celui d'intégrer les risques ESG dans la gestion des fonds de CIC Private Debt. La gestion de ces risques ESG passe par leur identification puis par la limitation des risques ESG identifiés. Les deux phases pré-investissement permettent d'identifier et réduire les expositions des fonds aux risques ESG.

Dans un premier temps, les exclusions sectorielles permettent de limiter voire éliminer l'exposition de CIC Private Debt à des risques environnementaux, sociaux et parfois de gouvernance. Cette première phase écarte les secteurs les plus à risques.

Dans un second temps, l'analyse ESG pré-investissement permet d'identifier les risques ESG plus spécifiques. Celle-ci prend en compte de nombreux enjeux afin d'identifier et évaluer les risques potentiels de chaque société étudiée. La grille ESG pré-investissement retranscrit ces éléments et fait partie intégrante du dossier pour le Comité d'Investissement. La décision du Comité d'Investissement est prise sur la base de ce dossier. Les risques peuvent être très variés selon les sociétés étudiées : risques de réglementation, risques de réputation, risques de transition, risques physiques. CIC Private Debt limite ainsi les risques ESG par son processus de sélection des investissements.

En tant que prêteur, la Société de Gestion a mis en place certaines mesures afin de réduire son exposition aux risques ESG une fois les sociétés en portefeuille. Pour les fonds concernés, les campagnes de reporting ESG permettent d'assurer un contrôle des risques durant l'année écoulée, par exemple à travers le suivi des litiges environnementaux, sociaux ou éthique.

Les entretiens ESG réalisés avec les sociétés des deux fonds du pôle Mezzanine & Unitranche permettent d'identifier les risques potentiels et les axes d'amélioration pour répondre à ces risques ESG.

Enfin, bien qu'ils ne soient présents que sur certains fonds, les ajustements de marges ESG sont des mécanismes qui permettent d'inciter les sociétés à agir. Les enjeux choisis sont généralement les plus matériels pour les sociétés et ciblent certains risques. Ces mécanismes permettent d'inciter les sociétés à des actions menant à des résultats concrets

CIC Private Debt – Rapport Article 29 LEC



Nous ne réalisons pas d'estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG, le process de sélection et le suivi mis en place nous permettant d'identifier les sujets problématiques.

Annexe 4

Article 29 – Crédit Mutuel Impact

Crédit Mutuel Impact

*Rapport Article 29
relatif à la Loi Energie Climat*

Juin 2026

Crédit Mutuel Impact - Rapport Article 29 LEC

1. Présentation de l'entité	3
<i>a) Présentation de l'entité</i>	<i>3</i>
<i>b) Démarche ESG.....</i>	<i>4</i>
i. Liste des produits financiers en vertu de l'article 8 et 9 du règlement Disclosure (SFDR)4	
ii. Politique d'investissement durable.....4	
iii. Double matérialité et prise en compte des risques de durabilité.....5	
iv. Engagements avec les parties prenantes	6
v. Intégration de l'analyse des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les processus de la société de gestion	6
<i>c) Informations aux clients.....</i>	<i>7</i>
<i>d) Adhésion de l'entité à des initiatives</i>	<i>7</i>
2. Organisation de l'entité	7
<i>a) Moyens internes déployés par l'entité</i>	<i>7</i>
<i>b) Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité</i>	<i>8</i>
3. Stratégie d'engagement.....	9
<i>a) Politique d'engagement</i>	<i>9</i>
<i>b) Politique de vote</i>	<i>10</i>
<i>c) Bilan de la stratégie d'engagement</i>	<i>11</i>
4. Approche des enjeux environnementaux.....	11
<i>a) Taxonomie Européenne et combustibles fossiles.....</i>	<i>11</i>
<i>b) Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris 11</i>	
<i>c) Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité 12</i>	
5. Gestion des risques ESG.....	14
<i>a) Dispositif de contrôle</i>	<i>14</i>
<i>b) Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.....</i>	<i>15</i>
6. Plan d'amélioration continue.....	15

Crédit Mutuel Impact - Rapport Article 29 LEC

1. Présentation de l'entité

a) Présentation de l'entité

Crédit Mutuel Impact est une société de gestion de portefeuille au sein du pôle gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale intervenant sur deux lignes d'activité principales : les infrastructures et le capital investissement. Elle s'inscrit pleinement dans la démarche sociale, sociétale et environnementale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La société de gestion investit sur le long terme dans des actifs non cotés générateur d'impacts positifs, concrets et mesurables au bénéfice des territoires via :

- le fonds Révolution Environnementale et Solidaire, créé en juin 2023 et abondé par le Dividende Sociétal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il s'agit d'un fonds à impact qui a vocation à amplifier la transformation des modèles de production et de consommation et à intervenir dans des projets à fort impact environnemental, climatique et sociétal pour lesquels les besoins financiers sont importants et où peu d'acteurs sont présents.

Son portefeuille s'articule autour des six thématiques de la planification écologique : mieux se déplacer, mieux se loger, mieux consommer, mieux se nourrir, mieux produire, et mieux préserver et valoriser nos écosystèmes. Avec un périmètre d'investissement large, le fonds s'engage auprès d'entreprises de rupture technologique et facilite le passage à l'échelle des filières émergentes ainsi que la transformation sociétale et solidaire. La politique d'investissement du fonds valorise en priorité la plus-value environnementale des acteurs industriels et le temps long ;

- le fonds SILOE infrastructures, investi en France dans le domaine des énergies renouvelables, de la mobilité électrique et de la décarbonation thermique des bâtiments ;
- le fonds FPCI Kairos Alpha destiné aux investisseurs professionnels et assimilés.

Le règlement européen (UE) 2018/2088 dit SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) a renforcé la communication auprès des porteurs sur le risque de durabilité et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la stratégie d'investissement. Les fonds doivent ainsi être classés selon trois catégories :

- les fonds dits article 6 : règle générale de communication commune à tous les fonds au sein de la documentation précontractuelle (prospectus), en matière de prise en compte ou non du risque de durabilité ;
- les fonds dits article 8 : les fonds relevant de cet article intègrent des caractéristiques environnementales et sociales de manière systématique. Ils font la promotion de ces caractéristiques pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance ;
- les fonds dits article 9 : les fonds relevant de cet article contribuent à la réalisation d'un objectif environnemental et/ou social défini et quantifiable, par exemple en matière de réduction des émissions carbone. Ces produits peuvent aussi avoir un objectif social.

Au 31.12.2025, la société de gestion gère huit fonds pour un encours total sous gestion de 1 387,8 M € : 78% de l'encours géré a pour objectif l'investissement durable (fonds article 9), et 18% concerne des investissements promouvant des caractéristiques environnementales (fonds article 8).

Crédit Mutuel Impact - Rapport Article 29 LEC

b) Démarche ESG

i. Liste des produits financiers en vertu de l'article 8 et 9 du règlement Disclosure (SFDR)

La répartition des fonds gérés par Crédit Mutuel Impact est synthétisée dans le tableau ci-dessous.

Type de fonds	Dénomination du fonds	Typologie réglementaire (SFDR)	Actif net au 31.12.2025 en M€	%
SLP	Révolution Environnementale et Solidaire	Objectif d'investissement durable (art. 9 règlement SFDR)	1 081,6	78%
FPS	Siloé Infrastructures	Promeut l'investissement durable (art. 8 règlement SFDR)	256,0	18%
FPCI	Kairos Alpha	Produit non qualifié de durable (art. 6 règlement SFDR)	49,8	4%
FIP, FCPI	Select PME 2013, Select PME 2014, Patrimoine PME 2014, Select Innovation Select innovation 2014	Produits non qualifiés de durable (art. 6 règlement SFDR)	0,4	0%

ii. Politique d'investissement durable

L'article 2-17 règlement 2019-2088 dit règlement SFDR définit l'investissement durable comme un « investissement dans une activité économique :

- **qui contribue à un objectif environnemental**, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire,
- **ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social**, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées,
- **pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs**,
- **et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance**, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les

Crédit Mutuel Impact - Rapport Article 29 LEC

relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales. »

En déclinaison de cette définition, Crédit Mutuel Impact retient les objectifs suivants :

- Concernant l'impact environnemental :
 - o l'atténuation du changement climatique ;
 - o l'adaptation au changement climatique ;
 - o la transition vers une économie circulaire ;
 - o la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes ;
 - o l'utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
 - o la prévention et réduction de la pollution.
- Concernant l'impact social et sociétal :
 - o la cohésion et l'intégration sociale ;
 - o la lutte contre les inégalités ;
 - o les communautés économiquement ou socialement défavorisées ;
 - o le capital humain.

Crédit Mutuel Impact analyse les pratiques en matière d'environnement, de gouvernance et de développement du capital humain des entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés. La méthodologie d'analyse repose sur :

- des cadres de référence (internes et réglementaires) permettant de mesurer tant les incidences négatives que les impacts positifs des investissements ;
- les échanges avec les sociétés financées, lesquelles ne sont pas tenues aux obligations de publication d'une déclaration de performance extra-financière.

iii. Double matérialité et prise en compte des risques de durabilité

Le concept de double matérialité souligne que les deux dimensions, financière et impact, sont interdépendantes et doivent être prises en compte conjointement dans l'évaluation globale de la performance d'une entreprise.

En particulier, en plus des impacts positifs des investissements, les sociétés de gestion sont tenues de prendre en compte les risques en matière de durabilité qui représentent un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Crédit Mutuel Impact reconnaît que son activité, ainsi que les actifs qu'elle contribue à financer, sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur le climat et l'environnement (émissions de gaz à effet de serre, biodiversité, eau, déchets), les questions sociales, de personnel et de gouvernance. Les principales incidences négatives sont surveillées tout au long du processus d'investissement, de la phase de préinvestissement à la phase de cession, notamment via :

- le suivi des controverses et l'application des exclusions normatives couvrant notamment le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE ;
- le respect strict d'exclusions sectorielles : Crédit Mutuel Impact n'investit, ni ne garantit, ni n'octroie de soutien financier ou d'une autre nature, de manière directe ou indirecte, à des sociétés ou entités qui ne respecteraient pas les Politiques Sectorielles de Crédit Mutuel Alliance

Crédit Mutuel Impact - Rapport Article 29 LEC

Fédérale décrites dans son document d'enregistrement universel (URD) disponible sur le site internet de la BFCM (rubrique RSM/politiques-sectorielles) ;

- l'utilisation d'un questionnaire interne mis en place en vue de mesurer, suivre et maîtriser les impacts négatifs de ses investissements et promouvoir les impacts positifs en matière environnementale, sociale et concernant les aspects de gouvernance ;
- en application de la réglementation (règlements SFDR UE 2019/2088 complété par le règlement délégué UE 2022/1288), Crédit Mutuel Impact décrit et chiffre les principales incidences négatives sur base annuelle et les publie sur son site internet.

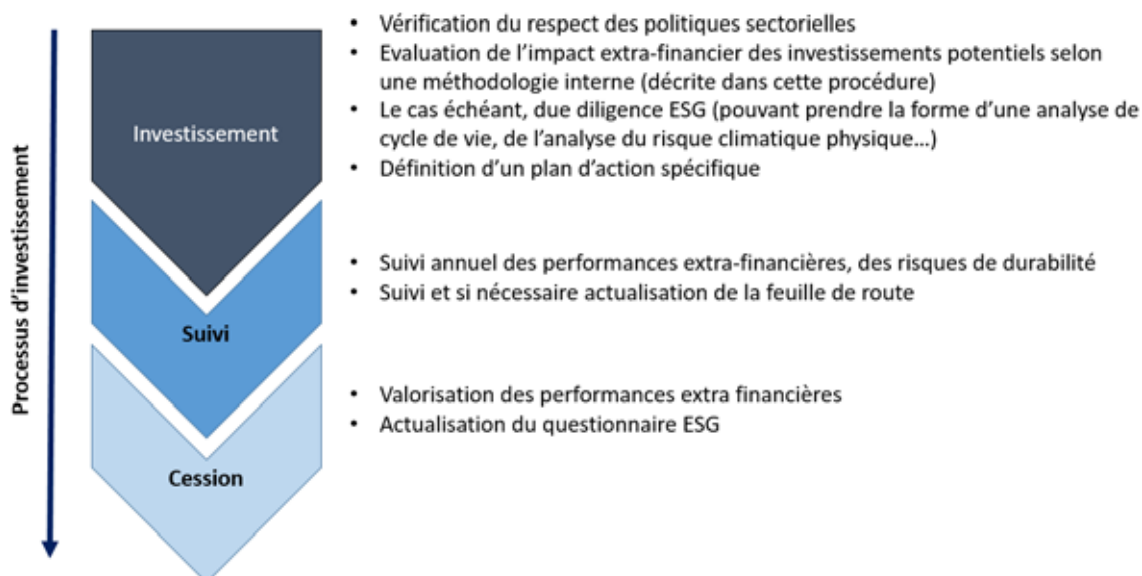
iv. Engagements avec les parties prenantes

Crédit Mutuel Impact s'engage, pour les investissements réalisés via les fonds article 8 et article 9 SFDR, à travailler exclusivement avec des acteurs ayant développé une politique extra-financière ou démontrant une appétence pour les enjeux Environnementaux, Sociaux et sociétaux et de Gouvernance (ESG), et à accompagner les sociétés et porteurs de projets dans leurs démarches extra-financières.

v. Intégration de l'analyse des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les processus de la société de gestion

L'analyse des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance fait l'objet d'une étude à toutes les étapes du cycle d'investissement des fonds Siloé Infrastructures et Révolution Environnementale et Solidaire puis d'un suivi régulier, reposant notamment à l'initiation sur un questionnaire interne, dont les points clés sont actualisés chaque année.

La feuille de route est alimentée autant que nécessaire en phase d'investissement et régulièrement actualisée avec la contrepartie concernée.



Crédit Mutuel Impact - Rapport Article 29 LEC

c) Informations aux clients

La société de gestion n'a ni affilié, ni cotisant, ni allocataire, ni client.

Les souscripteurs (professionnels au sens de la réglementation MIF2 et intra-groupe) sont informés des critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement du FPS Siloé Infrastructures et de la SLP Révolution Environnementale et Solidaire par l'intermédiaire du rapport annuel de gestion comprenant notamment une section relative aux performances extra-financières respectant le format du règlement délégué 2022/1288 applicables aux fonds « article 8 » et « article 9 ».

Les autres fonds gérés par la société de gestion sont des fonds « article 6 » (c'est-à-dire qu'ils n'ont pas d'objectif de durabilité et qu'ils ne font pas la promotion de critères ESG). La politique d'investissement du fonds FPCI KAIROS ALPHA est partagée avec les investisseurs via le règlement du fonds. Les rapports annuels et semestriels leur sont par ailleurs adressés nominativement par messagerie. Les souscripteurs des FIP et des FCPI sont informés de la politique d'investissement via le partage sur leur espace internet sécurisé des règlements des fonds et des rapports annuels et semestriels. Ces fonds sont en phase de liquidation au 31.12.2025.

Enfin, les informations à rendre publiques en application de l'article 29 de la Loi Energie Climat (dite LEC), du règlement UE 2019/2088 (dit SFDR), du règlement 2020/852 (dit Taxonomie) et des règlements délégués (en particulier les règlements UE 2022/1288 et UE 2021/2178) sont mises à jour selon les calendriers prescrits réglementairement sur le site internet de la société de gestion, dont l'encours géré et le total bilan dépasse 500 M€ depuis l'exercice 2024 et dont l'effectif est inférieur à 500 personnes.

d) Adhésion de l'entité à des initiatives

Crédit Mutuel Impact a signé la Charte d'investisseur responsable France Invest et a adhéré à l'« Initiative Climat International (ICI) » promue par les PRI (Principle Responsible Investment : dispositif d'accompagnement de la démarche d'investisseur responsable déployé dans le cadre des Nations Unies), confirmant l'engagement de Crédit Mutuel Impact dans la lutte contre le dérèglement climatique.

2. Organisation de l'entité

a) Moyens internes déployés par l'entité

Au 31.12.2025, Crédit Mutuel Impact emploie 17 personnes et les ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG sont internes. Tous les membres de l'équipe de gestion (investisseurs et chargés d'investissement épaulés des experts impact) prennent en compte les critères ESG à l'occasion des investissements et du suivi des participations, selon une démarche structurée, régulièrement actualisée et encadrant les méthodes relatives :

- à la détermination le critère durable ou non des investissements ;
- au suivi des controverses ;

Crédit Mutuel Impact - Rapport Article 29 LEC

- à la mesure des risques de durabilité via la collecte au moins annuelle des principales incidences significatives ;
- à la collecte des indicateurs clés de performance environnementale, sociale et sociétale des fonds gérés, définis en accord avec les souscripteurs dans les informations précontractuelles ;
- à l'instruction de l'éligibilité et de l'alignement à la taxonomie verte européenne (règlement (UE) 2020/852 et règlements délégués associés) ;
- à la mesure des émissions carbone et des évitements, actualisée au moins une fois par an en s'appuyant sur les bases de données publiques (base empreinte de l'ADEME en particulier) et les déclarations des sociétés financées ;
- à l'analyse prospective des évitements de carbone en lien avec le business plan des participations ;
- au dialogue régulier avec les sociétés, le cas échéant selon les termes de la clause ESG prévue au pacte d'actionnaires.

L'impact environnemental et social est le premier prisme d'analyse des sollicitations de financement via les fonds SILOE Infrastructures et Révolution Environnementale et Solidaire et son analyse en phase d'investissement et de suivi occupe une large part du temps de travail de l'équipe. Au total, la société de gestion estime à trois équivalents temps plein les moyens associés à la prise en compte des critères ESG.

En complément, Crédit Mutuel Impact peut s'appuyer sur les ressources et le réseau d'experts de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et notamment l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité concernant la formation, la veille, les analyses sectorielles et la stratégie de communication. En matière d'impact, la communication relative au fonds Révolution Environnementale et Solidaire est étroitement associée à celle du Dividende Sociétal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et à celle du suivi des engagements pris dans le cadre du statut de société à mission du groupe bancaire.

b) Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Les instances dirigeantes de Crédit Mutuel Impact sont les suivantes :

- la direction opérationnelle de Crédit Mutuel Impact exécute la stratégie, alloue les ressources, déploie la vision d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance, pilote et reporte la performance financière et extra-financière, et s'appuyant sur le comité d'investissement qui identifie, évalue, sélectionne et réalise les investissements et désinvestissements ;
- le conseil d'administration de Crédit Mutuel Impact a pour mission de définir la politique générale et les orientations de l'activité, de nommer et de révoquer les dirigeants, et d'adopter les mesures d'évaluation (efficacité, risques).

Cette gouvernance est complétée sur le périmètre du fonds Révolution Environnementale et Solidaire par un comité stratégique qui émet des recommandations relatives à la doctrine d'investissement, s'assure de la bonne intégration du fonds dans l'écosystème de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la cohérence des investissements avec l'objectif de neutralité carbone et de durabilité.

Sur le périmètre du fonds Siloé Infrastructures:

- un comité déontologique, constitué de membres neutres, est en charge de la gestion des conflits d'intérêts. Des processus internes dédiés permettent de détecter et encadrer les éventuels conflits d'intérêt ;

Crédit Mutuel Impact - Rapport Article 29 LEC

- un comité consultatif, constitué des principaux souscripteurs, vise à assurer la cohérence des décisions d'investissement au regard de la politique d'investissement du fonds et à communiquer à ses membres les informations relatives à la mise en œuvre de la stratégie d'investissement.

Bien que non formellement repris dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Impact, les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance sont largement pris en compte par ces instances dont les membres ont une expérience significative et une très bonne compréhension des critères et enjeux ESG. En attestent les montants engagés dans le fonds Révolution Environnementale et Solidaire et agissant pour la préservation de la biodiversité, une production d'énergies plus durables, des logements plus solidaires et une production alimentaire plus responsable ainsi que la participation directe du déploiement du fonds au plan stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et à la réalisation des engagements pris dans le cadre de son statut d'entreprise à mission.

Par ailleurs la composition des instances de gouvernance de la société de gestion témoigne de sa volonté d'une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes :

- la direction générale de Crédit Mutuel Impact est assurée par une directrice générale qui s'appuie notamment sur un directeur général adjoint et une directrice générale adjointe en charge de l'impact ;
- la parité est assurée au sein du Comité d'investissement ;
- le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Impact comptait en 2025 43% d'administratrices dont un administrateur indépendant.

Enfin la politique de rémunération de Crédit Mutuel Impact s'inscrit strictement dans celle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale tout en respectant les exigences réglementaires applicables aux sociétés de gestion agréées au titre de la directive AIFM et les dispositions du règlement SFDR (en particulier l'article 5).

3. Stratégie d'engagement

a) Politique d'engagement

Crédit Mutuel Impact exerce sa responsabilité d'investisseur de plusieurs manières :

- le dialogue continu avec les dirigeants des sociétés financées ;
- l'engagement, quel que soit le type de détention (actions, obligations convertibles, dettes) vis-à-vis des sociétés financées via les fonds promouvant ou ayant pour objectif l'investissement durable ;
- le vote, lorsque l'investissement est effectué en actions ;
- en amont la participation active aux instances de gouvernance de la société financée.

Crédit Mutuel Impact a initié et entretenu un dialogue régulier sur les thématiques ESG avec l'intégralité des sociétés financées via les fonds SILOE Infrastructures et Révolution Environnementale et Solidaire.

Concernant le fonds Révolution Environnementale et Solidaire, et comme indiqué ci-avant en application des dispositions prévues par le pacte d'actionnaires, un comité impact dont les conclusions sont partagées avec les dirigeants des sociétés financées a par ailleurs été instauré dans la plupart des sociétés financées. Un représentant désigné par Crédit Mutuel Impact en est membre, notamment dans

Crédit Mutuel Impact - Rapport Article 29 LEC

l'objectif d'enrichir et suivre la feuille de route établie en matière environnementale, sociale, sociétale et de qualité de fonctionnement des instances de la gouvernance.

b) Politique de vote

La politique d'engagement actionnariale de Crédit Mutuel Impact est publique et diffusée sur le site internet de la société de gestion. Son contenu suit les préconisations des articles L533-22 et R533-16 du Code Monétaire et Financier pour décrire la manière dont la société de gestion intègre son rôle d'actionnaire.

La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la stratégie d'investissement, dans le respect des orientations définies dans les règlements de chacun des fonds. Elle a pour principe de couvrir la totalité des actions détenues pour toutes les sociétés, quelle qu'en soit la taille, la nationalité ou la part de droits de vote détenue. Elle repose sur le respect des droits des actionnaires minoritaires, l'équité entre les actionnaires, la transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires, l'équilibre des pouvoirs entre les organes de direction, la pérennité et l'intégration de la stratégie long terme des entreprises et le soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

En tant que signataire de la Charte d'Engagement des Investisseurs pour la Croissance de France Invest et adhérent à l'Initiative Climat International promue par les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), Crédit Mutuel Impact intègre à sa politique de vote les dimensions environnementales, sociales et de bonne gouvernance et tient compte pour se positionner des résultats des indicateurs concernant les incidences principales négatives, parmi lesquelles en particulier (liste non exhaustive) :

- la vérification continue de l'absence d'exposition de la société financées au secteur des combustibles fossiles ;
- la part d'activité ayant une incidence négative sur des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ;
- l'absence de violation des principes du pacte mondial des Nations Unies ;
- l'absence d'exposition à des armes controversées ;
- le suivi de l'égalité hommes/femmes ;
- la protection des salariés via l'existence d'une politique de prévention des accidents du travail.

De façon globale, l'ensemble des incidences principales négatives recensées sont analysées à l'aune des politiques sectorielles appliquées, dans une optique de long terme et selon un principe d'équité.

Lorsque la société de gestion décide d'investir au capital d'une société, elle adhère généralement au plan d'affaires du management de la société. Toutefois, la société de gestion se réserve le droit de durcir sa politique d'engagement actionnariale et voter contre ou de s'abstenir notamment si elle estime que les incidences principales négatives sont insuffisamment réduites sur la période couverte et/ou qu'une résolution est susceptible d'avoir un impact fortement négatif (environnemental, sociétal ou financier) impactant la valeur de l'entreprise ou son impact environnemental et sociétal.

Crédit Mutuel Impact - Rapport Article 29 LEC

c) Bilan de la stratégie d'engagement

En 2025 :

- le taux de participation aux assemblées générales s'élève à 96% (directement ou avec l'expression d'un pouvoir) avec 96% de votes favorables aux résolutions présentées par les organes sociaux de gestion, 3% contre, et 2% d'abstention ;
- sur les 251 votes exprimés, 7 concernent l'actionnariat salarié (attribution de BSPCE, BSA, Options..) ;
- Crédit Mutuel Impact n'a déposé aucune résolution.

4. Approche des enjeux environnementaux

a) Taxonomie Européenne et combustibles fossiles

Le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 a défini 6 objectifs environnementaux et identifié les secteurs les plus matériels pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris en matière de changement climatique. En lien avec sa volonté de participer pleinement à ces objectifs, Crédit Mutuel Impact a analysé l'éligibilité et l'alignement à la taxonomie européenne de chacun des investissements des fonds Siloé Infrastructures et Révolution Environnementale et Solidaire.

Ces évaluations ont été menées en s'appuyant sur les règlements délégués UE 2021-2139 et UE 2023-2486 et sur les déclarations des contreparties des portefeuilles Siloé Infrastructures et Révolution Environnementale et Solidaire, non publiées en raison de leur statut d'entreprises non cotées et ne dépassant pas les seuils rendant obligatoires la publication d'une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).

Les résultats de l'Indicateur de Performance Climatique (ICP) estimé (dit volontaire par opposition à l'ICP réglementaire ne pouvant être calculé qu'à partir des données publiées dans les dernières DPEF disponibles des contreparties) ont été partagés avec les souscripteurs du FPS Siloé Infrastructures et du fonds Révolution Environnementale et Solidaire SLP.

Au 31.12.2025, sur le périmètre des fonds article 8 et article 9 (soit 96% des encours sous gestion), plus de 98% des investissements réalisés répondaient à l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Aucun investissement n'a été réalisé dans le secteur des combustibles fossiles, en application des politiques sectorielle d'exclusion. Pour plus de détail, se référer à la déclaration sur la prise en compte des risques de durabilité.

b) Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé dès 2020 de se doter d'une raison d'être « Ensemble, écouter et agir » et d'adopter la qualité d'entreprise à mission. Des objectifs sociétaux et environnementaux sont depuis inscrits dans ses statuts pour accompagner la révolution écologique et sociétale.

Crédit Mutuel Impact - Rapport Article 29 LEC

Le 5 janvier 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé la création du Dividende Sociétal, étape décisive pour accélérer son action en faveur d'une société plus juste et plus solidaire. Chaque année, le Dividende Sociétal mobilise 15 % du résultat net consolidé du Groupe pour financer la transformation écologique et les actions de solidarité, sociales comme territoriales.

Dans le prolongement des engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Impact est directement engagé dans la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique et entend agir en faisant la promotion de la sobriété et en investissant :

- dans des entreprises contribuant effectivement à cet objectif de réduction indépendamment de leur stade de développement (R&D, prototype, passage à l'échelle) dès lors que la mesure d'impact est possible ;
- dans des projets ayant pour objectif la transformation des usages en matière d'énergie, de recyclage et de valorisation des déchets, de transports, d'agro-alimentaire et de mode de vie.

Crédit Mutuel Impact n'a pas déterminé d'objectif quantitatif sur l'augmentation de la température implicite ni sur le volume des émissions de gaz à effet de serre (notamment dans un contexte où, à fin 2025, le volume d'absorption du carbone est largement supérieur au volume des émissions des start up financées dont l'activité est encore peu développée). Toutefois la société de gestion s'est fixée des engagements concrets pour aligner ses activités sur le respect de l'Accord de Paris :

- application stricte des politiques sectorielles d'exclusion ;
- investissements prioritairement réalisés dans les puits de carbone et dans les domaines dans lesquels la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont requis, et les financements insuffisants ;
- mesure des émissions et des évitements de CO2 (relevant des indicateurs clés des fonds Siloé Infrastructures et Révolution Environnementale et Solidaire) ;
- instruction systématique de l'éligibilité et de l'alignement à la taxonomie européenne, et en particulier à l'objectif d'atténuation du changement climatique au sens de l'article 10 du règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : les activités visées apportent « une contribution substantielle à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique, en conformité avec l'objectif à long terme fixé par l'accord de Paris en matière de limitation de la hausse des températures, en évitant ou en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ou en améliorant l'absorption de gaz à effet de serre, y compris par des innovations en matière de processus ou de produits ».

c) Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Deux grands puits de carbone naturels séquestrent la moitié des émissions de gaz à effet de serre : les forêts, dans des proportions étroitement liées à la manière dont elles sont gérées, et les océans.

La préservation des puits de carbone, la protection des ressources naturelles ainsi que le développement de la biodiversité forment l'un des axes prioritaires de la politique d'investissement de Crédit Mutuel Impact notamment via le fonds Révolution Environnementale et Solidaire.

Le fonds Révolution Environnementale et Solidaire s'est porté acquéreur près de 8 400 ha d'actifs forestiers en France avec pour ambition de sécuriser ces puits de carbone sur le long terme, dans un

Crédit Mutuel Impact - Rapport Article 29 LEC

contexte où 30% des forêts de l'Hexagone sont menacées par le dérèglement climatique. Faute de bonne gestion, certaines forêts françaises sont même devenues émettrices de carbone. Les forêts assurent une contribution indispensable à nos vies. En plus de leur rôle de régulation du climat grâce au captage de CO₂, elles constituent des réserves de biodiversité essentielles. Elles rendent également possibles des activités récréatives et culturelles qui font la richesse des territoires. Faute de bonne gestion, certaines forêts françaises sont même devenues émettrices de carbone. En effet, l'exploitation intensive de ces espaces naturels ou leur mauvais entretien peuvent être à l'origine de dégradations, annulant ainsi leurs avantages climatiques et détruisant des réserves de biodiversité.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale et Crédit Mutuel Impact s'engagent à préserver durablement ces actifs forestiers financés avec une politique de gestion qui encadre le caractère durable de leur gestion.

Les forêts acquises via le fonds Révolution Environnementale et Solidaire sont remarquables en Europe. La première, située dans les Vosges du Nord, est l'une des cinq plus grandes forêts privées françaises. Elle compte près d'un million d'arbres répartis sur sept essences différentes (chêne, hêtre, douglas, pin sylvestre, etc.) qui ornent une biodiversité exceptionnelle, notamment neuf étangs - des zones humides à préserver d'urgence pour le climat. Cette forêt est l'une des premières à avoir obtenu le label FSC (Forest Stewardship Council) qui récompense une sylviculture construite dans le respect de son milieu naturel.

La deuxième, située à Amboise, abrite un massif forestier qui fait partie des plus belles chênaies de France, constitué de chênes sessiles et pédonculés, et de quatre étangs.

La troisième, située à Arpheuilles, est une forêt exclusivement de chênes, située dans un secteur réputé.

Toutes sont gérées selon les principes d'une politique commune de gestion forestière arrêtée par Crédit Mutuel Impact laquelle encadre le caractère durable de leur gestion défini, en cohérence avec le programme national de la forêt et du bois, comme « la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes ». Les gérants forestiers appliquent une sylviculture mélangée à couvert continu visant à préserver au mieux le capital naturel. La performance de leur gestion est notamment mesurée en tenant compte de la séquestration du carbone des forêts et de la préservation voire de l'augmentation de la biodiversité.

Ainsi, concernant la préservation du puits de carbone et la limitation des émissions carbone liées à l'exploitation de la forêt :

- la récolte est systématiquement inférieure ou égale à la croissance annuelle de la forêt (exception faite des coupes d'urgence en cas de risques spécifiques) afin de ne pas entamer le capital sylvicole et de préserver la capacité de séquestration carbone ;
- le bois coupé est prioritairement à usage de la vente de bois d'œuvre en circuit court.

Concernant la mise en application des meilleures pratiques favorisant la biodiversité, la gestion sylvicole mise en œuvre veille à :

- favoriser la régénération naturelle permettant de conserver le potentiel de diversité génétique des essences autochtones lorsqu'elles sont bien adaptées à la situation géographique de la forêt ;
- favoriser la diversité des essences lors des martelages ;
- sélectionner des arbres à micro-habitats à conserver ;
- limiter le tassement des sols appauvrissant la microfaune ;

Crédit Mutuel Impact - Rapport Article 29 LEC

- laisser au sol des bois morts et favoriser les micro-habitats ;
- créer des ilots de sénescence ;
- respecter la saisonnalité de la faune et de la flore et notamment la période de reproduction de la faune ;
- laisser les étangs à l'état naturel.

Pour mesurer la capacité d'accueil des espèces animales, végétales et fongiques par les peuplements forestiers, le déploiement de la mesure de l'indice de biodiversité potentielle (IBP) est en cours. Cet outil s'appuie sur des questionnaires différenciés en fonction de la localisation, du type d'habitat et de relevé. Il permet sur une échelle de 1 à 5 de noter les dix critères suivants :

- le nombre d'essences autochtones ;
- les structures verticales de la végétation ;
- le volume de bois morts sur pied de grosse dimension ;
- le volume de bois morts au sol de grosse dimension ;
- le volume de très gros bois vivants ;
- le nombre d'arbres vivants porteurs de dendromicohabitats ;
- l'existence et la préservation de milieux ouverts florifères ;
- la continuité temporelle de l'état boisé ;
- l'existence et la préservation de milieux aquatiques ;
- l'existence et la préservation de milieux rocheux.

L'objectif de cette mesure vise à dresser un état des lieux et à piloter la valeur de cet indice dans une perspective d'amélioration continue.

5. Gestion des risques ESG

a) Dispositif de contrôle

Crédit Mutuel Impact duplique le dispositif général de contrôle et de maîtrise des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce dernier s'articule autour de trois lignes de défense : la ligne opérationnelle, celle regroupant les fonctions relatives à la gestion des risques et celle de l'audit interne. Cette organisation est conforme aux obligations réglementaires avec les trois fonctions requises : le contrôle permanent, la conformité et le contrôle périodique.

Le dispositif de contrôle s'organise en plusieurs niveaux :

- les contrôles de premier niveau, opérationnels ou hiérarchiques : une surveillance permanente et opérationnelle est effectuée par les collaborateurs de Crédit Mutuel Impact ;
- les contrôles de deuxième niveau réalisés :
 - o par le responsable de la conformité et du contrôle interne ;
 - o par les équipes transverses de supervision (lignes fonctionnelles « contrôle permanent » et « conformité » de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) ;
- les contrôles de troisième niveau sont assurés par l'Inspection Générale du Groupe.

Les travaux de contrôle de premier et deuxième niveau sont déposés sur un outil de restitution des contrôles. Le niveau de couverture du contrôle et les résultats sont partagés avec les instances dirigeantes dans leur rôle exécutif et de surveillance.

Crédit Mutuel Impact - Rapport Article 29 LEC

b) Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Les risques extra-financiers, et notamment l'évaluation des risques physiques, de transition et de responsabilités liés au changement climatique et à la biodiversité sont couverts par cette organisation.

Ils se concrétisent notamment par :

- la vérification du respect des politiques sectorielles ;
- la vérification de l'existence d'une politique extra-financière du porteur de projet, ou a minima d'une appétence pour les enjeux ESG au niveau des dirigeants de la société bénéficiaire des financements ;
- la vérification de la bonne utilisation des outils internes de mesure des risques ESG et d'élaboration de la feuille de route ;
- la vérification de la prise en compte des risques de durabilité et de la mesure des principales incidences significatives ;
- la vérification de la collecte des indicateurs clés des fonds articles 8 et 9 et des dispositions minimales prévues par leurs dispositions statutaires et contractuelles ;
- la vérification du respect des obligations déclaratives ;

et plus largement la vérification de la bonne application des procédures ESG de la société de gestion.

6. Plan d'amélioration continue

Thématique	Axes d'amélioration
Quantification de l'impact financier des principaux risques ESG	La collecte et la fiabilisation des données se poursuit, en particulier pour l'estimation principales incidences significatives et l'évaluation des risques climatiques physiques.

Annexe 5

Article 29 – New Alpha Asset Management

New Alpha Asset Management

*Rapport Article 29
relatif à la Loi Energie Climat*

Juin 2026

Table des matières

1. Présentation de l'entité	4
<i>a) Présentation de l'entité</i>	<i>4</i>
<i>b) Démarche ESG.....</i>	<i>4</i>
i. Liste des produits financiers en vertu de l'article 8 et 9 du règlement Disclosure (SFDR).....	5
<i>c) Informations aux clients</i>	<i>5</i>
<i>d) Adhésion de l'entité à des initiatives</i>	<i>5</i>
2. Organisation de l'entité	5
<i>a) Moyens internes déployés par l'entité</i>	<i>5</i>
i. Description des ressources financières, humaines et techniques.....	5
ii. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes	6
<i>b) Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité</i>	<i>6</i>
3. Stratégie d'engagement	6
<i>a) Politique d'engagement</i>	<i>6</i>
<i>b) Politique de vote.....</i>	<i>7</i>
<i>c) Bilan de la stratégie d'engagement.....</i>	<i>7</i>
4. Approche des enjeux environnementaux.....	7
<i>a) Taxonomie Européenne et combustibles fossiles</i>	<i>7</i>
<i>b) Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris.....</i>	<i>8</i>
<i>c) Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....</i>	<i>9</i>
5. Gestion des risques ESG	9
<i>a) Dispositif de contrôle.....</i>	<i>9</i>

b)	<i>Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques ..</i>	9
i.	Risques entité	9
ii.	Risques actifs	10
c)	<i>Indicateurs suivis</i>	11
i.	Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques	11
ii.	Qualité des données	11

1. Présentation de l'entité

a) *Présentation de l'entité*

New Alpha Asset Management, désignée dans ce rapport par NewAlpha AM, est la plateforme d'architecture ouverte du Groupe La Française, spécialisée dans la structuration et la mise en œuvre de solutions d'investissement sur-mesure.

À travers ses activités de recherche, de conseil et de gestion de portefeuilles de fonds, NewAlpha AM accompagne une clientèle d'investisseurs institutionnels ainsi que, de manière croissante, de clients privés fortunés (HNW).

Nos capacités couvrent les classes d'actifs traditionnelles et alternatives. Au 31 décembre 2025, NewAlpha AM gère et conseille 4,0 milliards d'euros.

Les informations exposées dans le présent rapport concernent l'ensemble des fonds gérés par NewAlpha AM.

b) *Démarche ESG*

Notre démarche

A travers ses différentes lignes métiers, NewAlpha AM accorde de l'importance à la croissance à long-terme, au partage de la création de valeur et à la poursuite des transitions nécessaires associées au changement climatique et aux défis sociaux qu'elles impliquent. NewAlpha AM est convaincue que les critères extra-financiers sont des leviers durables de création de valeur qui participent à la transformation durable des TPE et PME en Entreprises de Taille Intermédiaire. La démarche responsable de NewAlpha AM a été formalisée dans sa Politique Durable, disponible sur son site internet¹.

Dans le cadre de ses activités de gestion indirecte (sélection et investissement dans des fonds d'investissement gérés par des sociétés de gestion externes), New Alpha AM intègre des critères ESG dans ses processus de gestion et s'engage auprès de ses partenaires pour les sensibiliser aux bonnes pratiques et aux attentes des investisseurs institutionnels en la matière. Les investisseurs sont informés annuellement des évolutions des pratiques ESG des gérants sous-jacents.

Pour ce qui concerne son activité de Private Equity en directe, NewAlpha AM accompagne les entreprises en portefeuille pour mettre en place une politique RSE ambitieuse et adaptée à leur stade de maturité.

Notre méthodologie

Pour l'activité de multigestion, l'intégration des critères extra-financiers a été conçue en 2019 et est appliquée en interne depuis.

Au début de la phase de pré-investissement, les fonds considérés doivent remplir un questionnaire ESG détaillé. Les réponses sont associées à une analyse détaillée de toutes les politiques et de tous les rapports ESG, ainsi qu'à une réunion avec les gestionnaires de portefeuille, afin d'établir un ESG Scorecard.

Ce système de notation interne est appliqué à deux niveaux : la société de gestion et la stratégie d'investissement. Au total, 20 critères généraux sont utilisés, à la fois qualitatifs et quantitatifs, chacun couvrant plusieurs indicateurs clés de performance. Des thèmes spécifiques E, S et G sont couverts, tels que la parité hommes-femmes des équipes de gestion, l'empreinte carbone du fonds par rapport

¹ https://www.newalpha.com/wp-content/uploads/01_Politique_ESG_2024_FR.pdf

à ses pairs, l'alignement sur l'Accord de Paris, l'obtention ou non de labels ESG par les fonds, les pratiques de vote et d'engagement, la participation à des coalitions et initiatives ESG, etc.

Après l'investissement, les fonds sont invités à remplir un questionnaire ESG annuel et à rendre compte de leurs progrès. Les ESG Scorecards seront ensuite mises à jour. Cela permet à NewAlpha AM de suivre les progrès ESG des investissements sous-jacents et de mettre en évidence les domaines susceptibles d'être améliorés. La méthodologie détaillée est disponible sur demande.

Pour l'activité Private Equity en directe, la méthodologie a été développée avec Ethifinance. Une évaluation de la performance des fonds et de leurs participations sur les enjeux ESG est réalisée annuellement. Elle s'appuie sur les réponses de chaque participation au questionnaire ESG fondé sur un référentiel co-construit avec Ethifinance. Chaque société obtient une note Environnementale, Sociale et de Gouvernance, ainsi qu'une note globale agrégée entre 0 et 100.

i. Liste des produits financiers en vertu de l'article 8 et 9 du règlement Disclosure (SFDR)

En 2025, aucun nouveau fonds n'a été lancé. Les trois fonds SFDR Article 8 de NewAlpha AM, Emergence Actions II, Emergence Europe et Emergence Techs for Good, ont représenté 16% des encours gérés et conseillés de la société au 31/12/2025.

c) Informations aux clients

Pour la multigestion, une fois la revue extra-financière annuelle effectuée, les résultats sont présentés aux investisseurs institutionnels lors des comités d'investissement. Ce reporting extra-financier repose notamment sur la mise à jour des ESG Scorecards, et sur une appréciation globale des progrès réalisés par les sociétés de gestion sélectionnées dans leurs pratiques d'investissement responsable, ainsi que les domaines dans lesquels NewAlpha AM considère qu'il y a place à l'amélioration.

Pour les fonds de Private Equity en directe, la performance ESG du portefeuille des entreprises est suivie annuellement sur la base d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Le reporting annuel ESG, complété par toutes les entreprises dont NewAlpha FinTech est actionnaire, est partagé avec les investisseurs.

d) Adhésion de l'entité à des initiatives

NewAlpha AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) de l'ONU depuis 2017. Cet engagement souligne l'importance que nous accordons à la croissance à long terme, au partage de la création de valeur dans un cadre tracé par une gouvernance et une transparence du meilleur niveau.

En tant que membre des PRI, nous avons devenu signataires de l'initiative Spring de l'UN PRI en 2024.

2. Organisation de l'entité

a) Moyens internes déployés par l'entité

i. Description des ressources financières, humaines et techniques

L'équipe ESG de NewAlpha est composée d'une personne qui travaille à temps plein sur l'ESG, soutenue par deux personnes à 25 %.

En outre, les sujets ESG sont intégrés dans chaque métier, et les équipes d'investissement sont directement responsables de l'analyse et du suivi extra-financier des entreprises et fonds investis. Au cours de l'année, l'ensemble des équipes d'investissement et relations clients reçoivent des formations internes sur l'analyse ESG et la réglementation pertinente (SFDR, Taxonomie, etc.).

Pour l'activité de multigestion, la recherche ESG s'appuie sur les fournisseurs de données Sustainalytics (MorningStar) et Bloomberg. En outre, d'autres sources de données ESG « open data » sont utilisées, comme SBTi, CDP et Urgewald.

NewAlpha AM ne communique pas de budget relatif aux fournisseurs de données extra-financières car les principaux fournisseurs, Morningstar et Bloomberg, sont utilisés à la fois pour des données financières et extra-financières.

Pour l'activité de Private Equity en directe, NewAlpha a un partenariat avec Ethifinance, qui établit un rapport annuel avec des scores ESG au niveau des fonds d'investissement et pour chaque participation.

ii. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes

En 2025, l'équipe ESG a suivi des sessions de travail avec un consultant spécialisé afin d'analyser nos portefeuilles à travers le prisme de leur méthodologie propriétaire. L'objectif était d'identifier, parmi un large univers d'investissement, les entreprises possédant le plus fort potentiel de création de valeur financière par l'optimisation de leurs pratiques ESG.

De plus, les membres de l'équipe ESG ont participé à des événements et conférences liées aux thématiques ESG, afin de suivre les pratiques de marché et les évolutions de la réglementation européenne.

b) Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Instances de pilotage et surveillance

Pour superviser le déploiement de l'investissement responsable au sein de ses activités, NewAlpha AM a créé au début de l'année 2021 un comité ESG. Ce comité est composé des principales parties prenantes de l'entité : son Président, son Directeur Général, l'équipe ESG et des représentants de chaque ligne métier. Ce comité se réunit quatre fois par an pour suivre les avancées des démarches responsables, en interne comme en externe, et fixer les nouveaux objectifs en matière de stratégie climatique et responsable. Toutes les décisions prises sont communiquées à tous les employés après chaque comité.

Politique rémunération

NewAlpha AM intègre des critères ESG dans sa politique de rémunération, comme le respect des politiques ESG, la contribution aux rapports et aux questionnaires ESG, et la diffusion des principes de gestion ESG en interne et en externe. Cette approche vise à aligner les pratiques de rémunération de la société avec ses engagements en matière d'investissement responsable.

3. Stratégie d'engagement

L'engagement fait partie intégrante de notre démarche responsable et s'applique à toutes les stratégies, mais le degré d'engagement peut varier d'une stratégie à l'autre.

a) Politique d'engagement

New Alpha Asset Management - Rapport Article 29 LEC

Dans le cadre de l'activité de multigestion, l'engagement est un élément clé de la démarche responsable de NewAlpha. La société s'engage avec les sociétés de gestion investies pour :

- Analyser les pratiques ESG et identifier des axes de progression,
- Les sensibiliser aux évolutions réglementaires en matière de finance durable
- Et les inciter à engager les sociétés en portefeuille en direct mais aussi au travers de coalitions et initiatives de collaboration (comme la signature des PRI, UNGC, TNFD, participation dans des groupes de travail et dans les campagnes d'engagement collectives, etc.).

Dans le cadre de son activité de Private Equity en directe, NewAlpha s'engage à :

- Réaliser des Due Diligences ESG en phase d'acquisition (associées à l'élaboration d'un plan de progression ESG en coordination avec la direction de l'entreprise)
- Mettre en place avec la direction de l'entreprise, une politique RSE au sein des entreprises dont NewAlpha AM est actionnaire via ses fonds de Private Equity en directe.

b) Politique de vote

NewAlpha AM se conforme à sa politique en matière d'utilisation des droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds dont elle assure la gestion et en rend compte dans le rapport annuel du fonds concerné².

Pour la multigestion, les stratégies de fonds de fonds n'offrent pas la possibilité de voter aux Assemblées Générales. Cependant, pour la multigestion actions, NewAlpha AM demande aux sociétés de gestion investies d'avoir une politique de vote cohérente avec leurs stratégies d'investissement socialement responsable.

Pour les fonds de Private Equity en direct, NewAlpha AM peut nommer des mandataires sociaux, administrateurs, membres du directoire ou du conseil de surveillance, censeurs ou membres de comité des investisseurs ou à toute position équivalente dans les sociétés sous-jacentes investies.

La Société de gestion peut également nommer des tiers qu'elle choisit à ces postes. NewAlpha rend compte aux Investisseurs dans le rapport annuel de l'exercice concerné de toutes les nominations effectuées à ce titre ainsi que des droits de vote exercés dans les assemblées générales des sociétés du portefeuille et au sein des conseils de surveillance des sociétés susmentionnées.

c) Bilan de la stratégie d'engagement

	Sociétés Engagées	Thématiques abordées
Multigestion Actions	13	- Renforcement de la politique d'exclusion - Renforcement de l'approche ESG - Suivi des controverses
Multigestion Alternative (dette privée et hedge funds)	67	- Classification article 8 SFDR - Listes d'exclusion - Diversité des équipes
Private Equity en direct	16	- Réunion-bilan annuelle sur le score ESG

4. Approche des enjeux environnementaux

a) Taxonomie Européenne et combustibles fossiles

²https://www.newalpha.com/wp-content/uploads/07_Politique_de_droits_de_vote_et_d_engagement_actionnarial_2025_FR.pdf

NewAlpha AM mesure son éligibilité et son alignement aux 6 piliers de la taxonomie européenne pour ses fonds d'actions cotées :

Le pourcentage d'activité (mesuré par le chiffre d'affaires) éligible à la Taxonomie ressort à 23% pour les actifs financiers en multigestion actions (16% des encours totaux gérés), sur la base des données obtenues auprès du fournisseur de données Bloomberg, et le pourcentage d'alignement est quantifié à 7%. Le taux de couverture pour l'année est de 64%, ce qui s'explique notamment par la détention d'entreprises non concernées par la réglementation taxonomie (entreprises hors UE ou de petite taille). Les données concernant l'alignement des CapEx et OpEx sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	Chiffre d'affaires	CapEx	OpEx
Eligibilité	23.12%	31.61%	17.08%
Alignement	7.33%	10.48%	6.48%

A ce jour, nous ne disposons pas encore de la méthodologie ou des données nécessaires pour calculer l'éligibilité des portefeuilles Private Equity en directe et des portefeuilles de multigestion alternative pour lesquels nous ne disposons pas de la transparence nécessaire.

Concernant les combustibles fossiles, ce secteur représente **4,23 %** des encours de la multigestion actions. Au sein de cette enveloppe, **0,04 %** des encours sont liés au secteur du charbon et **0,05 %** à celui du pétrole et du gaz non conventionnels (en termes de chiffre d'affaires). Nous incitons les sociétés de gestion à renforcer leur politique d'exclusion du charbon et à mettre en œuvre une politique d'exclusion du pétrole et gaz non-conventionnels.

b) Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris

Au niveau des investissements, NewAlpha AM n'a pas défini d'objectifs de réduction des émissions GES en termes absolus ou relatifs. Compte tenu de la diversité des stratégies d'investissement et des actifs sous-jacents, la mise en œuvre d'objectifs de réduction des émissions pour l'ensemble du portefeuille présente des défis majeurs. En tant que multi gérant, nos portefeuilles se caractérisent par des approches de gestion diversifiées mises en œuvre par des gestionnaires d'actifs aux pratiques et aux objectifs durables hétérogènes. Chaque fonds a une appréciation des risques extra-financiers et une stratégie climatique qui lui sont propres. Nous collaborons donc étroitement avec ces gérants pour qu'ils adoptent et renforcent progressivement leur stratégie climatique.

NewAlpha AM reconnaît l'urgence et l'importance de la lutte contre le changement climatique et de la réduction des émissions, et souhaite pouvoir mettre en œuvre une stratégie de réduction des émissions dans un avenir proche.

Il s'agit d'un sujet important pour lequel nous suivons de près nos fonds sous-jacents, à travers des indicateurs tels que l'empreinte et l'intensité carbone (scope 1, 2 et 3), le pourcentage d'entreprises du portefeuille ayant des objectifs de réduction des GES validés par le SBTi, l'exposition aux combustibles fossiles, la politique en matière de changement climatique, etc. Pour les fonds multigestion actions, ces données ont été agrégées et figurent dans la dernière section du présent document.

Les fonds et les sociétés de gestion qui se sont engagés Net Zero et avec une bonne performance sur les indicateurs mentionnés ci-dessus, obtiennent de meilleurs résultats dans nos ESG Scorecards.

Notre politique d'exclusion vise aussi à contribuer à l'atténuation du changement climatique :

- Pour la multigestion actions, la politique d'exclusion couvre le charbon thermique, et chaque société de gestion investie est encouragée à définir une politique de sortie progressive des énergies fossiles ;
- Pour les fonds de Private Equity en directe, les investissements dans le secteur des combustibles fossiles sont exclus.

c) Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

NewAlpha AM reconnaît que les atteintes à la biodiversité, conjointement avec le changement climatique, posent des risques graves et que la finance a un rôle à jouer pour rediriger les flux financiers vers des entreprises qui réduisent la pression négative sur la biodiversité, utilisent les ressources naturelles de manière responsable, et contribuent à la régénération des écosystèmes, habitats et espèces. En tant qu'entreprise et investisseur, NewAlpha AM s'engage à respecter les objectifs de biodiversité établis par la Convention sur la diversité biologique, ratifiée le 5 juin 1992, et plus récemment, ceux approuvés lors de la Conférence sur la Biodiversité de l'ONU, COP15, en décembre 2022.

Pour l'instant, NewAlpha AM a adopté une approche qualitative vis-à-vis la biodiversité. NewAlpha AM surveille l'exposition de ses fonds à l'huile de palme, aux pesticides et aux OGMs, l'implication des entreprises dans des controverses liées à la biodiversité et le pourcentage d'entreprises ayant des activités affectant la biodiversité de façon négative (PAI 7). Nous encourageons et soutenons également les gérants à développer leur approche et leur politique en matière de biodiversité.

Sur l'univers des 11 sociétés de gestion actions investies, 8 sont signataires d'initiatives liées à la biodiversité, telles que la Finance for Biodiversity Pledge, TNFD, Nature Action 100 et CDP.

5. Gestion des risques ESG

a) Dispositif de contrôle

Les contrôles de 1^{er} niveau sont réalisés par l'équipe ESG. Elle s'assure du respect des critères extra-financiers et de la production des indicateurs ESG qui sont inclus dans les rapports précontractuels et périodiques des fonds.

Par ailleurs, la direction de la conformité et du contrôle interne réalise un contrôle annuel sur le processus ESG dans le cadre du plan de contrôle interne. Ce contrôle de 2^{ème} niveau vérifie l'ensemble de la documentation à destination des investisseurs (conformité des prospectus à SFDR, annexes SFDR précontractuelles et périodiques, rapports annuels, rapport 29 LEC, rapport PAI, politique d'exclusion, politique ESG) ainsi que le suivi des engagements SFDR (réalisation de due diligence ESG, indicateurs de durabilité, respect des exclusions).

Enfin, le RCCI est intégré au circuit de validation de la documentation ESG (prospectus, annexes SFDR, politique ESG, rapport 29-LEC) afin de s'assurer du respect des obligations réglementaires en la matière.

b) Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

i. Risques entité

Les principaux risques sont liés à la gouvernance :

- Risque de non-conformité
- Risques réputationnels

Les événements les plus probables pouvant entraîner un risque réputationnel ou de non-conformité pour les fonds de NewAlpha pourraient être liés à la non mise en œuvre de mesures de surveillance

des émetteurs/sociétés, au titre de la corruption ou du blanchiment d'argent & du financement de terrorisme, de pratiques sociales ou sociétales non durables et/ou de gouvernance de l'un des émetteurs détenus dans nos fonds.

ii. Risques actifs

Au niveau des actifs financiers, deux types de risques sont suivis pour les fonds promouvant des caractéristiques extra financières :

1 - Les risques ESG

Les critères ESG sont des critères extra-financiers permettant d'évaluer la démarche de responsabilité sociale et durable d'une société dans son fonctionnement interne et dans ses activités. Ces critères sont un moyen d'évaluer la préoccupation éthique des dirigeants dans la gestion de leurs affaires et d'évaluer les risques associés sur le long terme.

Dans le cadre de son activité de multigestion, NewAlpha AM intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus d'analyse et d'investissement à travers une analyse extra-financière et un scoring ESG suivant une méthodologie développée en interne (l'ESG Scorecard). NewAlpha AM analyse principalement les règles internes des gestionnaires, les indicateurs utilisés et le processus de suivi de controverses.

Dans le cadre du Private Equity en directe, un audit externe extra-financier est réalisé en amont de chaque investissement.

2 - Le risque climat

En matière climatique, NewAlpha AM identifie deux types de risques :

- Les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques, sur la chaîne de valeur (par exemple, logistique), ainsi que sur la valeur des actifs (par exemple, frais de fonctionnement et infrastructure).
- Les risques de transition liés aux effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone.

Afin d'éviter la baisse de valeur des actifs, il est nécessaire d'identifier les opportunités de long terme et de s'aligner sur des trajectoires bas-carbone.

NewAlpha AM intègre ces risques dans ses décisions d'investissement ponctuellement, selon une approche qualitative - en suivant sa méthodologie propriétaire (ESG Scorecard). NewAlpha AM analyse au niveau des gestionnaires sous-jacents leurs politiques d'exclusion, les indicateurs climatiques utilisés, si l'alignement des températures ou les trajectoires climatiques sont mis en œuvre et les outils d'évaluation de risque climatique.

Pour l'instant, NewAlpha AM n'a pas développé d'approche quantitative pour sa gestion du risque ESG, mais reste attentive à l'évolution des outils et des méthodologies, et pourrait développer son approche dans le futur.

Néanmoins, afin de limiter le risque climatique, NewAlpha AM a mis en place une politique d'exclusion visant les secteurs les plus susceptibles d'être à l'origine de risque de responsabilités liés aux facteurs environnementaux. Cette politique intègre un plan de sortie progressive des énergies fossiles et la sensibilisation des gérants externes sélectionnés afin qu'ils adoptent une politique d'engagement active sur le périmètre des énergies fossiles. Les gérants sélectionnés mènent un dialogue régulier auprès des entreprises qu'ils détiennent en portefeuille pour :

- Sensibiliser ces entreprises à publier leurs données « carbone » ;
- Les inciter à s'inscrire dans une trajectoire de réduction de leurs gaz à effet de serre.

c) Indicateurs suivis

i. Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques

Multigestion Actions

Intensité carbone (scope 1 et 2 - tCO₂/million euro CA) fin 2025 :

	2025	2024	2023	2022
Emergence Actions II	86	70	113	135
Emergence Europe	100	75	95	151
Emergence Techs for Good	29	32	23	29

Source : Morningstar, gérants sous-jacents

Notes ESG agrégées 2025 :

Chaque fonds sous-jacent investi est noté annuellement sur la base d'un questionnaire établi par NewAlpha AM. La note ESG s'établit sur une échelle de notation de 0 à 100. L'agrégation des notes au niveau du fonds de fonds traduit un niveau de performance qualitatif.

	2025	2024	2023	2022
Emergence Actions II	75,1/100	74,1/100	71,5/100	66,6 / 100
Emergence Europe	64,1/100	67,5/100	66,2/100	63,8 / 100
Emergence Techs for Good	77,8/100	77,6/100	76,0/100	73,8 / 100

Source : NewAlpha AM

Objectifs validés SBTi 2025 :

Pourcentage d'entreprises du portefeuille ayant des objectifs de réduction des GES validés par le SBTi (ou en cours de réalisation).

	Validé	Engagé	Retiré
Emergence Actions II	71%	9%	4%
Emergence Europe	66%	2%	7%
Emergence Techs for Good	55%	2%	5%

Source : SBTi

Private Equity en direct

Notes ESG :

Pour chaque participation, les scores sont agrégés en fonction du poids des indicateurs liés. Les données sont consolidées au niveau du portefeuille en fonction du poids relatif des participations. Les performances des participations sont comparées à un benchmark issu de la base de données Ethifinance. Pour NewAlpha AM, le benchmark défini est composé d'entreprises françaises ayant un effectif inférieur à 300 salariés.

	Score 2025	% au-dessus du benchmark	Score 2024	% au-dessus du benchmark	Score 2023	% au-dessus du benchmark
Fintech I	51/100	75%	58/100	75%	65/100	80%
Fintech II	62/100	100%	63/100	100%	69/100	100%

Source : Ethifinance, NewAlpha AM

ii. Qualité des données

New Alpha Asset Management - Rapport Article 29 LEC



La disponibilité de certaines données, particulièrement auprès de sources externes ou pour certains indicateurs, peut entraîner des taux de couverture non exhaustifs ou une certaine volatilité des informations.

L'absence de données sur certains indicateurs peut créer un taux de couverture partiel. En effet, compte tenu de la diversité des actifs gérés par l'entité, certaines entreprises ne sont pas soumises aux exigences de reporting.

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés et exacts au jour de leur établissement, et reflètent les convictions du groupe La Française. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Ce document est la propriété du groupe La Française. Aucune diffusion des informations qui y sont contenues n'est autorisée sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable écrit du groupe La Française. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services du groupe La Française sont la propriété exclusive de celui-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans son accord préalable et écrit.



La Française, 128 Boulevard Raspail, 75006 Paris

—
www.la-francaise.com